



RAPPORT ANNUEL 2019





UNITÉ DE TRAITEMENT
DU RENSEIGNEMENT
FINANCIER



RAPPORT ANNUEL
UTRF 2019





SA MAJESTÉ LE ROI MOHAMMED VI QUE DIEU L'ASSISTE

«Ce noble objectif ne pourrait être pleinement atteint que si les menaces transnationales qui pèsent sur la paix et la sécurité du Continent sont, partout et ensembles, combattues avec force et vigueur. Le terrorisme, les actes de piraterie en mer, le crime organisé, les réseaux de traite des êtres humains et le trafic de drogue et d'armes, requièrent, en effet, des réponses concertées, inclusives et solidaires.»

Extrait du discours de Sa Majesté le Roi Mohammed VI que Dieu L'Assiste, adressé au 4^{ème} Sommet Afrique-Union Européenne à Bruxelles, tenu les 02 et 03 avril 2014

«Par ailleurs, il appartient aux institutions et aux autorités de régulation et de contrôle financiers d'assurer le suivi des différentes opérations, de veiller à instaurer une relation équilibrée, fondée sur la confiance entre organismes de financement et débiteurs.»

Extrait du discours de Sa Majesté le Roi Mohammed VI que Dieu L'Assiste à l'occasion de l'ouverture de la 1^{ère} session de la 4^{ème} année législative de la 10^{ème} législature le 11 octobre 2019.



Mot du Président

L'année 2019 a été marquée par la commémoration de la dixième année de création de l'Unité de Traitement du Renseignement Financier. A cette occasion, l'UTRF a organisé, le 12 juin 2019, une importante manifestation sous le thème: «Impact de l'évaluation nationale des risques sur le dispositif national de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme 2009-2019».

Cet événement a été l'occasion de rendre un vibrant hommage à tous les partenaires nationaux et étrangers qui ont contribué très activement au succès du processus de création de l'UTRF en 2009, au développement de son activité à la fois sur les plans stratégique et opérationnel, lequel processus a été couronné par son adhésion au Groupe EGMONT en 2011.

Lors de cette manifestation, les résultats du premier rapport d'évaluation nationale des risques ont été diffusés à grande échelle pour se conformer aux exigences du GAFI, et ce après son adoption officielle.

En effet, ce fût le premier exercice du genre pour notre pays dont le succès a nécessité une forte implication de

tous les partenaires publics et privés, un grand effort de coordination entre l'ensemble des intervenants pour la collecte et l'analyse des informations et données statistiques ainsi qu'une bonne maîtrise des outils d'assistance technique.

Parallèlement, le deuxième rapport d'évaluation mutuelle du dispositif national de LBC/FT, après le premier de 2007, a été adopté en avril 2019 par la Réunion Plénière du GAFIMOAN tenue à Amman en Jordanie; étant relevé que ce processus d'évaluation a été entamé en juin 2017 avec le questionnaire d'évaluation, suivi de la visite sur place en mars 2018, puis de la réunion «face to face», en septembre 2018 à Manama, et de la Réunion Plénière de Beyrouth en novembre 2018.

La mobilisation des autorités nationales et leur forte implication ont permis de réaliser avec succès ce deuxième cycle d'évaluation qui intervient après la révision de la méthodologie du GAFI en 2013.

En effet, la délégation marocaine conduite par l'UTRF et composée de responsables représentant les Départements ministériels et organismes concernés, le

Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire, la Présidence du Ministère Public et les Autorités de Supervision et de Contrôle du secteur financier, a fait preuve d'acharnement et de persévérance objective dans la défense de la position de notre pays pour convaincre les experts évaluateurs ainsi que les membres et observateurs du GAFIMOAN en vue d'améliorer les notations attribuées initialement au Maroc dans le premier projet de rapport d'évaluation.

Ainsi, le Royaume du Maroc a, pour la première fois, obtenu la mention «Substantiel», en avril 2019, en ce qui concerne le Résultat Immédiat n°9 relatif à la lutte contre le terrorisme et son financement, ce qui constitue une large reconnaissance par la communauté internationale de l'efficacité de la stratégie nationale en la matière.

Par rapport aux autres Résultats Immédiats et à la conformité aux 40 Recommandations du GAFI et compte tenu de la rigueur des critères d'évaluation applicables pour juger de la conformité technique et de l'efficacité des dispositifs nationaux des Etats, il s'avère impérieux de maintenir cette dynamique compte tenu des enjeux futurs; notre pays étant appelé à améliorer et adapter constamment son dispositif aussi bien sur le plan de la conformité technique que sur le plan de l'efficacité à travers la mise à niveau du cadre normatif, une bonne maîtrise des risques de BC/FT et l'efficacité des stratégies sectorielles et nationale de lutte contre la criminalité financière organisée.

A l'initiative de l'UTRF, les autorités gouvernementales, les autorités judiciaires ainsi que les autorités de supervision et de contrôle du secteur financier ont même anticipé l'adoption du rapport d'évaluation mutuelle, pour prendre toutes les mesures nécessaires, d'ordre législatif, réglementaire, organisationnel et opérationnel visant à améliorer la conformité technique et accroître l'efficacité du dispositif national de LBC/FT.

C'est ainsi qu'un projet de texte de loi n°12-18 modifiant et complétant le Code pénal et la loi n°43-05 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux a été adopté par le Conseil du Gouvernement, lors de sa réunion tenue le 28 novembre 2019, pour se conformer aux meilleurs standards en la matière.

En outre et pour favoriser une application efficace de la loi susvisée, une mise à niveau du cadre réglementaire a

été initiée par l'UTRF et par les autorités de supervision et de contrôle compétentes à travers l'élaboration, la révision et la diffusion de plusieurs textes d'application dont des circulaires, des décisions, des directives, des guides pratiques d'orientation et des manuels de procédures.

Sur un autre plan et afin de renforcer la coordination nationale, l'UTRF a organisé ou participé à l'organisation de plusieurs manifestations destinées respectivement, aux autorités d'application de la loi et aux professionnels du secteur bancaire et financier. Elle a également tenu une série de réunions bilatérales avec les autorités administratives et judiciaires concernées pour remédier aux insuffisances relevées.

La coopération bilatérale avec les partenaires étrangers de compétence similaire a été renforcée et la position du Royaume du Maroc confortée au niveau des instances régionales et internationales habilitées ; étant précisé que ces deux objectifs sont parmi les orientations stratégiques dans l'action menée par l'UTRF.

Au plan interne, la dynamique amorcée l'année dernière au sein de l'UTRF a été consolidée en 2019, à travers des actions concrètes, notamment, le développement de la production normative, l'amélioration des fonctions d'analyse opérationnelle, stratégique et de communication, le renforcement du potentiel humain, la multiplication des sessions de formation, l'élaboration du schéma directeur informatique, le renouvellement du parc informatique et téléphonique, le renforcement de la sécurité du système d'information, le renforcement des capacités de traitement et de stockage des données ainsi que l'adoption d'une nouvelle politique de sauvegarde des données selon les normes internationales en vigueur et les législations nationales y afférentes .


La volonté commune des pouvoirs publics et de tous les acteurs concernés a permis d'insuffler un élan durable et renouvelé au dispositif national de lutte contre la criminalité financière organisée sous toutes ses formes dans le but de renforcer son efficacité et sa conformité aux meilleurs standards internationaux, et ce en application des Hautes Directives de Sa Majesté le Roi Mohammed VI que Dieu L'Assiste.



Le Président



S O M M A I R E

- 
- I-L'UTRF, NOUVELLE DYNAMIQUE
 - II-MOBILISATION ET IMPLICATION DES
AUTORITES NATIONALES
 - III-EVALUATION MUTUELLE DU DISPOSITIF
NATIONAL DE LBC/FT
 - IV-COOPERATION INTERNATIONALE
 - V-ANNEXES



I- L'UTRF, NOUVELLE DYNAMIQUE	13
1. STATUT, MISSIONS ET ORGANISATION	14
2. OBJECTIFS STRATÉGIQUES AU TITRE DE L'ANNÉE 2019	16
2.1 AXES STRATÉGIQUES	16
2.2 PROJETS ET OBJECTIFS	17
3. PRINCIPALES DÉCISIONS DES RÉUNIONS DES MEMBRES DE L'UTRF	19
4. ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DE L'UTRF	20
4-1. AU NIVEAU NATIONAL	21
4.2. AU NIVEAU INTERNATIONAL	31
5. RENFORCEMENT DES RESSOURCES	35
5.1. RESSOURCES HUMAINES	35
5.2. SYSTÈME D'INFORMATION ET LOGISTIQUE	41
5.3. COMMUNICATION	45
6. COMMÉMORATION DE LA 10^{ÈME} ANNÉE DE LA CRÉATION DE L'UTRF	46
7. BILAN DE 10 ANS D'ACTIVITÉ: 2009-2019	47
II- MOBILISATION ET IMPLICATION DES AUTORITES NATIONALES	67
1. EVOLUTION DU CADRE NORMATIF DE LBC/FT	68
1.1. PROJET DE LOI N°12-18	70
1.2. RENFORCEMENT DU CADRE RÉGLEMENTAIRE	73
2. EVALUATION NATIONALE DES RISQUES	75
2.1. DÉROULEMENT DU PROJET ENR	75
2.2. ADOPTION DU PREMIER RAPPORT ENR	79
2.3. DIFFUSION DES RÉSULTATS DE L'ENR	79
2.4. ELABORATION DES PLANS D'ACTION SECTORIELS	82
2.5 ADOPTION DE L'APPROCHE BASÉE SUR LES RISQUES	83
3. RENFORCEMENT DE LA COORDINATION NATIONALE	83
3.1. UNE COORDINATION RENFORCÉE AVEC LES AUTORITÉS D'APPLICATION DE LA LOI	84
3.2. DES ACTIONS DE COORDINATION SOUTENUE AVEC LES AUTORITÉS DE SUPERVISION ET DE CONTRÔLE ET LE SECTEUR PRIVÉ	86
4. PARTICIPATION AUX PROJETS NATIONAUX	88
4.1. LUTTE CONTRE LA CORRUPTION	88
4.2. CONTRIBUTION LIBÉRATOIRE	89
4.3. TRANSPARENCE FISCALE	91
4.4. STRATÉGIE NATIONALE D'INCLUSION FINANCIÈRE	91
4.5. AUTRES PARTICIPATIONS	92



III- EVALUATION MUTUELLE DU DISPOSITIF NATIONAL DE LBC/FT	93
<hr/>	
CONTEXTE	94
1. PRÉPARATION DE LA 29^{ÈME} RÉUNION PLÉNIÈRE DU GAFIMOAN	96
2. DISCUSSION DU RAPPORT DU MAROC	97
3. ADOPTION DU RAPPORT D'ÉVALUATION MUTUELLE ET DÉCISIONS PRISES	98
4. PLAN D'ACTION POUR AMÉLIORER LA CONFORMITÉ TECHNIQUE ET L'EFFICACITÉ	99
5. ACTIONS POST ADOPTION DU RAPPORT D'ÉVALUATION MUTUELLE	100
6. PRÉSENTATION DU PREMIER RAPPORT DE SUIVI AVEC DEMANDE DE RÉÉVALUATION DE 13 RECOMMANDATIONS	102
IV- COOPERATION INTERNATIONALE	103
<hr/>	
1. GAFIMOAN	104
2. GAFI	105
3. EGMONT	107
4. ONUDC	108
5. BANQUE MONDIALE	111
6. FMI	111
7. VISITE DE LA DIRECTION EXÉCUTIVE DU COMITÉ CONTRE LE TERRORISME	111
8. AUTRES ACTIONS DE COOPÉRATION	112
V- ANNEXES	113
<hr/>	
ANNEXE 1. TYPOLOGIES	114
ANNEXE 2. FAITS MARQUANTS 2019	116
ANNEXE 3. ACTIONS DE FORMATION AU NIVEAU NATIONAL ET INTERNATIONAL	119
ANNEXE 4. MÉMORANDUMS D'ENTENTE (MOU) SIGNÉS AVEC LES HOMOLOGUES ÉTRANGERS	122
ANNEXE 5. LISTE DES GRAPHIQUES, ENCADRÉS & TABLEAUX	123





L'UTRF, NOUVELLE DYNAMIQUE



I



1. STATUT, MISSIONS ET ORGANISATION

En vertu de l'article 15, alinéa 2 de la loi n°43-05 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux telle que modifiée et complétée, l'UTRF élabore le présent rapport de son activité au titre de l'année 2019 et le présente au Chef du Gouvernement. Dans ce rapport qui est publié par l'UTRF sur son site web institutionnel, celle-ci rend compte de l'ensemble de ses activités.

L'UTRF est l'instance nationale de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT). Cette instance, de type administratif, est rattachée au Chef du Gouvernement.

Elle a été instituée en vertu de l'article 14 de la loi n°43-05 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et de son texte d'application, le Décret n° 2-08-572 du 24 décembre 2008.

L'installation de son Président et de ses membres a eu lieu en date du 10 avril 2009.

Le siège de l'UTRF est établi à Rabat. Elle peut tenir ses réunions dans toute ville du Royaume.

Etant placée au centre du dispositif marocain de LBC/FT, l'UTRF exerce des attributions de coordination et d'orientation, ainsi que des activités opérationnelles, de supervision et de contrôle.

Les principales attributions de coordination et d'orientation de l'UTRF sont:

- déterminer, dans le cadre de la politique des pouvoirs publics, les orientations générales et la stratégie de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme;
- proposer au Gouvernement toute réforme législative, réglementaire ou administrative nécessaire en matière de LBC/FT;
- donner son avis au Gouvernement, sur le contenu des mesures d'application de la prévention contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (BC/FT);
- fixer les conditions particulières afférentes aux opérations qui entrent dans son domaine de compétence;
- collaborer et participer avec les services et autres organismes concernés à l'étude des mesures à mettre en œuvre pour lutter contre le BC/FT;
- assurer la représentation commune des services et organismes nationaux concernés par la LBC/FT.



Les principales attributions opérationnelles de l'UTRF sont:

- recueillir, traiter et demander les renseignements relatifs aux actes suspectés d'être liés au BC/FT et décider de la suite à réserver aux affaires dont elle est saisie;
- exercer le droit de communication auprès des personnes assujetties, des administrations et des autres organismes de droit public ou de droit privé;
- échanger avec les Cellules de Renseignement Financier (CRF) étrangères, les renseignements financiers liés au BC/FT;
- transmettre au Parquet les cas susceptibles de constituer une infraction de BC/FT;
- constituer une base de données concernant les opérations de BC/FT;
- recevoir et diffuser les demandes de gel de biens émanant d'instances internationales habilitées, pour motif d'infraction de terrorisme.

L'UTRF veille au respect des dispositions édictées par la loi n°43-05 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux telle que modifiée et complétée et fixe les modalités de mise en œuvre des missions qui lui sont dévolues.

L'UTRF est dirigée par son Président qui préside les réunions du Conseil des membres.

Elle est composée en outre:

- du Conseil des membres dans lequel siègent les représentants des Départements ministériels concernés: le Ministère Chargé des Finances, le Ministère Chargé de la Justice, le Ministère Chargé de l'Intérieur en plus des représentants de Bank Al-Maghrib, de la Direction Générale de la Sûreté Nationale, de l'Etat-Major de la Gendarmerie Royale, de l'Administration des Douanes et Impôts Indirects, de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux et de l'Office des Changes. Les représentants de la Présidence du Ministère Public, du Ministère des Affaires Étrangères, de la Coopération Africaine et des Marocains Résidant à l'Étranger et de l'Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale prennent également part aux réunions de ce Conseil;
- du Secrétaire Général, qui dirige sous l'autorité du Président, les services administratifs et techniques organisés en quatre Départements à savoir: le Département de la réglementation, le Département de la documentation et des analyses, le Département des études et de la coopération internationale et le Département de l'informatique et de la logistique ainsi qu'une cellule chargée du contrôle interne.

Il convient de rappeler que les pouvoirs publics ont fait de la LBC/FT une de leurs principales préoccupations pour contrecarrer les menaces auxquelles notre pays est exposé.

Dans ce cadre, ils ont entrepris des efforts considérables en vue de mettre en œuvre les normes internationales pertinentes adoptées notamment par le GAFI et de promouvoir la mise en



œuvre efficace de mesures législatives, réglementaires et opérationnelles, et ce en vue de préserver l'intégrité du système financier national contre toute utilisation abusive ou illicite.

Pour ce faire, les pouvoirs publics ont privilégié une approche participative impliquant l'ensemble des acteurs et institutions concernés, et mandaté l'UTRF pour en assurer la coordination nationale.

Par ailleurs, l'UTRF s'attache à respecter et à promouvoir une déontologie professionnelle rigoureuse basée sur les principes et valeurs qui sous-tendent son activité.

2- OBJECTIFS STRATÉGIQUES AU TITRE DE L'ANNÉE 2019

En vue de consolider et d'améliorer le fonctionnement du dispositif de LBC/FT dans son ensemble et conformément à ses missions légales et réglementaires, l'UTRF a basé sa stratégie d'intervention en matière de LBC/FT, en collaboration avec les autres acteurs nationaux et internationaux, sur les trois axes stratégiques présentés ci-dessous, ainsi que sur les projets qui en découlent.

2.1. AXES STRATÉGIQUES

2.1.1 AXE STRATÉGIQUE N°1: RENFORCER ET AMÉLIORER LE CADRE LÉGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRE

Cet axe traduit l'engagement du Royaume du Maroc, vis-à-vis de la communauté internationale, de:

- mettre à niveau le dispositif national de LBC/FT;
- renforcer l'efficacité dudit dispositif, moyennant l'application de l'approche basée sur les risques;
- mettre en conformité ce dispositif avec les standards internationaux, notamment ceux qui découlent des Recommandations adoptées par le GAFI.

2.1.2. AXE STRATÉGIQUE N°2: PROMOUVOIR LA COORDINATION NATIONALE EN MATIÈRE DE LBC/FT

L'UTRF s'inscrit dans un processus de coordination permanent avec les autres partenaires nationaux concernés par la LBC/FT. Cette coordination se traduit par:

- la conclusion de conventions et protocoles de partenariat et de coopération bilatérale;
- l'adoption concertée de Décisions édictant des règles impératives applicables aux personnes assujetties et de Directives prévoyant des orientations générales ou des Recommandations, ainsi que des guides didactiques, laissant le soin aux personnes assujetties d'en définir les modalités de mise en œuvre en fonction des spécificités de leur activité.



2.1.3. AXE STRATÉGIQUE N°3: RENFORCER LA COOPÉRATION INTERNATIONALE EN MATIÈRE DE LBC/FT

En vertu des prérogatives qui lui sont assignées par la loi, l'UTRF assure la représentativité du Royaume du Maroc au sein des instances internationales et veille à promouvoir la coopération internationale en matière de LBC/FT.

L'évolution remarquable des échanges entre l'UTRF et ses homologues étrangers au titre de l'année 2019, son implication dans l'ensemble des manifestations internationales en matière de LBC/FT, ainsi que la signature de nouveaux mémorandums d'entente témoignent de la volonté de l'UTRF de renforcer sa position au niveau international.

2.2. PROJETS ET OBJECTIFS

L'UTRF a mis en place des projets découlant des axes stratégiques présentés ci-dessus, et ce pour atteindre les objectifs fixés.

Les projets de l'UTRF retenus au titre de l'année 2019 sont les suivants:

- le soutien des missions de l'UTRF;
- la conformité du dispositif de LBC/FT aux standards internationaux;
- la sensibilisation, l'information et l'accompagnement à l'égard des différents acteurs nationaux concernés dont les administrations, les personnes assujetties et les autres personnes morales de droit public et de droit privé.

2.2.1. PROJET N°1: LE SOUTIEN DES MISSIONS

Ce projet consiste à œuvrer pour l'amélioration des conditions de travail de l'ensemble du personnel. Il s'agit principalement d'optimiser l'utilisation des moyens humains et matériels dont dispose l'UTRF de manière à atteindre les objectifs escomptés.

A ce titre, la dynamique déployée pour répondre aux objectifs assignés à ce projet, a concerné plusieurs volets, notamment:

- le renforcement des ressources humaines;
- la formation du personnel ainsi que l'évolution infléchie à certaines entités sur le plan de leur structure organisationnelle;
- le renforcement des ressources matérielles qui s'est traduit par des investissements portant à la fois sur le matériel et sur des projets structurants;
- l'appui, sur le plan financier et logistique, des actions menées dans le cadre des deux autres projets ci-après.



2.2.2. PROJET N°2: LA CONFORMITÉ DU DISPOSITIF DE LBC/FT AUX STANDARDS INTERNATIONAUX

L'objet de ce projet est de mettre en conformité les textes législatifs et réglementaires avec les standards internationaux.

Dans le cadre de ce projet, l'action visant à mettre à niveau les textes législatifs et réglementaires, prend plusieurs dimensions, notamment:

- le succès de l'opération d'évaluation mutuelle du dispositif national et la prise en compte de ses résultats dans l'élaboration des textes;
- la réalisation et l'actualisation de l'évaluation nationale des risques et la prise en compte de ses résultats par les différents secteurs concernés, notamment dans leurs textes respectifs;
- la mise en oeuvre de la mission de contrôle, à travers l'élaboration de textes référentiels et le déploiement de l'approche basée sur les risques.

2.2.3. PROJET N°3: LA SENSIBILISATION, L'INFORMATION ET L'ACCOMPAGNEMENT

Ce projet a une dynamique multidimensionnelle, déclinée à la fois sur les plans national et international.

Sur le plan national:

- la mobilisation continue des acteurs nationaux - administrations, personnes assujetties et autres personnes morales de droit public ou de droit privé, autour de la LBC/FT;
- l'amélioration de la performance opérationnelle, à travers les actions de sensibilisation, d'accompagnement et de coordination, visant à s'assurer que les partenaires intègrent la dimension des risques et œuvrent à l'amélioration de la qualité opérationnelle;
- la mise en oeuvre d'une communication efficace ayant pour finalité, notamment, de mieux faire connaître l'UTRF (missions, activités, objectifs, enjeux et défis), de renforcer les partenariats et l'échange fluide des informations ainsi que d'informer sur les évolutions nationales et internationales en matière de LBC/FT.

Sur le plan international:

- le renforcement des relations bilatérales avec les Cellules de Renseignements Financiers homologues;
- la présence active et efficace dans les organes des instances internationales et régionales;
- l'organisation et la participation aux activités des instances internationales en matière de LBC/FT.



3. PRINCIPALES DÉCISIONS DES RÉUNIONS DES MEMBRES DE L'UTRF

Le Conseil de l'UTRF tient deux réunions ordinaires par an sur convocation de son Président et peut se réunir à titre exceptionnel chaque fois que c'est nécessaire.

Ainsi, le Conseil des membres a tenu au cours de l'année 2019, à titre exceptionnel et compte tenu des enjeux majeurs pour notre pays, plusieurs réunions de concertation et de coordination avec les différents partenaires nationaux concernés au sujet des résultats de l'évaluation mutuelle du dispositif national de LBC/FT dont deux principales réunions à l'issue desquelles d'importantes décisions ont été prises:

La première réunion a été tenue le 21 mai 2019, consacrée à la présentation des résultats de l'évaluation mutuelle du dispositif national et à l'adoption d'un plan d'action relatif à la période allant de mai à octobre 2019.

Ce plan d'action s'articule autour des axes suivants:

- l'adoption du rapport d'évaluation nationale des risques et la diffusion de ses résultats au secteur public et privé;
- la mise en place de plans d'action sectoriels et d'une stratégie nationale et leur mise en œuvre pour atténuer les risques identifiés;
- la révision de la législation relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT), pour se conformer aux exigences internationales;
- l'adaptation aux meilleurs standards internationaux des textes d'application émanant des autorités de supervision et de contrôle relatifs à la LBC/FT;
- le développement des mesures de contrôle et de supervision, en adoptant l'approche basée sur les risques et en veillant à l'application des sanctions et au suivi des mesures correctrices;
- le renforcement des compétences des entités nationales concernées par la LBC/FT pour leur permettre d'accomplir leurs missions de manière efficace;
- le renforcement des capacités de prévention des infractions liées au blanchiment de capitaux et au financement du terrorisme, leur identification et leur suivi;
- la lutte contre les crimes sous-jacents et particulièrement ceux identifiés dans le rapport d'évaluation nationale des risques;
- l'amélioration de l'efficacité des enquêtes en matière de blanchiment de capitaux, d'infractions sous-jacentes et de financement du terrorisme;
- la confiscation des produits des crimes et des biens de valeur équivalente;
- le renforcement de la coordination nationale en matière d'échange d'informations;
- le développement de la coopération internationale dans le cadre de l'entraide judiciaire et l'extradition des criminels;



- la mise à disposition des statistiques et le développement des bases de données par le biais de (i) la création d'une base de données centrale relative aux enquêtes, aux poursuites et aux condamnations et sa mise à jour d'une manière permanente et (ii) la création d'une base de données relative à l'entraide judiciaire;
- la lutte contre les systèmes financiers alternatifs et la limitation des risques de l'économie informelle par le renforcement de l'inclusion financière.

La deuxième réunion du Conseil des membres a été tenue le 17 octobre 2019. Cette réunion a été consacrée à l'examen des mesures prises pour la préparation du premier rapport de suivi suite au deuxième cycle d'évaluation mutuelle du dispositif national de LBC/FT, à transmettre au GAFIMOAN avant la fin du mois d'octobre.

A l'issue de cette réunion, les principales décisions prises sont les suivantes:

- l'introduction d'une demande de réévaluation des notations, auprès du GAFIMOAN, avant la fin du mois d'octobre, soit 6 mois avant la prochaine réunion dudit Groupe, et ce conformément à la procédure en vigueur, tout en œuvrant à l'adoption du projet de loi portant révision de certaines dispositions du Code pénal et de la loi n°43-05 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux, dans les meilleurs délais;
- la constitution d'un Comité de rédaction du rapport de suivi du Royaume du Maroc composé des représentants de l'UTRF, de Bank Al Maghrib, de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux, de l'Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale et de la Présidence du Ministère Public;
- l'élaboration par le Comité susmentionné d'une nouvelle matrice relative à la conformité technique aux Recommandations du GAFI.

4. ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DE L'UTRF

L'UTRF est l'instance nationale du renseignement financier. Elle reçoit les déclarations de soupçons (DS) de blanchiment de capitaux et de financement de terrorisme, de l'ensemble des personnes assujetties à la loi n°43-05 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux telle que modifiée et complétée.

Elle reçoit, également, les demandes de renseignements (DR) de l'ensemble des partenaires nationaux et internationaux.

Elle transmet les cas liés au blanchiment de capitaux (BC) et aux infractions sous-jacentes au Tribunal de Première Instance (TPI) de Rabat, et au financement du terrorisme (FT) à la Cour d'Appel (CA) de Rabat.



Une coordination nationale et une coopération internationale sont mises en œuvre avec les différents intervenants pouvant disposer d'informations pour contribuer au traitement des cas.

L'UTRF assure, également, le traitement des listes relatives à l'infraction du terrorisme et son financement, émanant d'instances internationales comme le stipule l'article 37 de la loi n°43-05 précitée.

Après l'année 2018 qui a enregistré une évolution très favorable de l'activité opérationnelle, l'année 2019 s'est également distinguée par un trend haussier. En effet, le nombre de DS reçues par l'UTRF a atteint 1737, dont 1674 DS en relation avec le BC et 63 relatives au FT.

Outre les personnes assujetties (PA), la coordination avec les partenaires nationaux a également été renforcée, qui s'est traduite notamment par une augmentation entre 2018 et 2019 de:

- 237,5% du nombre de communications spontanées nationales reçues des différents partenaires nationaux;
- 524,1% des demandes émanant des autorités nationales d'application de la loi dans le cadre des enquêtes financières parallèles;
- 93,3% des transmissions au Procureur du Roi près le Tribunal de Première Instance de Rabat et au Procureur Général près la Cour d'Appel de Rabat.

Ces chiffres sont le résultat des efforts fournis par l'UTRF en coordination avec les partenaires nationaux et les PA. Des efforts qui ont été largement développés par les évaluateurs dans le rapport d'évaluation mutuelle adopté par la Réunion Plénière du GAFIMOAN en avril 2019.

4-1. AU NIVEAU NATIONAL

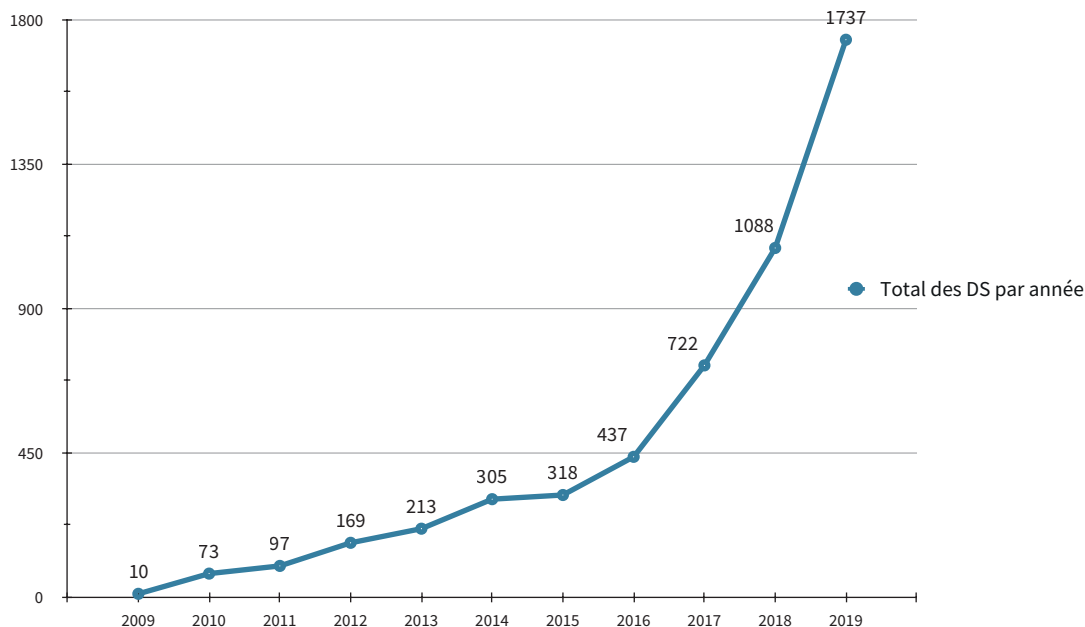
1. EVOLUTION DU NOMBRE TOTAL DES DECLARATIONS DE SOUPÇONS

Durant l'année 2019, l'UTRF a reçu un total de 1737 déclarations de soupçons liées à des cas de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme.

Comme le montre le graphique ci-dessous, le nombre des DS reçues en 2019 présente un accroissement de 60% par rapport à 2018.



GRAPHIQUE N°1:
EVOLUTION ANNUELLE DU NOMBRE DES DS REÇUES ENTRE 2009 ET 2019



Le niveau de l'activité déclarative se caractérise clairement par le maintien d'une hausse significative quasi-linéaire, notamment depuis 2016.

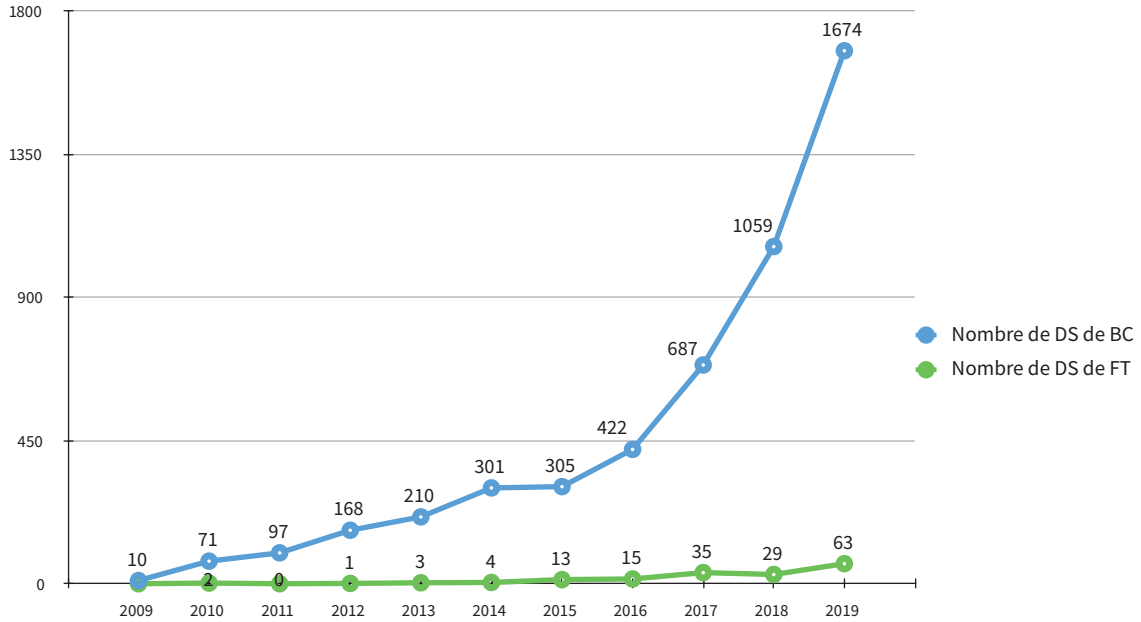
Cette évolution est due aux actions de sensibilisation menées auprès des personnes assujetties à travers les conférences et les ateliers de formation organisés par l'UTRF et les autorités de supervision et de contrôle partenaires, ainsi que les réunions bilatérales.

2. PROGRESSION DES DS DE TYPE BC/FT

Au cours de l'année 2019, l'UTRF a reçu, 1674 DS liées au BC et 63 DS relatives au FT, ce qui porte le nombre total de DS reçues depuis 2009, date de création de l'UTRF, à 5004 pour celles liées au BC et à 165 pour celles liées au FT.



GRAPHIQUE N°2:
EVOLUTION, PAR NATURE DES DÉCLARATIONS DE SOUPÇONS REÇUES PAR L'UTRF ENTRE 2009 ET 2019



En décembre 2018, L'UTRF a tenu une réunion avec l'ensemble des Etablissements de Crédit et Organismes Assimilés (ECOAs), en collaboration avec leur autorité de supervision et de contrôle. Lors de cette réunion, le Président de l'UTRF a sensibilisé les ECOAs sur les indices de soupçons de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, ce qui s'est traduit par une augmentation substantielle du nombre de DS.

Ce constat a été également confirmé par la notation «substantielle» accordée à notre pays, à l'occasion de l'évaluation mutuelle par le GAFIMOAN, en ce qui concerne le Résultat Immédiat n° 9 du GAFI, relatif aux activités et infractions de financement du terrorisme, les enquêtes y afférentes, les personnes qui financent le terrorisme, les poursuites engagées et les sanctions efficaces, à la fois proportionnées et dissuasives, prononcées à leur encontre.

Par ailleurs, le dispositif marocain de lutte contre le terrorisme et son financement a été évalué par la Direction exécutive du comité contre le terrorisme-DECT en juin 2019. Ladite Direction a émis son avis favorable sur tout le dispositif national de lutte contre le terrorisme.

Pour l'UTRF, la DECT s'est félicitée, dans le rapport établi à l'issue de sa mission, de la bonne pratique du «Comité Restreint», adoptée par notre pays, pour traiter les affaires dans un cadre concerté, tout en encourageant les pays à mettre en place ce mécanisme.



3. PRINCIPAUX POURVOYEURS DES DS

Les Banques Conventionnelles, les Banques Offshore et les Banques Participatives demeurent les principaux pourvoyeurs de DS. Leur part représente 60,22% de l'ensemble des DS émanant des personnes assujetties du secteur financier et non financier. S'agissant de la catégorie des sociétés de gestion de moyens de paiement et des établissements de paiement, elle arrive en deuxième place avec une part de 37,07% de l'ensemble des DS reçues par l'UTRF.

4. COORDINATION AVEC LES PARTENAIRES NATIONAUX

A. COMMUNICATIONS SPONTANÉES NATIONALES REÇUES

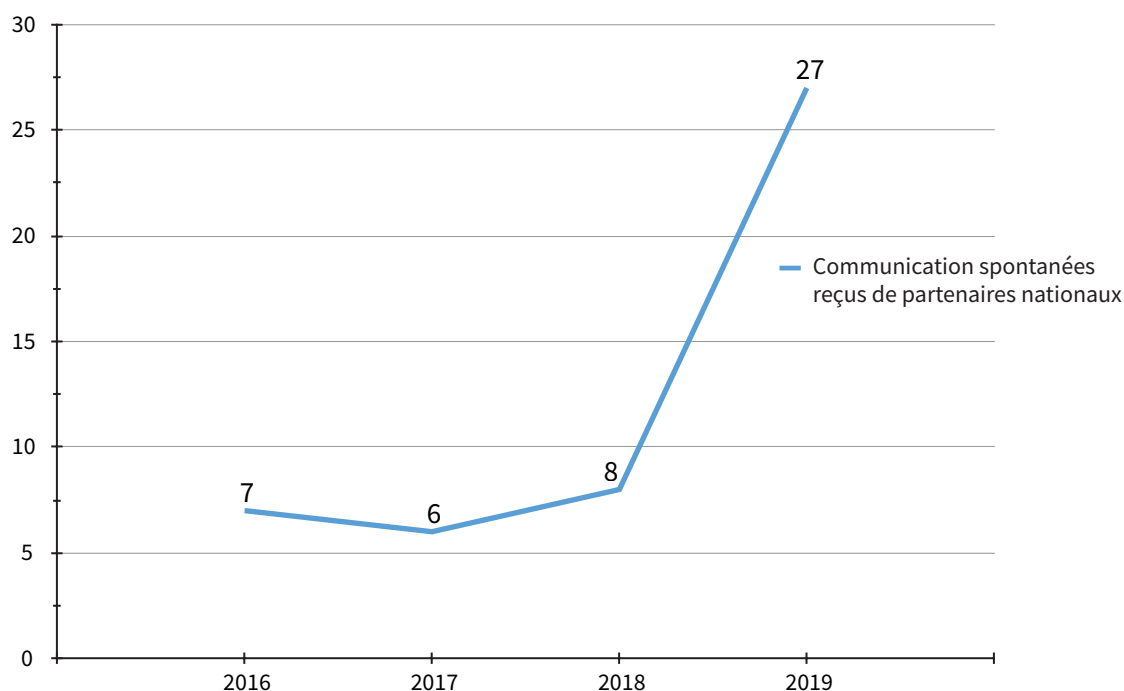
L'UTRF est chargée de coordonner l'action des autorités nationales en matière de LBC/FT. Ainsi, l'article 22 de la loi n°43.05 définit les mécanismes visant à renforcer le dispositif national de la LBC/FT, et ce à travers, notamment:

- la possibilité de déclaration à l'UTRF des cas liés au BC/FT en provenance des non assujettis, en complémentarité du processus de réception des DS des personnes assujetties et des informations reçues des CRF homologues, ce qui est de nature à enrichir la base de données de l'UTRF et lui permettre de recouper les informations;
- la communication à l'UTRF, des informations sollicitées, nécessaires pour l'enrichissement des dossiers en cours d'analyse et la prise de décisions basées sur des informations fiables et adéquates.

Conformément aux dispositions de l'article 22 de la loi n°43-05, l'UTRF a reçu 27 communications spontanées au cours de l'année 2019, par rapport à 8 CS en 2018. Cette évolution positive reflète le dynamisme de la coopération entre l'UTRF et ses partenaires nationaux et la forte implication de ces derniers dans le dispositif national de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.



GRAPHIQUE N°3:
EVOLUTION ANNUELLE DU NOMBRE DE CS NATIONALES REÇUES ENTRE 2016 ET 2019

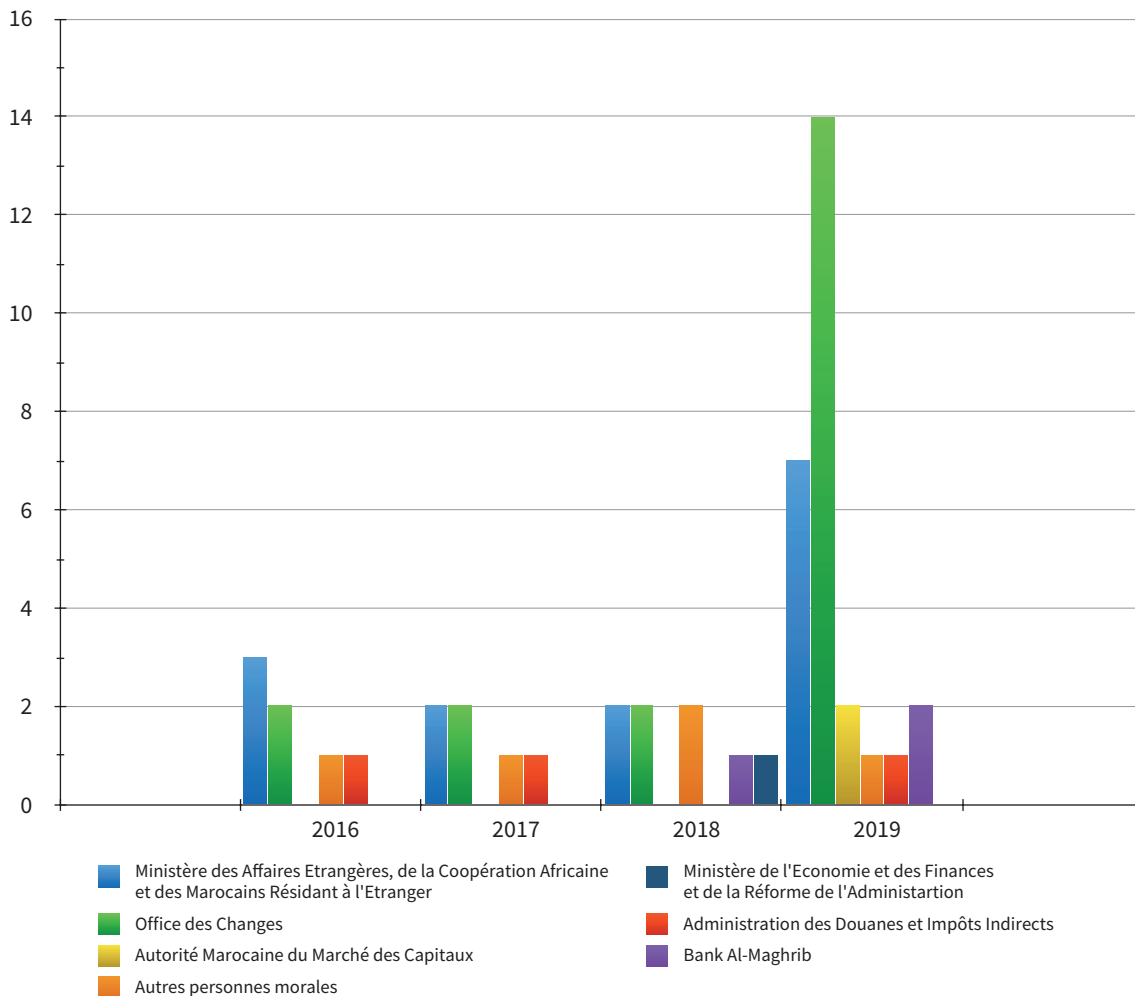


Les principaux pourvoyeurs de CS, dans le cadre de l'article 22, durant la période 2016 à 2019 sont:

- l'Instance Nationale de la Probité, de la Prévention et de la Lutte contre la Corruption;
- le Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération Africaine et des Marocains Résidant à l'Etranger;
- le Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration;
- Bank Al-Maghrib;
- l'Administration des Douanes et Impôts Indirects;
- l'Office des Changes;
- l'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale;
- la Caisse Nationale de Sécurité Sociale;
- l'Agence Nationale de la Conservation Foncière, du Cadastre et de la Cartographie;
- des personnes morales de droit privé.



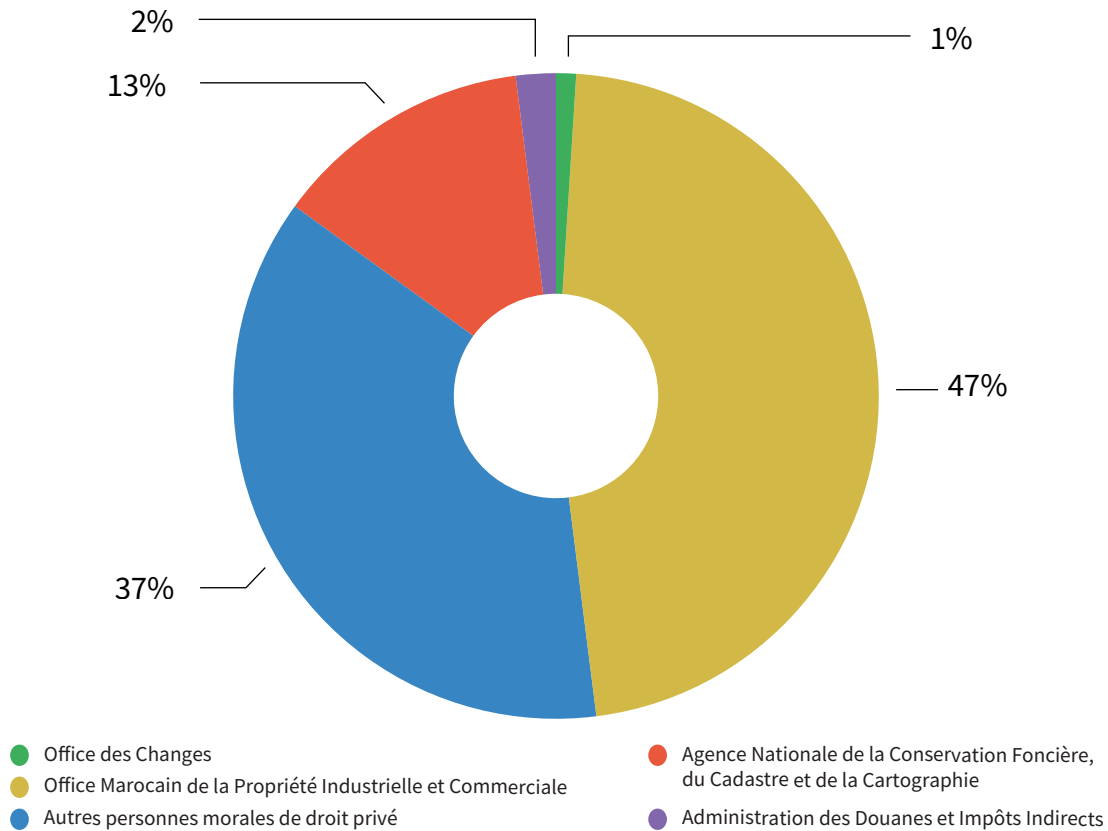
GRAPHIQUE N°4:
VENTILATION PAR PARTENAIRE ÉMETTEUR DES CS NATIONALES REÇUES ENTRE 2016 ET 2019



B. DEMANDES D'INFORMATIONS ÉMISES POUR ENRICHISSEMENT

En vertu du deuxième alinéa de l'article 22 de la loi n°43-05, l'UTRF envoie des demandes d'informations (DI) aux partenaires désignés dans le même article afin de recueillir les informations nécessaires à l'analyse des dossiers en cours de traitement par l'UTRF. A cet égard, le nombre de DI envoyées aux partenaires a atteint 373 en 2019. Elles concernent l'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale, l'Agence Nationale de la Conservation Foncière, du Cadastre et de la Cartographie, l'Administration des Douanes et Impôts Indirects, l'Office des Changes ainsi que d'autres personnes morales soumises au droit privé. La destination des demandes d'informations émises par l'UTRF dépend des dossiers traités et des besoins en analyse, qui sont définis à travers notamment les profils des concernés.

**GRAPHIQUE N°5:
RÉPARTITION DE DI ENVOYÉES AUX PARTENAIRES, EN VERTU DE L'ARTICLE 22, DURANT L'ANNÉE 2019**



C. ENQUÊTES FINANCIÈRES PARALLÈLES

Dans le cadre de sa mission de coordonnateur national, l'UTRF reçoit des demandes de renseignements émanant des autorités nationales d'application de la loi, pour mener des enquêtes financières parallèles, et ce en relation avec des affaires de blanchiment de capitaux, d'infractions sous-jacentes au BC, de terrorisme et de son financement.

L'année 2019 a été marquée par la diffusion d'une circulaire de la Présidence du Ministère Public, qui incite, notamment, les autorités judiciaires compétentes au renforcement de cette collaboration.

Ainsi, 181 demandes ont été reçues en 2019, contre 220 demandes depuis 2009, dont 29 demandes en 2018, soit une augmentation de 524,13% entre 2018 et 2019.

Cette augmentation vient confirmer la mise en œuvre sur le terrain des Recommandations du GAFIMOAN, notamment en relation avec les critères de la Recommandation 29 du GAFI, contenues dans le Rapport d'Evaluation Mutuelle (REM) du dispositif national, adopté en avril 2019.

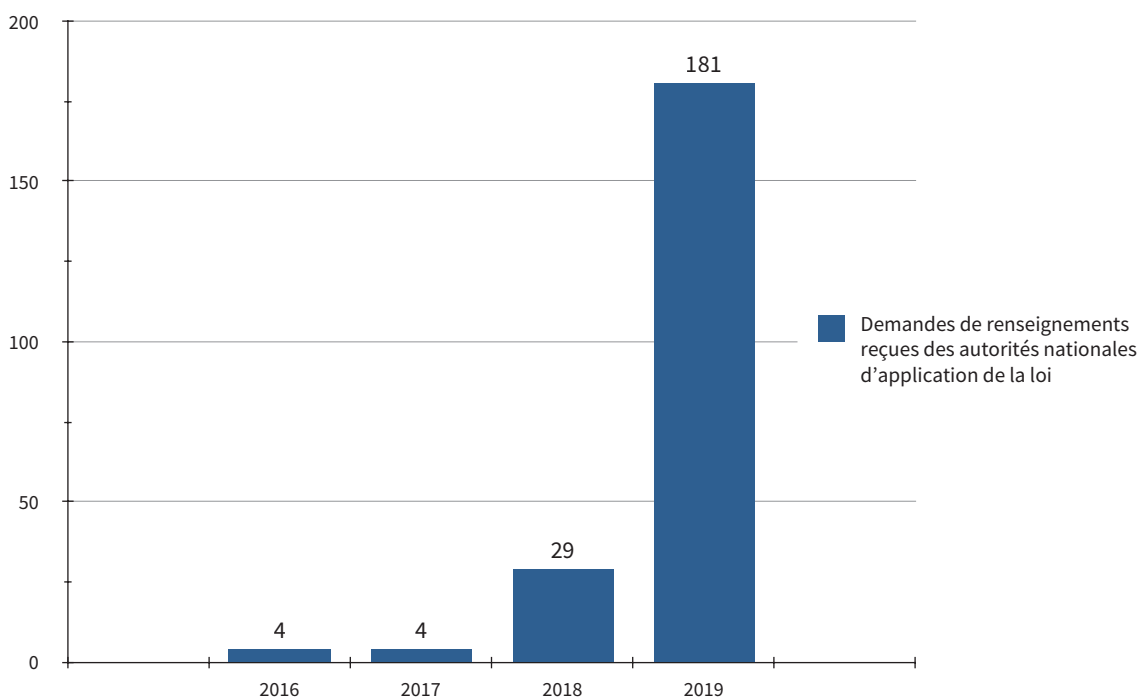


L'augmentation constatée est le résultat des efforts déployés par la Présidence du Ministère Public et l'UTRF visant à renforcer la coordination nationale via les réunions et les journées d'études que celle-ci a organisées et auxquelles ont pris part les autorités chargées de l'application de la loi.

Les recommandations adoptées à l'issue de ces réunions et manifestations appellent à une concertation régulière et une collaboration soutenue entre l'UTRF, les services d'enquêtes et d'investigations, les autorités judiciaires et l'Administration des Douanes et Impôts Indirects.

Ci-après, une illustration de l'évolution des demandes de renseignements reçues des autorités d'application de la loi, dans le cadre de la coopération nationale entre l'UTRF et ses partenaires nationaux.

GRAPHIQUE N°6:
DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS REÇUES DES AUTORITÉS NATIONALES D'APPLICATION DE LA LOI



5. DEMANDES D'INFORMATIONS ÉMISES POUR ENRICHISSEMENT

Dans le cadre de l'enrichissement des dossiers traités par l'UTRF, celle-ci a adressé en 2019, aux personnes assujetties, 12975 DI, contre 7526 en 2018, ce qui correspond à une augmentation significative de 72,4% par rapport à l'année précédente.



Ces DI varient en fonction du besoin en informations et selon l'étape d'enrichissement des dossiers en cours d'analyse. Ci-dessous un tableau illustrant ces catégories:

TABLEAU 1

Description du type de DI	Nombre de DI en 2017	Nombre de DI en 2018	Nombre de DI en 2019
DI relatives aux transactions	1147	1745	3558
DI relatives aux documents	93	102	145
DI relatives aux comptes	2629	5627	9232
DI relatives aux personnes	19	10	17
DI relatives aux produits	11	27	4
DI relatives aux listes 1267/1989 et 1988 du Conseil de Sécurité des Nations Unies	25	15	19
Total	3924	7526	12975

Ci-après un descriptif des types de demandes d'informations émises par l'UTRF:

TABLEAU 2

Description du type de DI
DI relatives aux transactions
<ul style="list-style-type: none"> • Opérations de change effectuées par une personne physique • Transactions enregistrées sur un compte bancaire • Transactions de transfert d'argent liées à une personne physique • Transactions de transfert d'argent liées à une pièce d'identité
DI relatives aux documents
<ul style="list-style-type: none"> • Documents liés à une personne physique • Documents liés à un compte bancaire • Documents liés à une personne morale
DI relatives aux comptes
<ul style="list-style-type: none"> • Compléments sur un compte bancaire • Comptes liés à une personne morale • Comptes liés à une personne physique • Comptes liés à une pièce d'identité



DI relatives aux personnes

- Compléments sur une personne physique

DI relatives aux produits

- Produits liés à une personne physique
- Produits liés à un compte

DI relatives aux listes 1267/1989 et 1988 du Conseil de Sécurité des Nations Unies

- Liste relative aux Résolutions 1267/1989 et aux Résolutions subséquentes
- Liste relative à la Résolution 1988 et aux Résolutions subséquentes

6. TRANSMISSIONS AU MINISTÈRE PUBLIC

Sur la base de l'analyse des informations reçues par l'UTRF et enrichies à partir des informations additionnelles émanant des personnes assujetties et des autres partenaires nationaux et internationaux, l'UTRF procède, conformément aux dispositions des articles 18 et 34 de la loi n°43-05, à des transmissions au Procureur du Roi près le Tribunal de Première Instance de Rabat lorsqu'il s'agit de faits soupçonnés d'être liés au blanchiment de capitaux ou aux infractions sous-jacentes et au Procureur Général du Roi près la Cour d'Appel de Rabat quand il s'agit de présomptions de financement du terrorisme.

C'est dans ce cadre que l'UTRF a enregistré, depuis sa création jusqu'à fin 2019, un total de 136 transmissions au Procureur du Roi près le Tribunal de Première Instance de Rabat et au Procureur Général près la Cour d'Appel, dont 29 au titre de l'année 2019, contre 15 transmissions en 2018.

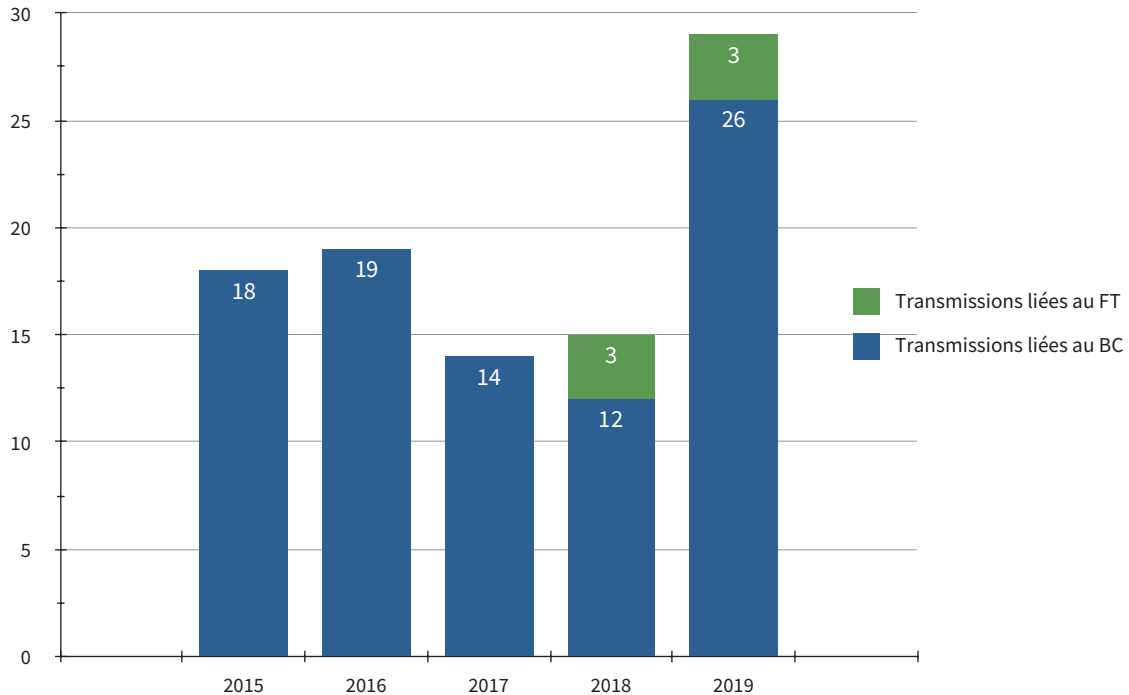
Cette hausse en nombre dénote de l'engagement des autorités nationales de mettre en œuvre les Recommandations des évaluateurs du GAFIMOAN, notamment dans le cadre des critères de la Recommandation 29 relative aux CRF.

Outre les disséminations spontanées, représentées par les transmissions au Parquet, et comme il a été mentionné précédemment, l'UTRF a également disséminé aux partenaires nationaux, et à leur demande, des informations relevant de leurs champs de compétence respectifs, et ce dans le cadre des enquêtes financières parallèles.



Les transmissions au Ministère Public sont réparties par année et par nature comme suit:

GRAPHIQUE N°7:
EVOLUTION DU NOMBRE DES TRANSMISSIONS LIÉES AU BC/FT ENTRE 2015 ET 2019



4.2. AU NIVEAU INTERNATIONAL

Sur la base du principe de la réciprocité ou des termes des mémorandums d'entente (MOU), et en vertu des articles 24 et 34 de la loi n°43-05, l'UTRF échange avec ses homologues étrangers des renseignements liés aux cas de BC/FT.

Dans le cadre de la coopération internationale, l'UTRF réserve aux demandes de renseignements et aux communications spontanées émanant des CRF étrangères, un traitement similaire aux déclarations de soupçons, en termes d'enrichissement, d'analyse et d'éventuelles transmissions au Parquet et ce, après obtention de l'autorisation de dissémination auprès de la CRF émettrice, conformément aux principes d'échange de renseignements du Groupe Egmont.



ENCADRÉ N°1: GROUPE EGMONT

Créé en 1995, le Groupe Egmont est un forum international des Cellules de Renseignement Financier qui vise à promouvoir les activités de ses membres en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement des activités terroristes. Les principaux objectifs du Groupe Egmont, tels que définis par sa charte, sont:

- développer la coopération internationale par l'échange d'informations;
- accroître l'effectivité des Cellules de Renseignement Financier par des programmes d'échange et de formation du personnel;
- promouvoir l'autonomie opérationnelle des Cellules de Renseignement Financier;
- promouvoir la création de Cellules de Renseignement Financier qui respectent les mêmes standards internationaux et la même approche opérationnelle des dossiers de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme.

L'UTRF est membre du Groupe Egmont depuis juillet 2011.

Il convient de préciser que tous les échanges avec les CRF homologues se font dans le respect des principes d'Egmont quant à l'utilisation de l'information, à son traitement et à la préservation de sa confidentialité.

A. DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS ET COMMUNICATIONS SPONTANÉES REÇUES

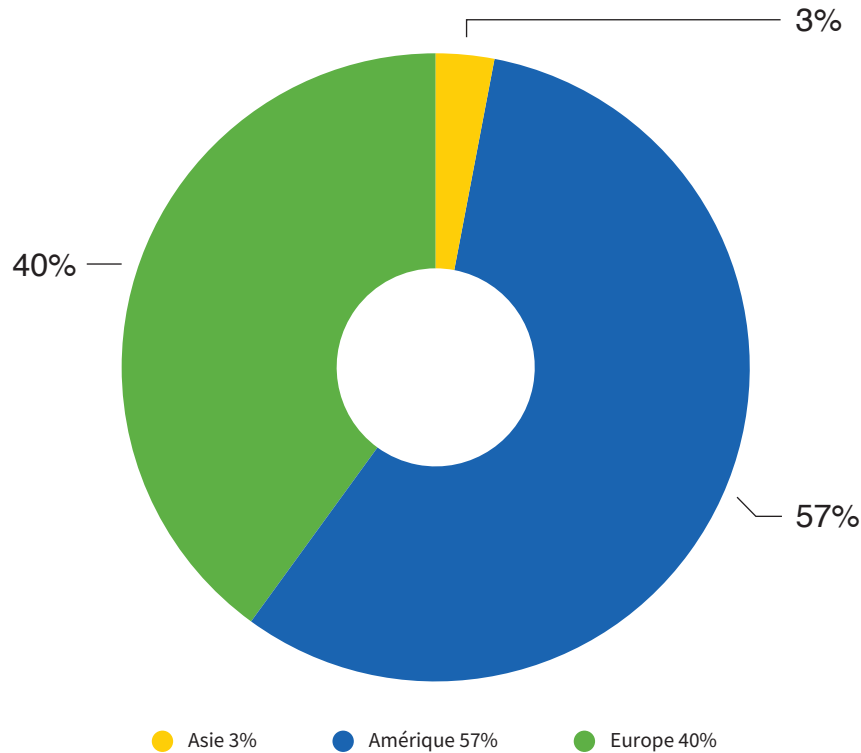
En 2019, le nombre des demandes de renseignements (DR) reçues par l'UTRF en provenance des CRF homologues a atteint 88 DR, contre 94 reçues en 2018, soit une diminution de 6,38%. Parallèlement, le nombre de Communications Spontanées a connu une augmentation de 28,85% en 2019 par rapport à 2018. Ce qui s'est traduit par une augmentation globale de 6,16% des demandes de renseignements provenant des homologues étrangers.

Le nombre de DR en provenance des CRF homologues européennes a atteint 85%. La prédominance des échanges avec les CRF européennes est le résultat de plusieurs facteurs, notamment, la proximité géographique avec l'Europe et l'importance des relations financières et économiques entre le Maroc et les Etats européens. Cette année a été marquée par une augmentation des échanges avec les CRF africaines (une seule DR reçue en 2018 contre 5 en 2019), qui s'inscrit dans le cadre de la coopération Sud-Sud se trouvant au cœur de la politique étrangère du pays et la vision éclairée de Sa Majesté Le Roi Mohammed VI que Dieu L'assiste.

Par ailleurs, le plus grand pourvoyeur des CS reçues en 2019 est le continent américain avec un total de 38 CS, soit 57% de l'ensemble des CS reçues. Il convient de souligner qu'il s'agit quasi-exclusivement de renseignements potentiellement liés au financement du terrorisme. Le continent européen vient en deuxième position avec un total de 27 CS, soit 40% des CS reçues par l'UTRF.



GRAPHIQUE N8:
RÉPARTITION DES CS REÇUES PAR L'UTRF EN 2019, PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE



En 2019, 3 CRF européennes ont envoyé, via le canal d'échanges sécurisés du Groupe Egmont «Egmont Secure Web (ESW)», pour la première fois des DR à l'UTRF.

B. DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS ÉMISES

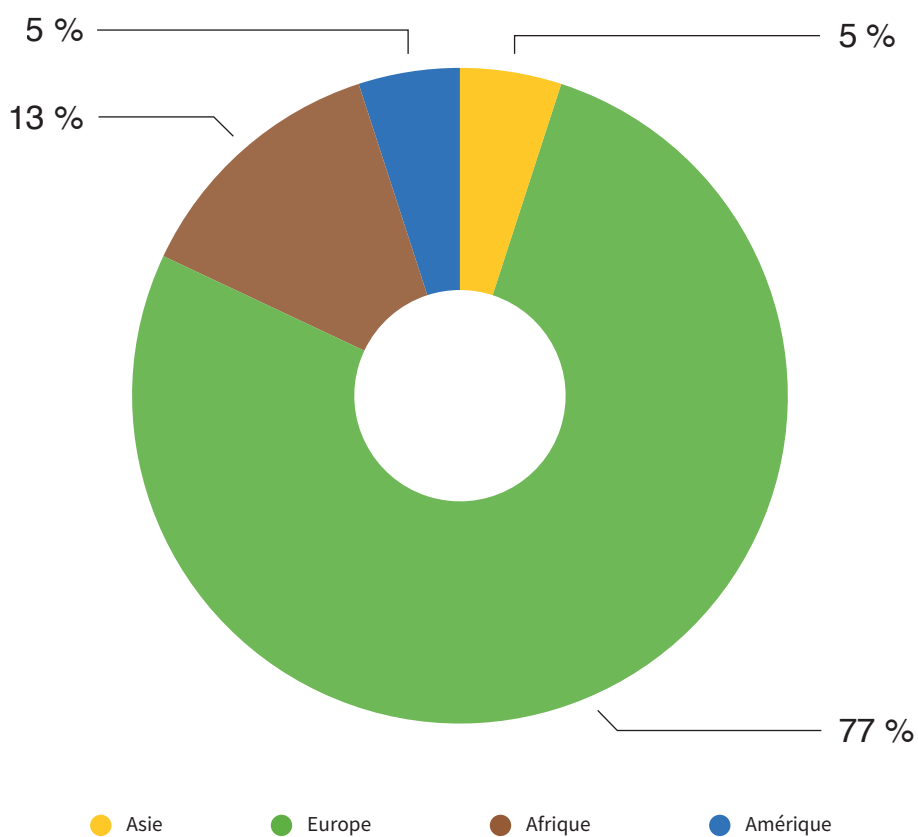
En 2019, l'UTRF a sollicité 25 CRF homologues lors de l'enrichissement et l'analyse des dossiers opérationnels, impliquant notamment des entités ou des personnes étrangères ou résidentes dans le pays destinataire de la demande, ou des transactions financières en relation avec le pays de la CRF sollicitée.

Afin d'enrichir les dossiers traités en 2019, et dans le cadre de la coopération internationale, l'UTRF a envoyé 76 DR à certaines CRF homologues, contre 13 DR émises en 2018, enregistrant ainsi un taux de croissance de 484,62%.

Cette augmentation peut s'expliquer par plusieurs facteurs, notamment, l'accroissement significatif du nombre des DS reçues et le nombre d'enquêtes financières parallèles effectuées par l'UTRF, en collaboration avec les autorités nationales d'application de la loi.



GRAPHIQUE N°9:
RÉPARTITION DES DR ÉMISES PAR L'UTRF EN 2019, PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE



À l'instar des demandes de renseignements reçues, on constate également une prédominance des CRF européennes destinataires avec une part de 77% des DR émises.

Cette prédominance est due aux mêmes raisons précitées.



5. RENFORCEMENT DES RESSOURCES

5.1. RESSOURCES HUMAINES

Depuis 2018 et suite à la nomination de son nouveau Président, l'UTRF a axé sa politique de gestion des ressources humaines sur le recrutement et le renforcement des compétences techniques et multidimensionnelles de ses cadres en vue de répondre à ses besoins et de s'aligner sur l'évolution des normes et des tendances internationales en matière de LBC/FT.

Ainsi, l'UTRF a renforcé ses équipes, au cours de l'année, en se dotant de nouveaux profils au niveau de ses différents Départements et a réalisé des programmes de formation visant à développer les compétences de ses cadres et techniciens par le biais de programmes d'assistance technique mis en œuvre, conjointement avec ses partenaires nationaux et internationaux.

5.1.1. RECRUTEMENT

Ainsi, l'année 2019 a été marquée par la reprise du programme de recrutement. Ainsi les effectifs en personnel ont été renforcés par le recrutement de 13 cadres et techniciens disposant de profils et d'expériences adaptés aux missions et aux activités opérationnelles de l'UTRF.

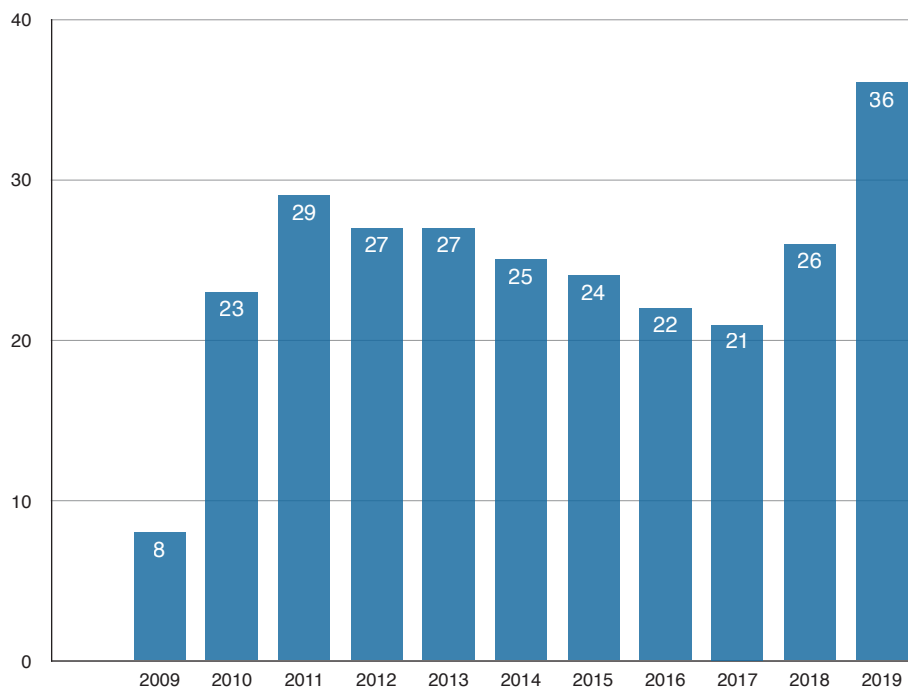
5.1.1.1. ÉVOLUTION DES EFFECTIFS

Après une période marquée par une régression des effectifs de l'UTRF à partir de l'année 2012, en raison principalement de contraintes réglementaires et administratives, la nouvelle politique de recrutement a donné lieu à un accroissement significatif des effectifs dès fin 2018.

Ainsi et comme cela ressort du graphique ci-après, l'effectif a augmenté de près de 71,4% de 2017 à fin 2019.



GRAPHIQUE N°10:
EVOLUTION DE L'FFECTIF DU PERSONNEL DE L'UTRF ENTRE 2009 ET 2019



5.1.1.2. RÉPARTITION DES EFFECTIFS EN 2019

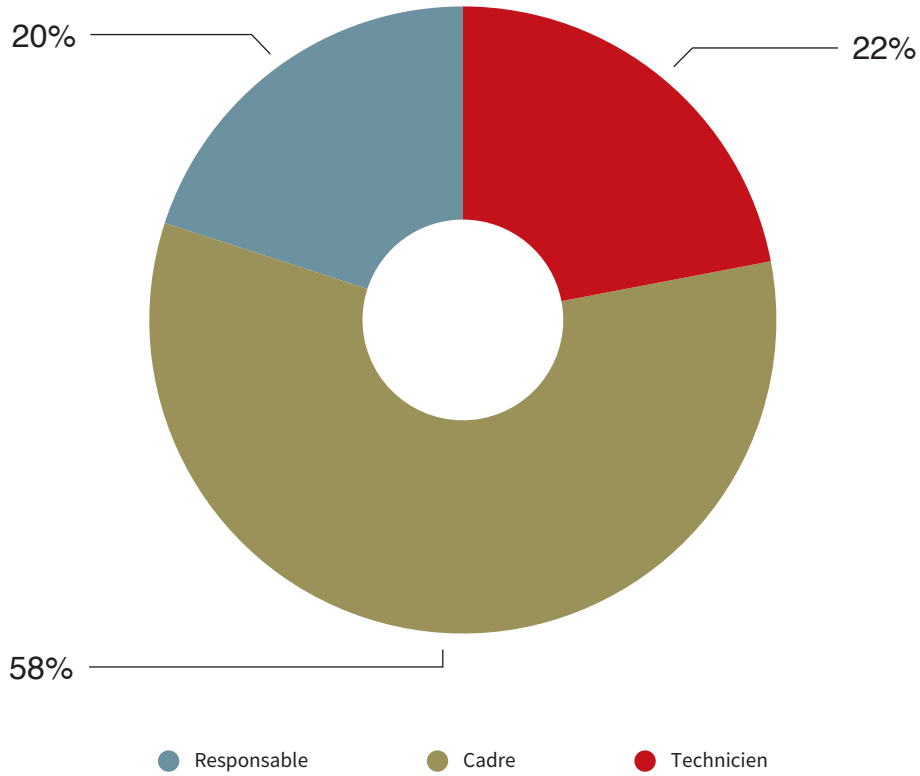
Au 31 décembre 2019, l'UTRF dispose d'un effectif de 36 cadres et techniciens. L'analyse de la structure de cet effectif permet une répartition par catégorie, par département et par genre.

A. RÉPARTITION PAR CATÉGORIE DU PERSONNEL

La répartition du personnel de l'UTRF par catégorie fait ressortir la prédominance des cadres dont la part dépasse 80% de l'effectif total.



**GRAPHIQUE N°11:
RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR CATÉGORIE EN 2019**



B. RÉPARTITION PAR ACTIVITÉ

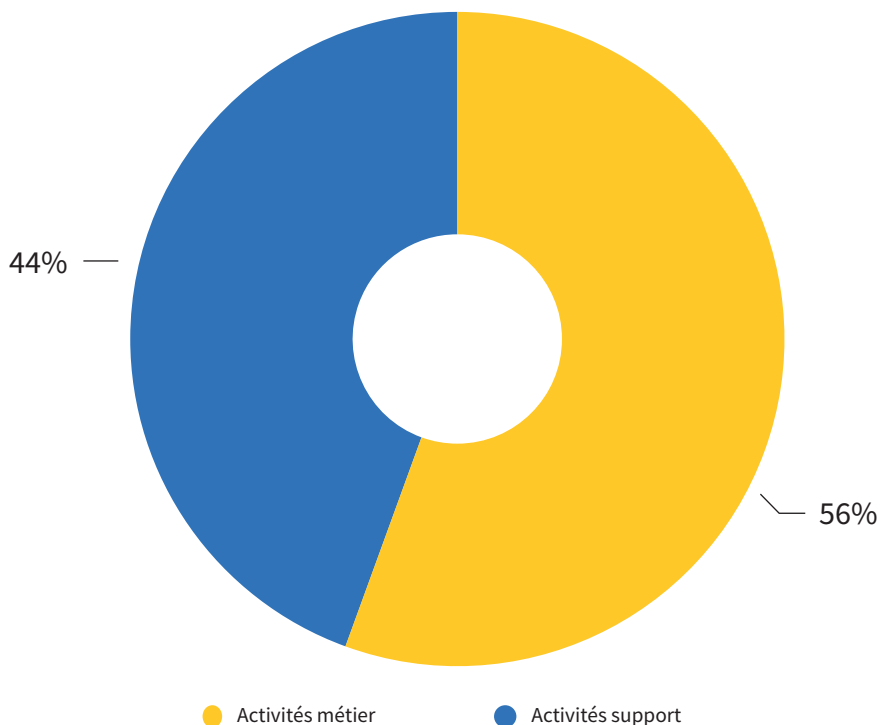
L’UTRF a axé sa politique de recrutement en 2019 sur l’augmentation du nombre des cadres et techniciens dans les activités métier (analyse financière, réglementation LBC/ FT, coopération internationale) et les activités support (informatique, logistique), réparti comme suit:

- Activités métier: 7 cadres;
- Activités support: 3 cadres et 3 techniciens.

La répartition de l’effectif par activité à fin 2019 est de 56% pour les activités métier contre 44% pour les activités support.



GRAPHIQUE N°12:
RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR ACTIVITÉ EN 2019

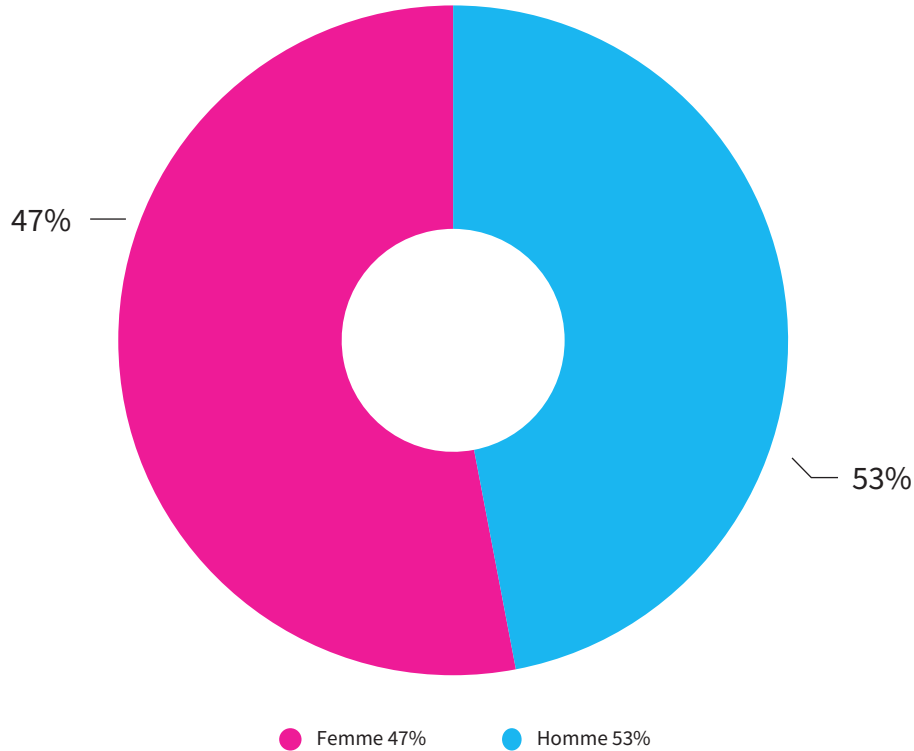


C. RÉPARTITION PAR GENRE

La répartition par genre de l'effectif au titre de l'année 2019 fait ressortir un taux de féminisation de 47%. La représentation féminine aux postes de responsabilité est en progression continue. Cette représentation a été corroborée en 2019, par la nomination de deux femmes aux postes de Chefs de Départements par intérim.



**GRAPHIQUE N°13:
RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR GENRE EN 2019**



5.1.1.3 VISION STRATÉGIQUE

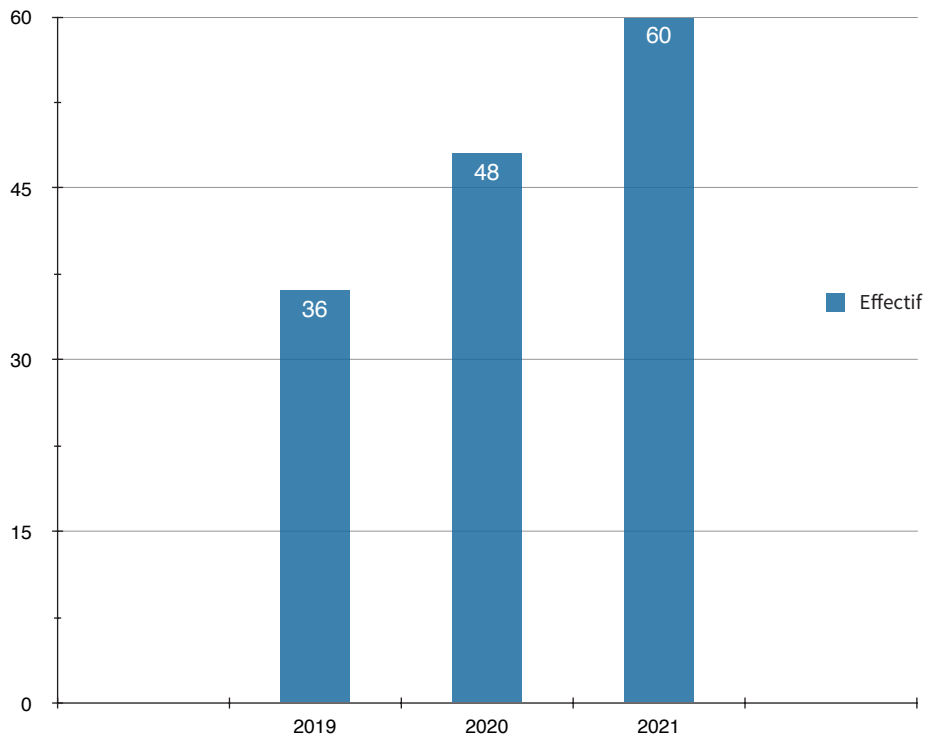
L'ambition de l'UTRF est de poursuivre sa politique de recrutement, conjuguée au processus dynamique de sélection et d'intégration de profils de haut niveau en vue de la réalisation de ses différentes missions.

Il importe de noter, à cet égard, que le processus de recrutement au sein de l'UTRF est effectué conformément à l'approche basée sur la gestion des ressources humaines par les compétences. L'affectation aux postes à pourvoir, est conditionnée notamment par l'adéquation des profils des nouvelles recrues, de leur potentiel et de leurs qualités personnelles avec les exigences inhérentes auxdits postes.

Ainsi et en se basant sur cette approche, la dynamique de recrutement et d'intégration des effectifs au sein de l'UTRF poursuivie pour étoffer ses différentes structures, devrait se maintenir par la réalisation d'une augmentation annuelle allant de 25 à 30% du personnel pour atteindre un effectif de 60 à fin 2021.



GRAPHIQUE N°14:
PRÉVISIONS DE RECRUTEMENT SUR LA PÉRIODE TRIENNALE 2019-2021



5.1.2. FORMATION

Il convient de préciser que des actions de formation sont organisées au profit du personnel, alors que d'autres actions sont animées par des responsables de l'UTRF, dans le cadre de séminaires et d'ateliers organisés par des partenaires nationaux et étrangers.

5.1.2.1. FORMATIONS ORGANISÉES AU PROFIT DU PERSONNEL DE L'UTRF

La formation fait partie intégrante de la culture de l'UTRF, elle est proposée à la totalité de son personnel. Les programmes de formation, y compris à distance, mis en place en 2019, ont pour objectif, notamment, d'améliorer et de renforcer les compétences professionnelles et les qualifications des effectifs en relation avec la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et les infractions sous-jacentes.

Ainsi, les actions de formation organisées au titre de l'année 2019 portent sur plusieurs thématiques, notamment, les nouveaux standards du GAFI, l'interprétation et la mise en œuvre des Recommandations du GAFI et des Résultats Immédiats, les exigences liées au renforcement de la coordination nationale, les poursuites en matière de blanchiment de capitaux, l'utilisation du renseignement financier et les études interactives de scénarios.



Outre les formations dispensées, certaines catégories du personnel ont participé également aux ateliers organisés par les partenaires de l'UTRF qu'ils soient nationaux tels que le Ministère Chargé de la Justice ou internationaux comme l'ONUDC, portant, notamment, sur les mécanismes de gestion des biens saisis et confisqués, les enquêtes et poursuites en matière de lutte contre le financement du terrorisme, les enquêtes financières dans les crimes relatifs à la traite des êtres humains et au trafic des migrants.

5.1.2.2. FORMATIONS DISPENSÉES PAR LES RESPONSABLES DE L'UTRF

Grâce à leur expertise acquise en matière de LBC/FT, les responsables de l'UTRF ont participé à l'animation des formations suivantes, en collaboration avec des organismes partenaires:

- un atelier organisé conjointement par le GAFIMOAN et l'OCDE, portant sur l'alliance des secteurs public et privé dans la lutte contre la corruption au Moyen-Orient et en Afrique du Nord et les liens entre le blanchiment de capitaux et la corruption;
- une formation en analyse stratégique sur invitation du Conseil de l'Europe et une formation pilote d'analyse stratégique avancée sur invitation du Groupe Egmont;
- un atelier de travail au profit des sociétés d'assurance et des Officiers de la BNPJ et des BRPJ, portant sur le partage des résultats de l'ENR, des aspects opérationnels et aussi le partage de l'expérience de la Tunisie et de la France dans ce domaine;
- un séminaire organisé par l'ONUDC, ayant pour objet le renforcement des capacités des membres des unités d'information financière, des forces de l'ordre et du Ministère Public dans le domaine des enquêtes et analyses financières en cas de trafic de migrants et de traite des êtres humains et de lutte contre le blanchiment de capitaux résultant de ces infractions;
- une formation au profit des Officiers de Police, sur le statut de l'UTRF, ses attributions et de son organisation;
- une formation au profit des Officiers de la Police Judiciaire spécialisés dans la lutte contre le trafic des stupéfiants, la cybercriminalité, les crimes financiers et le trafic d'êtres humains.

5.2. SYSTÈME D'INFORMATION ET LOGISTIQUE

L'année 2019 a été marquée, sur le plan organisationnel et technique, par une évolution sans précédent des structures organisationnelles, l'importance des investissements réalisés et la certification ISO 27001.

5.2.1. EVOLUTION DES STRUCTURES ORGANISATIONNELLES

Sur le plan de la logistique, les recrutements opérés au cours de 2019 ont permis de renforcer certaines structures, telles que celle des achats et de gestion financière et celle de la maintenance et de gestion du patrimoine.



Par ailleurs, pour ce qui est de l'informatique, l'évolution des effectifs a permis l'adoption d'une nouvelle structure organisationnelle à même de permettre l'amélioration de l'efficacité dans le travail. Désormais, la Division des Systèmes d'information a adopté une organisation faisant ressortir une entité chargée de l'infrastructure, des réseaux et de la sécurité et une autre chargée de l'exploitation, de l'organisation et des méthodes.

5.2.2. INVESTISSEMENTS OPÉRÉS EN 2019

Les investissements opérés en 2019 ont été effectués dans l'objectif de soutenir l'activité de l'UTRF et peuvent être résumés dans les points ci-après:

- le renouvellement des parcs bureautique et de téléphonie fixe;
- le renforcement des capacités du data center en termes de sécurité, de capacité de traitement et de capacité de stockage;
- le lancement de plusieurs projets structurants, qui consistent en la mise en place d'un schéma directeur des systèmes d'information, d'un système de management de la sécurité de l'information, d'un plan de continuité d'activité et d'un progiciel de gestion intégré.

5.2.2.1. RENOUELEMENT DES PARCS BUREAUTIQUE ET DE TÉLÉPHONIE FIXE

Le renouvellement de ces parcs a été concrétisé en 2019 en raison de l'obsolescence du matériel existant d'une part, et pour permettre une meilleure expérience utilisateur à même d'améliorer l'efficacité du travail, d'autre part.

5.2.2.2 . RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DU DATA CENTER

L'investissement réalisé en 2019 a eu pour principal objectif de mettre à jour l'architecture et le matériel du data center afin d'assurer la tolérance de panne des équipements et de renforcer ses capacités notamment en matière de sécurité, de traitement, de stockage et de sauvegarde.

Ces investissements ont principalement pour objectifs:

- de renforcer la sécurité informatique grâce au perfectionnement de l'architecture actuelle et à l'acquisition d'équipements de protection de dernière génération;
- d'accroître les capacités de traitement pour satisfaire aux prérequis techniques d'UTRFNet;
- d'augmenter les capacités de stockage et de sauvegarde pour éviter la saturation des espaces de stockage et de partage ou la perte de données;
- de disposer de la réplication de tous les équipements cruciaux et sensibles, permettant la continuité de l'opérationnalité en cas de panne.



5.2.2.3. LANCEMENT DE PLUSIEURS PROJETS STRUCTURANTS

La réalisation de plusieurs projets structurants, décrits ci-après, a été entamée au deuxième semestre de l'année 2019 et leur achèvement interviendra au cours des années 2020 et 2021.

A. PROJET D'ÉLABORATION DU SCHÉMA DIRECTEUR DES SYSTÈMES D'INFORMATION

Ce projet consiste en l'élaboration d'un schéma directeur des systèmes d'information (SDSI) de l'UTRF couvrant le domaine des systèmes d'information, les besoins en systèmes d'information de l'ensemble des entités fonctionnelles en une période cible de trois ans. Le projet SDSI permettra :

- l'identification des axes stratégiques liés aux systèmes d'information;
- l'identification -aussi précise que possible- et l'orientation des besoins;
- l'identification, la priorisation et la programmation des projets entamés et/ou identifiés;
- l'adoption d'une approche basée sur les risques;
- la mise en place d'une feuille de route claire et précise.

L'élaboration du SDSI se fera en 3 grandes phases :

- Phase 1: Evaluation de l'existant;
- Phase 2: Construction de la cible;
- Phase 3: Elaboration de la feuille de route.

Alors que la première phase a été réalisée au cours de l'année 2019, les phases 2 et 3 seront exécutées au cours de l'année 2020.

B. PROJET DE MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME DE MANAGEMENT DE LA SÉCURITÉ DE L'INFORMATION

Ce projet consiste en la mise en place d'un système de management de la sécurité de l'information (SMSI).

L'objectif premier de la mise en place de ce système est la mise en conformité aux normes de sécurité internationales en vigueur, de satisfaire aux exigences nationales notamment celles de la Direction Générale de La Sécurité des Systèmes d'Information (DGSSI) relevant de l'Administration de la Défense Nationale concernant la sécurité de l'information.

Les résultats escomptés de la réalisation de ce projet sont présentés ci-après :

- le SMSI permet de mettre en œuvre les mesures adéquates afin de réduire, voire d'éliminer l'impact que les menaces pourraient avoir sur l'UTRF. Ainsi, la gestion de la sécurité de l'information permettra la mise en avant des caractéristiques qualitatives des services proposés par l'UTRF (confidentialité, intégrité, etc.);



- le SMSI assure, en minimisant l'impact des incidents, la continuité de l'activité, la confiance des partenaires, la protection des systèmes ou encore la réduction des dégâts auxquels l'UTRF pourrait être confrontée;
- le SMSI permet de répondre aux exigences légales et réglementaires qui visent la protection des informations personnelles ou sensibles.

Lancé au début du quatrième trimestre 2019, ce projet sera exécuté au cours de l'année 2020 et arrivera à son terme au cours du premier semestre de l'année 2021.

C. PROJET DE MISE EN PLACE D'UN PLAN DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ

Le Plan de Continuité d'Activité (PCA) a pour but de décliner la stratégie et l'ensemble des dispositions prévues pour garantir à l'UTRF la continuité de ses activités. Le périmètre d'action concerne les aspects suivants: sauvegarde et restauration des données, archivage des données et systèmes de secours.

Les objectifs de ce projet sont:

- gérer les risques: le PCA est le fer de lance de la gestion des risques susceptibles d'altérer la bonne marche des activités de l'UTRF;
- se mettre en conformité: le PCA doit permettre à l'UTRF de répondre à ses obligations externes (législatives et réglementaires) ou internes (risque de perte de données, réputation/image, etc.) et de tenir ses objectifs;
- se protéger: l'absence de PCA ou sa mauvaise exécution peut engendrer de nombreux dommages préjudiciables à l'UTRF.

Etant donné que les études techniques ont été entamées en 2019, la concrétisation de ce projet se fera en 2020.

D. PROJET DE MISE EN PLACE D'UN PROGIciel DE GESTION INTÉGRÉE

L'UTRF œuvre à déployer une solution de gestion intégrée des fonctions support, permettant d'informatiser les processus supports les plus importants. Il s'agit de doter l'UTRF d'un système couvrant les périmètres suivants:

- Gestion de projets;
- Gestion des ressources humaines;
- Gestion du courrier;
- Gestion financière;
- Gestion des achats;
- Gestion du patrimoine: inventaires, stocks, etc.



Les résultats escomptés de ce projet sont multiples et consistent notamment en l'amélioration des aspects suivants:

- la sécurité des informations et des documents (sauvegarde, restauration, etc.);
- la fiabilité des données (duplication, suppression, modification inappropriée, etc.);
- la traçabilité des actions et des interventions;
- la visibilité sur les dossiers;
- la facilité de recherche;
- le suivi et le reporting (tableaux de bord);
- l'historisation et le versioning;
- l'automatisation des tâches.

Par ailleurs, il y a lieu de signaler que la tendance générale est à la digitalisation des processus et qu'elle est suivie par de nombreuses Administrations publiques marocaines au cours de ces dernières années.

Cet ambitieux projet a été entamé en 2019 par la mise en place de la gestion de projets.

5.2.3. CERTIFICATION ISO 27001

La certification, au cours de l'année 2019, d'un cadre de l'UTRF chargé de l'infrastructure, des réseaux et de la sécurité, à la norme ISO 27001, est un acquis important qui va permettre le déploiement du SMSI susvisé dans des conditions avantageuses.

5.3. COMMUNICATION

L'UTRF a inscrit le développement de ses activités de communication au cœur de ses engagements et de ses actions stratégiques. En effet, depuis 2018, l'UTRF a mis en place une stratégie de communication globale fondée sur sa volonté d'accompagner son évolution et de répondre au mieux à ses besoins en renforçant ses capacités en la matière.

Ainsi, la communication participe à l'amélioration de la circulation des informations au sein des services de l'UTRF. En externe, elle développe son image institutionnelle et son identité dans son rôle de coordonnateur national et acteur international auprès des instances et organismes chargés de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

En termes de communication graphique et en parfaite harmonie avec sa nouvelle vision, l'UTRF a repensé, en 2019, son identité visuelle en modernisant son logo qui symbolise les valeurs de son engagement au service de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, tant à l'échelle nationale qu'internationale. En outre, l'ensemble



des supports de communication administratifs et institutionnels de l'UTRF (plaquette de présentation, site web, affiches pour la présentation de séminaires et autres évènements, etc.) ont été déclinés conformément à sa nouvelle charte graphique.

L'UTRF a conçu, également, un film institutionnel qui a été présenté lors de la Conférence nationale tenue en juin, et ce en commémoration de sa 10^{ème} année de création.

Il importe de souligner, par ailleurs, que l'UTRF communique régulièrement sur ses différentes activités via son site web, que ce soit en tant que support d'échange avec les acteurs concernés, ou en tant que vecteur d'information pour tous autres publics concernés.

Pour plus d'informations relatives à l'UTRF, son site institutionnel peut être consulté à l'adresse électronique suivante: www.utrf.gov.ma

6-COMMÉMORATION DE LA 10^{ÈME} ANNÉE DE CRÉATION DE L'UTRF

L'UTRF a organisé, en juin 2019, une Conférence nationale sur le thème «Impact de l'évaluation nationale des risques sur le dispositif national de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme 2009-2019», en commémoration de sa 10^{ème} année de création.

La Conférence a été marquée par la présence de Messieurs le Chef du Gouvernement, le Wali de Bank Al-Maghrib, les Présidents et Directeurs des autorités de supervision et de contrôle et des représentants des Départements ministériels concernés. Ont pris part, également, à cette Conférence des représentants de certaines instances internationales et régionales compétentes et de CRF partenaires de l'UTRF.

La Conférence a été l'occasion d'exposer les principales réalisations de l'UTRF durant une décennie, d'une part, et d'échanger les expériences avec des CRF partenaires dans le domaine de l'évaluation nationale des risques et l'adoption de stratégies nationale et sectorielles pour atténuer et maîtriser ces risques, d'autre part.

Lors de cette manifestation, deux conventions de partenariat ont été signées, respectivement, avec l'AMMC et l'ACAPS.

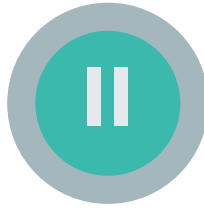
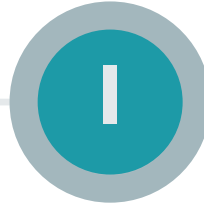
De plus et en commémoration de sa 10^{ème} année de création, le Président de l'UTRF a dévoilé la nouvelle identité visuelle de celle-ci, qui s'inscrit dans le cadre de la stratégie de communication mise en place.



7- BILAN DE 10 ANS D'ACTIVITÉ: 2009-2019

INSTALLATION DE L'UTRF: STRUCTURES ET PROCÉDURES

- Mise en place des structures et élaboration de procédures;
 - Renforcement des ressources et des capacités;
 - Désignation d'un nouveau Président de l'UTRF.

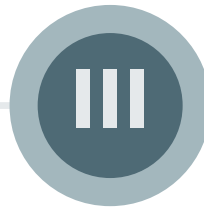


ADHÉSION AU GROUPE EGMONT

- Etapes du processus d'adhésion.

CONTRIBUTION DE L'UTRF AU RENFORCEMENT DU DISPOSITIF LÉGAL ET RÉGLEMENTAIRE NATIONAL DE LBC/FT

- Elaboration de projets de lois;
- Adoption de textes réglementaires.



PILOTAGE DE GRANDS PROJETS D'ENVERGURE NATIONALE

- L'évaluation Mutuelle;
- L'Évaluation nationale des risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme.

EVOLUTION SOUTENUE DES INDICATEURS OPÉRATIONNELS

- Au niveau national;
- Au niveau International.



CONSOLIDATION DE LA COORDINATION ET DE LA COOPÉRATION NATIONALE

- Accords de coopération au niveau national;
- Actions soutenues de formation et de sensibilisation et accompagnement des partenaires nationaux;
- Contribution de l'UTRF aux projets transverses de portée nationale.

COOPÉRATION INTERNATIONALE, UN VOLET PRIORITAIRE POUR L'UTRF

- Mémoires d'entente;
- Organisation de rencontres Internationales;
 - Visites d'étude et d'échange;
- Programmes d'assistance technique.



I. Installation de l'UTRF: Structures et procédures

● Mise en place des structures et élaboration des procédures

10 avril 2009	Installation du Président et des membres de l'UTRF par le Premier Ministre.
Au cours de 2009	Mise en place des structures de l'UTRF, élaboration des procédures nécessaires à son fonctionnement, grâce à l'assistance technique des CRF française et espagnole dans le cadre de l'accord de jumelage Maroc- Union Européenne.
Fin septembre 2009	Elaboration des procédures régissant les relations de l'UTRF avec les personnes assujetties et adoption de deux Décisions relatives respectivement aux obligations de vigilance et à la déclaration de soupçons.
Octobre 2009	Réception des premières déclarations de soupçons.
2011	L'UTRF s'est dotée en 2011 d'un nouveau siège qui répond aux standards internationaux requis des cellules de traitement des renseignements financiers sur les plans de la conception et de la sécurité.
28 avril 2011	Lancement du site Web institutionnel: www.utrf.gov.ma .
Septembre 2011	Installation du système d'échange ESW et début des échanges d'informations avec les CRF membres du Groupe EGMONT à travers ce système.
2011	Premières transmissions au Ministère Public.

● Renforcement des ressources et des capacités

Recrutement	<p>Au lancement des activités de l'UTRF en 2009, son effectif comptait 9 personnes. Ce nombre est passé en 2011 à 29 personnes. Après ce net accroissement, le nombre des effectifs a connu une régression après 2011 pour arriver à 21 personnes en 2017.</p> <p>A partir de 2018, l'opération de recrutement a connu une nouvelle dynamique portant ainsi l'effectif à fin 2019 à 36 cadres et techniciens.</p>
Formation du personnel	<p>Dans le cadre du développement des compétences de ses ressources humaines, l'UTRF attache beaucoup d'importance à la formation.</p> <p>Les programmes de formation, mis en place par l'UTRF, se manifestent sous forme de sessions de formation ou de visites d'échange et de partage d'expériences avec les CRF étrangères homologues.</p>

Système d'information	<ul style="list-style-type: none"> - Novembre 2010: Acquisition du système «goAML» (rebaptisé UTRFNet). - Septembre 2011: installation du système d'échange ESW et début des échanges des informations avec les CRF membres du Groupe EGMONT à travers ledit système. - Le système d'information initialement mis en place a été mis à niveau pour renforcer la sécurité, l'accès aux données, les capacités de traitement et de stockage. - En 2019, Certification ISO 27001 relative à la sécurité de l'information.
Dispositif de sécurité	<ul style="list-style-type: none"> - La politique de sécurité et de confidentialité mise en œuvre par l'UTRF se manifeste comme suit: - Accès physique aux locaux (biométrie, vidéosurveillance, accès par carte magnétique et agents de sécurité). - Accès strictement limité au personnel du Département de la Documentation et des Analyses. - Accès physique aux équipements (biométrie, accès par carte magnétique). - Accès aux supports de données (les postes clients et les serveurs sont protégés par mot de passe, les documents physiques classés dans des tiroirs à clés). - Gestion des droits d'accès (définition des droits et privilèges de chaque utilisateur).

● Désignation d'un nouveau Président

14 décembre 2017	<p>Conformément à l'article 91 de la Constitution marocaine de 2011 et au Décret régissant l'UTRF, et sur proposition du Ministre Chargé de l'Intérieur, du Ministre Chargé de l'Economie et des Finances et du Ministère Chargé de la Justice, M. JAWHAR NFISSI a été désigné par le Chef du Gouvernement aux fonctions de Président de l'UTRF, par Décret n° 2.17.663 du 4 décembre 2017 publié au BO du 14 décembre 2017.</p>
------------------	--



II. Adhésion au Groupe EGMONT

● Etapes d'adhésion au Groupe Egmont

Jun 2009	Les Cellules de Renseignement Financier française, espagnole et égyptienne se sont engagées à parrainer l'UTRF et l'accompagner dans le processus de cette adhésion.
Mars 2010	La demande officielle d'adhésion à Egmont a été présentée au Groupe.
Jun 2010	Participation de l'UTRF en tant qu'observateur à la Réunion Plénière d'Egmont.
Janvier 2011	Organisation de la visite sur place à l'UTRF pour effectuer le premier examen par les instances de ce Groupe.
Juillet 2011	Admission officielle de l'UTRF au Groupe Egmont en tant que premier membre de la région de l'Afrique du Nord (Plénière tenue en Arménie).

III. Contribution de l'UTRF au Renforcement du dispositif légal et réglementaire de LBC/FT

● Elaboration et suivi des projets de lois relatifs à la LBC/FT

2010	Préparation de l'UTRF d'un projet de loi visant à remédier aux lacunes relevées dans le rapport d'évaluation mutuelle adopté en 2007 (projet de loi n°13-10 complétant et modifiant le Code pénal, le Code de procédure pénale et la loi n°43-05 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux).
24 janvier 2011	Publication du texte de loi n°13-10 au Bulletin officiel.
2012	Préparation par l'UTRF d'un projet de loi modifiant certaines dispositions du Code pénal et de la loi n°43-05 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux visant à compléter la définition de l'infraction de financement du terrorisme conformément aux exigences et standards internationaux (projet de loi n°145-12).
2013	Adoption et publication au BO de la loi n°145-12 le 2 mai 2013.
2014	Elaboration par l'UTRF d'un avant-projet de loi en guise de refonte de la loi n°43-05 et ce, suite à la révision des Recommandations et de la méthodologie du GAFI.
Février 2015	Soumission du projet de refonte de la loi n° 43-05 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux, au Chef du Gouvernement pour approbation et introduction dans le circuit législatif.



2017	Préparation d'un avant-projet de loi par une commission restreinte UTRF-Bank Al Maghrib pour remédier aux lacunes persistantes du dispositif national. Cet avant-projet a donné lieu au projet de loi n°12-18 modifiant et complétant la loi n° 43-05 et certaines dispositions du Code pénal.
2018	Participation de l'UTRF aux discussions du projet de loi n°12-18 susmentionné, dans le cadre de la commission juridique nationale constituée à cet effet auprès du Ministère Chargé de la Justice et au niveau du SGG.
28 novembre 2019	Adoption par le Conseil du Gouvernement du projet de loi n°12-18 et transmission au Parlement.

● Elaboration et adoption de textes réglementaires

15 janvier 2009	Publication du Décret n°2-08-572 du 28 décembre 2008 portant création de l'UTRF au B.O n°5700.
Avril 2009	Adoption du Règlement intérieur de l'UTRF lors de la première réunion ordinaire des membres.
24 septembre 2009	Adoption de la Décision n°1 relative aux montants minima liés aux obligations de vigilance et de la Décision n°2 relative à la déclaration de soupçons (Abrogées et remplacées par la suite).
27 avril 2011	Publication de la Décision n°3 relative à la procédure de gel des biens pour infraction de terrorisme.
24 novembre 2011	Adoption de la Décision n°D.4/11, remplaçant la Décision n° D2/09 relative à la déclaration de soupçons et à la communication d'informations.
16 novembre 2012	Adoption de la Décision n°D.5/12 relative aux obligations incombant aux personnes assujetties au contrôle de l'UTRF et les modalités du contrôle.
16 août 2013	Adoption de la Décision n°6, annulant et remplaçant la décision n°3, relative au gel des biens pour infraction de terrorisme.
2013	Adoption du manuel de supervision avec l'assistance technique du FMI dans le cadre de la mise en place d'un cadre de supervision pour les professions soumises à la supervision et au contrôle de l'UTRF.
30 janvier 2014	Adoption et publication de la Directive Générale n°1 destinée aux personnes et professions non financières soumises à sa supervision pour expliciter les modalités de mise en œuvre des obligations prévues par la loi et par la Décision de l'UTRF n° D.5/12 incombant aux assujettis au contrôle de l'UTRF.



2019	<ul style="list-style-type: none"> - Adoption de la Décision n°D7/2019 relative au retour d'information aux personnes assujetties. - Adoption de la Décision n°D8/2019 relative à la déclaration de soupçons annulant et remplaçant la Décision n°D4/11. - Adoption de la Décision n°D9/2019 relative aux attributions de l'UTRF. - Adoption de guides. - Adoption d'une Directive Générale sur l'Approche Basée sur les Risques.
------	--

IV. Pilotage de grands projets d'envergure nationale

Ci-après deux exemples de projets de portée nationale que l'UTRF a pilotés et dont elle a coordonnés les travaux. Il s'agit de l'Évaluation Mutuelle du dispositif national de LBC/FT et de l'Évaluation Nationale des Risques de BC/FT.

● Évaluation mutuelle

Novembre 2007	Adoption et publication du rapport du premier cycle d'évaluation du dispositif marocain de LBC/FT.
Novembre 2009	Présentation et discussion du premier rapport de suivi adopté par la 10 ^{ème} Réunion Plénière du GAFIMOAN tenue à Beyrouth.
Février 2010	<ul style="list-style-type: none"> - Engagement des autorités marocaines, vis-à-vis du GAFI, à mettre en œuvre un plan d'action couvrant toutes les actions recommandées par le groupe régional de l'ICRG. - Classement du Maroc par le GAFI dans la liste des pays dont le dispositif connaît des lacunes stratégiques et qui se sont engagés, à haut niveau, à corriger lesdites lacunes. Depuis, le Maroc participe régulièrement aux réunions de l'ICRG lors desquelles il présente des rapports sur les progrès réalisés dans l'exécution du plan d'action convenu avec le GAFI.
2009-2013	Période de suivi du GAFIMOAN. Lors de cette période, l'UTRF, en coordination avec les partenaires nationaux, a préparé 8 rapports de suivi qui ont été soumis au GAFIMOAN. Ces rapports ont mis l'accent sur les efforts déployés par le Maroc afin de remédier aux déficiences relevées dans le rapport d'évaluation mutuelle.
2010-2013	Période de suivi de l'ICRG/GAFI. L'UTRF, en coordination avec les partenaires nationaux, a présenté des rapports de suivi lors de chaque réunion de l'ICRG (3 rapports de suivi par an).



Juin 2013	Décision du GAFI, lors de sa réunion plénière, d'entamer le processus de sortie du Maroc du processus de suivi, et ce suite à l'adoption de la loi n°145-12 amendant les dispositions du Code pénal relatives à l'incrimination du financement du terrorisme, marquant ainsi l'achèvement du plan d'action sur lequel le Maroc s'était engagé en février 2010.
17 et 18 septembre 2013	Visite sur place d'une délégation d'experts de l'ICRG afin de s'assurer de la mise en œuvre effective du plan d'action convenu avec le GAFI en 2010.
Octobre 2013	Décision de la Réunion Plénière du GAFI portant sortie du Maroc du processus de suivi auquel il était soumis depuis février 2010.
Novembre 2013	Lors de la 18 ^{ème} Réunion Plénière du GAFIMOAN tenue à Manama du 26 au 28 novembre 2013, le Maroc a présenté son 8 ^{ème} rapport de suivi comportant sa demande de sortie du processus de suivi. Adoption du 8 ^{ème} rapport de suivi par la 18 ^{ème} Réunion Plénière du GAFIMOAN et sortie officielle du Maroc du processus de suivi et son passage au processus d'actualisation bisannuelle.
2017	Lancement de la 2 ^{ème} évaluation mutuelle du dispositif national de LBC/FT, dans le cadre du deuxième cycle d'évaluation initié par le GAFIMOAN en 2014, sur la base de la méthodologie révisée par le GAFI en 2013. A la différence de la première évaluation de 2007, la 2 ^{ème} évaluation couvre non seulement le volet de la conformité technique, mais également de l'efficacité, dont l'évaluation s'effectue sur la base de onze Résultats Immédiats intégrés dans le cadre de la révision des standards en 2013. L'UTRF est le point focal vis-à-vis du Secrétariat du GAFIMOAN lors de toutes les étapes de ce processus.
5 au 20 mars 2018	Déroulement de la visite sur place dans le cadre du 2 ^{ème} cycle d'évaluation du dispositif national de LBC/FT. L'UTRF a coordonné toutes les actions entreprises lors de cette opération en vue d'assurer le bon déroulement de la visite: coordination avec les partenaires nationaux, le Secrétariat du GAFIMOAN et les experts-évaluateurs.
19 et 20 septembre 2018	Rencontre directe dite «face to face» avec les experts-évaluateurs au siège du Secrétariat du GAFIMOAN à Manama au Bahreïn. Cette rencontre avait pour objectif de discuter certains points en suspens dans le projet de rapport d'évaluation mutuelle et de déterminer les questions essentielles qui devaient être soumises pour discussion à la Réunion Plénière.



Novembre 2018	<p>Discussion du rapport d'évaluation mutuelle du Royaume lors de la 28^{ème} Réunion Plénière du GAFIMOAN tenue à Beyrouth - Liban, du 24 au 29 novembre.</p> <p>La Réunion Plénière a décidé, pour la première fois, de reporter l'adoption de son rapport à la Réunion Plénière suivante, en raison des incohérences manifestes au niveau de l'analyse, des conclusions et des notations attribuées, et ce à la suite des arguments jugés pertinents présentés par les autorités marocaines contredisant les conclusions contenues dans le rapport.</p> <p>La Réunion Plénière a demandé à l'équipe d'évaluateurs de revoir le rapport à la lumière des discussions, en tenant compte des données présentées par la délégation marocaine ainsi que des remarques des pays membres et des observateurs.</p>
Avril 2019	<p>Discussion et adoption du rapport d'évaluation mutuelle du Maroc à la 29^{ème} Réunion Plénière du GAFIMOAN tenue à Amman - Jordanie, du 20 au 25 avril 2019.</p> <p>Entrée du Maroc dans le processus de suivi renforcé du GAFIMOAN et commencement de la période d'observation de l'ICRG/GAFI.</p>

● Evaluation Nationale des Risques

2014	<p>L'approche basée sur les risques et l'obligation de mener une évaluation nationale des risques de BC/FT étant au cœur des Recommandations révisées du GAFI en 2013, le Maroc a présenté à la Banque Mondiale une requête officielle pour solliciter son assistance technique, en tant qu'organisme international expert en la matière, afin de l'accompagner dans le processus d'évaluation nationale des risques de BC/FT. Il s'agit d'un projet d'envergure nationale qui nécessite une coordination très poussée entre tous les acteurs nationaux concernés par la LBC/FT.</p>
Mars 2016	<ul style="list-style-type: none">- Constitution par le Chef du Gouvernement d'une commission nationale et désignation du Président de l'UTRF en tant que coordonnateur de ses travaux.- Constitution de quatre groupes de travail et d'un Comité de pilotage présidé par le Président de l'UTRF et composé des coordonnateurs des quatre groupes.- Un responsable de l'UTRF a été également désigné pour présider le groupe de travail chargé d'évaluer les vulnérabilités des entreprises et professions non financières désignées (EPNFD).



3 au 5 mai 2016	Lancement du chantier de l'ENR par l'organisation du premier atelier de travail à Rabat, animé par les experts de la Banque Mondiale auquel ont pris part des représentants de l'ensemble des Départements gouvernementaux et organismes publics concernés.
Fin 2017	Consolidation des rapports reçus des différents groupes par L'UTRF, en tant que coordonnateur.
Mars 2018	Elaboration de la première mouture du rapport d'évaluation nationale des risques de BC/FT.
Octobre 2018	Elaboration de la deuxième mouture du rapport d'évaluation nationale des risques et demande des observations des experts de la Banque Mondiale pour s'assurer du respect de la méthodologie, avant d'engager les démarches d'adoption officielle du rapport par les autorités marocaines.
Juin 2019	Adoption officielle du premier rapport d'évaluation nationale des risques de BC/FT.

V. Evolution soutenue des indicateurs opérationnels

● Au niveau national

DS de 2009 à 2019	Le nombre des déclarations de soupçons n'a cessé de progresser passant de 11 déclarations en 2009 pour franchir la barre de 1000 déclarations en 2018 avec l'enregistrement de 1088 déclarations. Cette tendance s'est poursuivie en 2019 avec 1737 DS reçues.
DI entre 2011 et 2019	Le nombre total des demandes d'informations, toutes catégories confondues, s'inscrit dans la même tendance haussière avec un nombre total de 735 demandes en 2011 pour atteindre un total de 13348 demandes en 2019.
CS nationales reçues entre 2011 et 2019	L'évolution des communications spontanées a connu des fluctuations entre 2011 et 2017 avant de reprendre un élan haussier à partir de 2018 pour atteindre 27 CS en 2019 et un nombre total de 77 CS depuis 2011.
Les transmissions au Procureur du Roi entre 2011 et 2019.	Les transmissions au Procureur du Roi ont connu une augmentation continue entre 2011 et 2016. Après quelques petites fluctuations entre 2017-2018, cette augmentation est remontée en flèche en 2019 avec 29 transmissions, soit une augmentation de plus de 93% par rapport à 2018, ramenant le nombre total de transmissions à 136 depuis 2011.



Demandes de renseignements reçues des autorités d'application de la loi entre 2016 et 2019	Le nombre des demandes de renseignements reçues des autorités d'application de la loi, dans le cadre des enquêtes financières parallèles, a pris un élan haussier quasi-exponentiel à partir de 2016 avec un total de 220 entre 2011 et 2019, en passant de 28 en 2018 à 181 en 2019.
--	---

● Au niveau international

DR émises de 2011 à 2019	En ce qui concerne les demandes de renseignements émises par l'UTRF et adressées aux CRF homologues, elles ont atteint, entre 2011 et 2019, un total de 177 demandes avec une nette augmentation à partir de 2018 et qui peut s'expliquer par l'accroissement significatif du nombre des DS reçues et le nombre d'enquêtes financières parallèles effectuées par l'UTRF.
DR reçues de 2009 à 2019	Les demandes de renseignements reçues des CRF homologues, quant à elles, ont connu des fluctuations sur la période allant de 2009 à 2019 marquées par un pic en 2015 et une moyenne annuelle de 98 DR reçues entre 2016 et 2019. Le nombre total enregistré au cours de la première décennie de l'activité de l'UTRF, a atteint 867 DR reçues, confirmant ainsi la coopération soutenue entre l'UTRF et les CRF homologues.
CS internationales reçues entre 2013 et 2019	Les communications spontanées reçues des CRF homologues ont connu une concentration significative entre 2015 et 2017 qui s'explique par le fait que l'UTRF a fait partie d'un groupe de travail dédié à la lutte contre le financement du terrorisme dans le cadre du Groupe Egmont. Le nombre total des CS internationales reçues a dépassé le seuil des 1000 avec 1255 CS sur la période 2013-2019.

VI. Consolidation de la coordination et de la coopération nationale

La coopération nationale revêt une importance cruciale pour l'UTRF. C'est ainsi que l'UTRF a élargi son champ de partenariat et de coopération avec les différents partenaires nationaux du secteur public et du secteur privé. De même, l'UTRF a fait de la coordination nationale l'une de ses priorités stratégiques. Cette coopération et cette coordination ont été mises en œuvre sous plusieurs formes : accords de coopération, actions conjointes, échange d'informations, contribution de l'UTRF aux projets transverses de portée nationale.

La dynamique de coopération et la coordination avec les partenaires nationaux a connu un nouvel élan lors des deux dernières années reflétant ainsi la volonté



de l'UTRF de jouer pleinement son rôle de coordonnateur national en matière de LBC/FT afin de réussir les échéances auxquelles devrait faire face notre pays et de renforcer l'efficacité du dispositif national.

● Accords de coopération au niveau national

7 avril 2010	Conclusion d'un accord de coopération entre l'UTRF et l'Office des Changes.
28 avril 2010	Conclusion d'un accord de coopération entre l'UTRF et l'Administration des Douanes et Impôts Indirects.
28 mars 2012	Conclusion d'un accord de coopération entre l'UTRF et Bank Al-Maghrib.
24 septembre 2012	Conclusion d'un accord de coopération entre l'UTRF et la Direction Des Assurances et de la Prévoyance Sociale.
12 juin 2019	<ul style="list-style-type: none"> - Signature d'une convention de partenariat avec l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux. - Signature d'une convention de partenariat avec l'Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale. <p>Ces deux conventions ont été signées en marge de la Conférence nationale sur «L'impact de l'évaluation nationale des risques sur le dispositif national de LBC/FT, 2009-2019», organisée par l'UTRF en commémoration de la 10^{ème} année de sa création.</p>

● Actions soutenues de formation, de sensibilisation et d'accompagnement des partenaires nationaux

12 et 13 octobre 2011	Organisation de deux séminaires de sensibilisation à l'intention des notaires et des experts comptables, en collaboration avec le Ministère Chargé de la Justice, la Chambre Nationale du Notariat Moderne du Maroc et le Conseil National de l'Ordre des Experts Comptables.
2012	Contribution de l'UTRF à l'élaboration, en collaboration avec les autorités de supervision et de contrôle du secteur financier, du manuel de supervision en matière de LBC/FT réalisé dans le cadre d'une assistance technique du Département du Trésor américain.
2013	Accompagnement de l'UTRF et du Ministère Chargé de la Justice par les experts du FMI dans la finalisation de la mise en place de leur programme global de supervision des professions du secteur non financier soumis à leur autorité respective.



16 et 17 janvier 2014	Participation de l'UTRF à l'animation d'un séminaire organisé par le Ministère Chargé de la Justice en collaboration avec le FMI sur le thème «Supervision des notaires et des Adouls», au profit des magistrats du Parquet et des juges chargés des affaires notariales.
3 au 5 février 2014	Organisation, en collaboration avec le GAFIMOAN et la Banque Mondiale, d'un atelier de travail sur le thème «le rôle des institutions financières non bancaires dans la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement de terrorisme» au profit des autorités de supervision et des institutions financières non bancaires des pays membres du GAFIMOAN.
28 février 2014	Participation à l'animation de la rencontre relative à «la contribution du notaire dans le domaine de la lutte contre le blanchiment de capitaux», organisée par le bureau régional de l'Amicale Hassania des magistrats et par l'Ordre régional des notaires et à laquelle ont pris part plusieurs notaires et magistrats.
21 au 23 mai 2014	Animation par l'UTRF d'un séminaire au profit des banques de la place intitulé «la LBC/FT et les sanctions financières», organisé à Casablanca par la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement - BERD en collaboration avec Bank Al-Maghrib.
18 décembre 2014	L'UTRF a organisé conjointement avec Bank Al-Maghrib, un atelier de travail sur le thème «les professions non financières et la prévention du blanchiment de capitaux» au profit des experts comptables et comptables agréés, agents et intermédiaires immobiliers, négociants en pierres et métaux précieux et casinos, en tant que personnes assujetties à la loi n°43-05.
2015	L'UTRF a organisé conjointement avec la Direction Générale de la Sûreté Nationale, Bank Al-Maghrib et le Groupement Professionnel des Banques du Maroc, des ateliers de formation sur l'authentification des documents nationaux d'identification au profit des agents des établissements bancaires chargés de la conformité.
2015	Participation de l'UTRF, dans le cadre de sa coopération avec la DGSN en matière de formation, aux sessions organisées au profit des brigades de lutte contre la criminalité économique et financière.
3 et 4 mai 2017	Participation à l'animation des séances de formation au profit d'Officiers de Police Judiciaire stagiaires dans le cadre de la formation continue destinée au personnel de la Gendarmerie Royale.
20 et 21 décembre 2017	Participation de l'UTRF à l'animation des séances de formation sur la LBC/FT au profit des professionnels des assurances (cadres de l'ACAPS, agents et courtiers d'assurances).



06 décembre 2018	L'UTRF a animé une conférence, organisée en partenariat avec l'Ordre régional des experts comptables de Casa-Sud, au profit des experts comptables sur «Le rôle de l'Expert-Comptable dans la lutte contre le blanchiment des capitaux».
13 décembre 2018	L'UTRF a organisé un séminaire portant sur «les enquêtes et les poursuites dans le cadre des normes internationales en matière de LBC/FT» au profit des autorités d'application de la loi.
20 décembre 2018	L'UTRF a organisé, en collaboration avec Bank Al-Maghrib, une réunion avec les établissements de crédit et organismes assimilés.
2009-2019	Accompagnement des autorités de supervision et de contrôle pour l'élaboration des textes d'application de la loi n°43-05 et des guides destinés aux professionnels en matière de LBC/FT.

● Contribution de l'UTRF aux projets transverses de portée nationale

2011 - 2013	Contribution, dans le cadre du 1 ^{er} cycle, aux travaux des commissions nationales en charge de l'examen par les pairs de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies contre la corruption.
février 2014	Participation à la Phase I du programme «Renforcer la réforme démocratique dans les pays du voisinage méridional» en collaboration avec les Administrations et Départements concernés, dont le rapport de diagnostic a été présenté les 18 et 19 février 2014.
juin 2014 à novembre 2016	Contribution de l'UTRF, dans le cadre du 1 ^{er} cycle, à l'examen du Maroc par les pairs initié par le Forum mondial sur la transparence fiscale. Cet examen a pour but de vérifier la mise en œuvre par les pays des standards en matière de transparence et d'échange de renseignements de nature fiscale (évaluation du cadre juridique et organisationnel des Etats dans le domaine d'échange de renseignements).
Depuis 2015	Participation active de l'UTRF aux différentes phases d'élaboration de la stratégie nationale de lutte contre la corruption. Un projet intitulé «Renforcement du dispositif de lutte contre le blanchiment d'argent» a été confié à l'UTRF dans le cadre du programme relatif au renforcement des poursuites et de la répression.
Depuis 2016	Contribution, dans le cadre du 2 ^{ème} cycle, aux travaux des commissions nationales en charge de l'examen par les pairs de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies contre la corruption.
2017	Contribution active à la phase II du Programme du Conseil de l'Europe sur la promotion de la bonne gouvernance.



Depuis 2017	Contribution de l'UTRF, dans le cadre du 2 ^{ème} cycle, à l'examen du Maroc par les pairs initié par le Forum mondial sur la transparence fiscale. Cet examen a pour but de vérifier la mise en œuvre par les pays des standards en matière de transparence et d'échange de renseignements de nature fiscale (évaluation de l'exécution effective et de l'efficacité des dispositions antérieurement évaluées).
6 novembre 2017	Désignation de l'UTRF en tant que membre de la commission nationale de lutte contre la corruption instituée par Décret n° 2.17.582 publié au Bulletin Officiel sous le n°6619 du 6 novembre 2017.
2019	Participation avec Bank Al Maghrib à l'examen des liens entre les mesures d'inclusion financière et l'application des règles de vigilance dans le cadre de la LBC/FT. La stratégie d'inclusion financière lancée en janvier 2019 vise à réduire les disparités en termes d'accès et de pénétration des services financiers auprès des citoyens, à travers les différentes régions du Royaume. Elle vise également l'intégration du plus grand nombre de citoyens et des Très Petites Entreprises dans le système financier formel.
2014 et 2019	Coordination des actions des différents Départements nationaux concernés pour auto-évaluer la conformité aux principes du GAFI des différents régimes mis en place par le Maroc dans le cadre des dispositifs de régularisation fiscale volontaire et la préparation du rapport soumis pour discussion et adoption au niveau de la réunion Plénière du GAFIMOAN. Il s'agit du régime de la contribution libératoire institué par la loi des finances de 2014 et du régime de régularisation volontaire de la situation fiscale du contribuable et le régime de régularisation spontanée au titre des avoirs et liquidités détenus à l'étranger, institué par les autorités marocaines au titre de la loi des finances 2020. L'UTRF a coordonné les travaux de préparation du rapport conformément aux exigences et des procédures en vigueur.

VII. La coopération internationale, un volet prioritaire pour l'UTRF

Consciente de l'importance de la coopération internationale, comme vecteur de renforcement de la position du Maroc au sein des instances régionales et internationales compétentes en matière de LBC/FT, et de développement de l'échange d'informations, l'UTRF a inscrit ce volet comme l'un des axes stratégiques prioritaires de ses plans d'action.



Ceci se manifeste à travers les accords de partenariats signés par l'UTRF avec ses homologues étrangers, la représentation et la contribution active de l'UTRF aux travaux des instances régionales et internationales habilitées (GAFI, GAFIMOAN, EGMONT...), l'organisation de rencontres internationales et les visites d'étude.

● Représentation et contributions aux travaux des instances régionales et internationales habilitées.

Il serait vain de recenser, dans ce récapitulatif, toutes les participations et contributions de l'UTRF aux activités à l'échelle internationale durant la décennie passée. Néanmoins, on peut citer quelques-unes à titre d'illustrations.

GAFI	<ul style="list-style-type: none"> - Durant la décennie écoulée, participation de l'UTRF et contribution aux travaux du GAFI, en tant que représentant du Maroc au sein du GAFIMOAN qui est lui-même membre observateur auprès du GAFI. - Suivi et analyse des publications du GAFI et des nouveautés des standards internationaux. - Contribution à la révision des Recommandations du GAFI.
GAFIMOAN	<ul style="list-style-type: none"> - Le Royaume du Maroc est l'un des pays fondateurs du GAFIMOAN. - Participation et contribution active à tous les travaux du GAFIMOAN. - Participation active à toutes les Réunions Plénières du GAFIMOAN (deux Plénières par an) et aux travaux des groupes de travail issus de ce Groupe. - Organisation d'ateliers de travail dans le cadre du programme de formation du Groupe. - Un responsable de l'UTRF est élu en 2019 en tant que Co-président du groupe de travail des typologies et de l'assistance technique qui tient ses réunions en marge des Plénières du GAFIMOAN et se charge de mener des études de typologies, des actions de formation et de sensibilisation au sein du Groupe et de l'organisation d'ateliers de travail. - Le Président de l'UTRF, représentant le Maroc, devrait occuper la fonction de Vice-Président du GAFIMOAN durant l'année 2020 et celle de Président du Groupe durant 2021.
Egmont	<ul style="list-style-type: none"> - Juillet 2011: Admission de l'UTRF en tant que membre du Groupe Egmont. - Depuis 2011, participation aux Réunions Plénières et aux groupes de travail du Groupe Egmont.



- L'UTRF a co-sponsorisé la CRF de Palestine pour son adhésion au Groupe Egmont aux côtés de la CRF de Jordanie. Cette action a été couronnée par l'admission de la CRF de Palestine en juillet 2019 en tant que membre du Groupe.
- 2016 à 2020: Un responsable de l'UTRF assure la Vice-Présidence du Groupe relatif à l'échange d'informations «IEWG» d'Egmont.
- L'UTRF a abrité des réunions et participé aux ateliers de formation organisés par le Groupe.
- L'UTRF a reçu des certificats du Groupe Egmont pour sa contribution aux travaux du Groupe (participation aux projets du Groupe, traduction en arabe du document des principes d'Egmont, mise à la disposition d'Egmont d'un formateur en matière d'analyse stratégique..).

● Organisation de rencontres internationales

Ci-après des exemples de rencontres internationales que l'UTRF a abritées entre 2009 et 2019

29 mars 2010	Organisation de la réunion de présentation internationale de l'UTRF à Rabat à l'occasion de la clôture du contrat de jumelage institutionnel avec l'Union Européenne. manifestation à laquelle ont participé les dirigeants des CRF de France, d'Espagne, de Belgique, des Pays-Bas, d'Allemagne et du Portugal, ainsi que des représentants du GAFIMOAN, du FMI, de la Banque Mondiale et des CRF d'Egypte et du Liban.
Octobre 2010	L'UTRF a accueilli à Rabat un atelier régional de formation d'une semaine organisé par l'ONUDC sur l'analyse du renseignement financier au profit des analystes des CRF marocaine, algérienne, tunisienne et mauritanienne.
2011	Participation de l'UTRF à la création du groupe des utilisateurs de goAML, composé, à cette date, de l'ONUDC et de 22 CRF utilisatrices.
21 au 23 mai 2012	Organisation, à Casablanca, en partenariat avec le GAFIMOAN et la Banque Mondiale, d'un atelier de travail régional sur le thème «le contrôle des établissements de crédit dans l'application des mesures de vigilance contre le BC/FT» au profit des cadres des autorités de supervision bancaire. Une cinquantaine de représentants des autorités de contrôle des banques des pays membres du GAFIMOAN ont participé à cet atelier de travail.



27 au 29 novembre 2012	Le Maroc a abrité la seizième Réunion Plénière du GAFIMOAN qui s'est tenue à Marrakech sous la présidence tournante du Royaume d'Arabie Saoudite.
12 au 14 décembre 2012	Organisation à Rabat, en partenariat avec la CRF française-TRACFIN, d'une rencontre sur le thème «la lutte anti-blanchiment en Afrique». Huit CRF francophones de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique Centrale (CENTIF-Bénin, CENTIF-Burkina Faso, ANIF-Cameroun, CENTIF-Côte d'Ivoire, ANIF-Gabon, CENTIF-Niger, CENTIF-Sénégal, CENTIF-Togo) ont pris part à cette rencontre à l'issue de laquelle il a été décidé de constituer un «forum des CRF francophones africaines».
18 au 20 septembre 2013	L'UTRF a accueilli, à Casablanca, la réunion du «Regional Review Group (RRG/ICRG)» du GAFI.
29 au 30 septembre 2014	L'UTRF a accueilli, à Marrakech, la 2 ^{ème} réunion internationale du Groupe des utilisateurs de goAML, qui a réuni une cinquantaine de participants, l'ONUDC et 17 CRF qui utilisent le système ou qui s'intéressent à son acquisition.
22 au 25 janvier 2018	L'UTRF a organisé, à Rabat, un atelier de travail sur les typologies et le renforcement des capacités sous le haut patronage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI. L'atelier est le 1 ^{er} du genre rassemblant, pour la première fois, quatre groupes régionaux de type GAFI, du Moyen Orient et d'Afrique, plus de 300 participants représentant 51 pays, 12 groupes régionaux et organisations internationales. Cet atelier a été couronné par l'adoption des «Recommandations de Rabat sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme au Moyen-Orient et en Afrique».

● Visites d'étude et d'échange

Dans le cadre du renforcement des capacités de l'UTRF et des compétences de ses ressources humaines, et dans le cadre de l'échange d'expériences, l'UTRF attache beaucoup d'importance aux échanges et au partage d'expériences avec les CRF similaires.

Ci-après quelques visites d'étude à l'international que l'UTRF a effectuées durant la décennie écoulée 2009-2019, ainsi que des visites des CRF homologues à l'UTRF

8 et 9 mars 2010	Visite d'étude effectuée par quatre cadres de l'UTRF en Belgique auprès de la CTIF-CFI.
6 au 8 avril 2010	Participation de trois cadres aux stages organisés par TRACFIN en France au profit des CRF du Maroc, du Sénégal et de la Tunisie dans le cadre des journées francophones.
18 au 21 octobre 2011	Participation de 3 cadres à une visite d'étude à la CTIF-CFI, la CRF belge.



2012	L'UTRF a accueilli des délégations des CRF de la Côte d'Ivoire, du Burkina Faso et du Yémen pour des visites de travail.
2013	L'UTRF a accueilli des représentants de la CRF du Bénin (Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières) et de la CRF de la République Démocratique du Congo (Cellule Nationale des Renseignements Financiers).
2013	Des représentants de l'UTRF ont effectué une visite de travail à la CRF espagnole (SEPBLAC).
28 au 30 avril 2014	Visite de travail effectuée à la CRF belge (CTIF-CFI).
2016-2017	L'UTRF a accueilli des délégations des CRF de Belgique, du Togo, de Jordanie et du Ghana.
2016-2017	Sur invitation du Département de la Justice des Etats-Unis d'Amérique, deux visites de travail ont été effectuées par des cadres de l'UTRF au cours de cette période à Washington pour s'imprégner de l'expérience américaine en matière de LBC/FT et de lutte contre la criminalité financière en général.
18 décembre 2018	Une délégation des chefs d'institutions du RINLCAO (Réseau d'Institutions Nationales de Lutte contre la Corruption d'Afrique de l'Ouest) a effectué une visite à l'UTRF dans le cadre d'une visite de courtoisie et de travail à notre pays du 17 au 21 décembre 2018.
2018	Deux cadres de l'UTRF ont participé au programme du visiteur international (IVLP), sous le thème «Coopération Mondiale contre les Menaces: Lutte contre le Financement du Terrorisme». Ce programme a regroupé 108 participants de plus de 60 pays pour échanger sur cette thématique.

● Programmes d'assistance technique

Depuis son installation, l'UTRF a engagé des programmes d'assistance technique auprès d'organismes internationaux spécialisés et de pays amis, visant à assister le Maroc et l'UTRF pour mettre en œuvre et mener à bien des projets de portée nationale, de bénéficier des formations dans des domaines pointus, de consolider les compétences des intervenants dans le dispositif de LBC/FT ou de mettre en place des procédures et des outils de travail. Sans prétendre à l'exhaustivité, ci-après quelques exemples d'actions d'assistance technique engagées par l'UTRF durant la décennie passée.

L'Union Européenne

Contrat de jumelage signé par le Gouvernement du Royaume du Maroc avec l'Union Européenne en octobre 2007. Cet accord de jumelage prévoyait une assistance technique au Maroc qui couvre plusieurs volets dont les préparatifs de la mise en place de l'UTRF et l'appui à la mise en œuvre du dispositif préventif de LBC/FT.



	<p>Ce contrat a permis à l'UTRF de bénéficier de l'assistance technique des deux CRF française et espagnole, aussi bien pour les volets organisationnels et la formation de ses cadres que pour l'établissement des procédures nécessaires à son fonctionnement.</p> <p>Mars 2010: clôture du contrat de jumelage institutionnel avec l'Union Européenne après une prorogation de six mois par rapport à sa durée initiale.</p>
<p>Le Fonds Monétaire International</p>	<p>2010-2013: Un programme d'assistance technique avec le FMI, couvrant notamment le diagnostic de la législation anti-blanchiment, la mise en place d'un cadre de supervision des EPNFD et l'organisation d'ateliers de sensibilisation à leur profit.</p> <p>2017-2019: Assistance pour la mise à niveau de la loi n°43-05 au vu des Recommandations révisées du GAFI et des lacunes relevées dans le rapport d'évaluation mutuelle.</p>
<p>L'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime</p>	<p>L'assistance, dans le cadre du partenariat avec l'ONUDC, a concerné notamment le volet technique et la formation. Ci-dessous, quelques actions entreprises dans ce cadre:</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'organisation en 2010 à Rabat d'un atelier régional de formation d'une durée d'une semaine sur l'analyse du renseignement financier. - Novembre 2010: Acquisition du système «goAML» (rebaptisé UTRFNet). - 2015: lancement du projet de mise à niveau du système d'information, suite aux Recommandations des experts de l'ONUDC dans le cadre de l'assistance technique fournie à l'UTRF pour renforcer la sécurité, l'accès aux données et la capacité de stockage. - 2018: Lancement d'une nouvelle initiative relative au renforcement de la capacité de résilience du Maroc face aux nouvelles menaces de financement du terrorisme.
<p>Le Département du Trésor américain</p>	<p>Les actions menées dans le cadre de l'assistance du Département du Trésor américain concernent:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Avril 2011- juillet 2012: programme d'assistance technique qui vise à accroître l'expertise et la capacité opérationnelle. - 2012: Assistance du Maroc pour l'élaboration du manuel de supervision en matière de LBC/FT au profit des autorités de supervision et de contrôle du secteur financier.



La Banque
Mondiale

2016-2019: Accompagnement du Maroc pour l'élaboration du rapport d'Evaluation Nationale des Risques de BC/FT.



MOBILISATION
ET IMPLICATION
DES AUTORITES
NATIONALES



II



L'année 2019 s'est caractérisée par une mobilisation nationale notable et une forte implication de tous les acteurs du dispositif national de LBC/FT. Cette mobilisation est la résultante d'une volonté politique et d'une collaboration efficace des autorités et organismes concernés, en plus d'un effort considérable déployé par l'UTRF en sa qualité de coordonnateur national en la matière.

Cette mobilisation s'est renforcée dans un contexte caractérisé par la réalisation du deuxième cycle d'évaluation du dispositif national par les instances habilitées et la poursuite des chantiers entamés par le Royaume du Maroc en vue de mettre en conformité son dispositif avec les standards internationaux et de renforcer son efficacité.

Elle s'est concrétisée lors de toutes les étapes de déploiement des projets structurants adoptés par notre pays ou dont la mise en œuvre a été entamée en 2019 en matière de LBC/FT, notamment, l'élaboration du projet de loi n°12-18 et la révision ou la production de nouveaux textes d'application, l'évaluation nationale des risques de BC/FT et l'évaluation du dispositif national.

1. EVOLUTION DU CADRE NORMATIF DE LBC/FT

Le corpus législatif et réglementaire marocain de LBC/FT a été mis en place à partir de l'année 2003 avec l'adoption de la loi n°03-03 relative à la lutte contre le terrorisme.

Depuis, ce dispositif n'a cessé d'évoluer pour s'aligner et converger avec les normes et standards internationaux en la matière. C'est ainsi qu'en 2007, ont été adoptés la loi n°43-05 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et les textes réglementaires correspondants.

Par la suite, plusieurs textes modifiant et complétant la loi n°43-05 et certaines dispositions du Code pénal et du Code de procédure pénale ont été promulgués et publiés.

Ce dispositif, qui institue des mesures préventives et répressives contre le blanchiment de capitaux, les infractions sous-jacentes et le financement du terrorisme, transpose en droit interne les engagements pris par le Maroc à la suite de la ratification des Conventions des Nations Unies en la matière et de son adhésion, en 2004, en tant que membre fondateur au GAFIMOAN.

Les différents amendements apportés à la loi n°43-05 et aux textes qui y sont rattachés ont permis d'une part, de renforcer le cadre législatif et réglementaire de LBC/FT et d'instaurer les bases juridiques pour améliorer son efficacité et assurer sa conformité aux standards internationaux, d'autre part.

Ainsi, la loi n°43-05 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux a introduit pour la première fois, des dispositions permettant d'incriminer le blanchiment de capitaux, de



prévoir les sanctions applicables aux actes qui y sont liés, de fixer la liste des infractions sous-jacentes, de préciser les mesures de vigilance requises et de désigner les personnes et professions concernées par l'application de ce dispositif.

Le dispositif national de LBC/FT a connu un premier cycle d'évaluation mutuelle en 2007. Cette évaluation a relevé un certain nombre d'écarts, sur le plan législatif et réglementaire, au regard des normes internationales du GAFI.

Notre pays a engagé des réformes législatives et réglementaires pour se conformer aux exigences du GAFI et remédier aux insuffisances relevées par les évaluateurs.

C'est ainsi que fut promulguée et publiée en janvier 2011, la loi n°13-10 complétant et modifiant le Code pénal, le Code de procédure pénale et la loi n°43-05 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux. Dans le sillage de cette loi, une série de nouvelles mesures réglementaires furent adoptées.

Ces réalisations, fruit des efforts conjugués des autorités judiciaires, des autorités d'application de la loi, de l'UTRF, des autorités de supervision et de contrôle et des Départements ministériels et autres organismes publics concernés par la LBC/FT, ont permis, à la fois, de rapprocher le dispositif national des standards internationaux, de doter l'UTRF des instruments juridiques à même de renforcer son fonctionnement et d'assurer son efficacité opérationnelle. L'admission de l'UTRF comme membre au sein du Groupe Egmont en 2011 est venue mettre en avant ce progrès significatif.

Le GAFI et le GAFIMOAN, tout en saluant les progrès réalisés par notre pays, ont, néanmoins, insisté sur le fait que l'incrimination du financement du terrorisme n'était pas totalement conforme aux normes internationales et ont conditionné la sortie du Maroc du processus de suivi de l'ICRG/GAFI, par l'intervention du législateur pour remédier à cette déficience, d'où l'adoption de la loi n°145-12 modifiant et complétant le Code pénal et la loi n°43-05 qui a eu pour effet la sortie du processus de suivi renforcé de l'ICRG.

Cet amendement a été motivé essentiellement par la nécessité d'adaptation de la définition du financement du terrorisme aux exigences de la Convention des Nations Unies portant sur la répression du financement du terrorisme et de répondre à l'une des principales Recommandations du GAFI.

Par la suite et en vue de donner effet à la résolution du CSNU n° 2178 du 24 septembre 2014, condamnant l'extrémisme violent et obligeant les pays à coopérer pour la mise en œuvre des législations et politiques susceptibles d'empêcher le déplacement des combattants terroristes étrangers et leur soutien, le Ministère Chargé de la Justice s'est penché, dans le cadre de la refonte du Code pénal, sur un projet de loi visant à étendre le concept d'infraction terroriste aux nouveaux actes terroristes listés dont, notamment, le ralliement à une organisation terroriste ou la réception d'un entraînement ou d'une formation pour la commission d'un acte terroriste.



A cet égard, la loi n°86-14 complétant certaines dispositions du Code pénal et du Code de procédure pénale relatives à la lutte contre le terrorisme, a été adoptée et publiée au Bulletin Officiel n°6365 du 1^{er} Juin 2015.

Dans cette dynamique, un nouvel amendement a été introduit à la réglementation du marché des capitaux à travers l'adoption de la loi n°19-14 relative à la Bourse des valeurs, aux sociétés de bourse et aux conseillers en investissement financier, complétant l'article 2 de la loi n°43-05 précitée, à travers l'ajout d'une nouvelle catégorie de personnes assujetties au dispositif anti-blanchiment, soumises au contrôle de l'AMMC.

Il y a lieu de rappeler que le Maroc a fait l'objet d'une évaluation mutuelle par le GAFIMOAN, dans le cadre du deuxième cycle d'évaluation, et ce sur la base des normes révisées du GAFI. Il s'agit de la deuxième évaluation du genre pour le Maroc après celle de 2007. Un processus qui a été lancé depuis le deuxième semestre de 2017, et qui a été marqué par l'adoption du deuxième rapport d'évaluation mutuelle du Maroc par le GAFIMOAN à l'occasion de la 29^{ème} Réunion Plénière du Groupe, tenue à Amman- Jordanie en avril 2019.

Conformément à la méthodologie du GAFI, ce rapport qui s'est penché sur l'examen de la conformité technique du dispositif marocain aux 40 Recommandations, et sa conformité aux 11 Résultats Immédiats évaluant l'efficacité du dispositif, a mis l'accent sur de nouvelles insuffisances au niveau du cadre légal et réglementaire national relatif à la LBC/FT.

Afin de se conformer aux nouvelles exigences du GAFI et d'améliorer le degré de conformité technique attribué au Maroc, il s'est avéré nécessaire d'adopter un nouveau texte de loi ainsi que des textes réglementaires.

1.1. PROJET DE LOI N°12-18

1.1.1. ETAPES PRÉLIMINAIRES D'ÉLABORATION DU PROJET DE LOI N°12-18

Dans le cadre de la préparation de la mission d'évaluation mutuelle du dispositif national, une commission restreinte composée de l'UTRF et de Bank Al Maghrib s'est penchée sur l'élaboration d'un projet de loi sur la base des nouvelles exigences du GAFI, en capitalisant sur les enseignements tirés de l'expérience de l'UTRF et des autres acteurs concernés durant ces dernières années.

Par la suite, le Chef du Gouvernement a décidé la création d'une commission juridique présidée par le Ministère Chargé de la Justice et composée des représentants des différents Départements ministériels et organismes nationaux concernés et de l'UTRF. Ladite commission a été chargée de préparer un projet de loi qui prendrait en compte l'ensemble des dispositions permettant de mettre notre dispositif législatif en conformité avec les standards internationaux, tant sur le plan préventif que répressif et remédier aux lacunes soulevées par le rapport d'évaluation mutuelle, soumis pour discussion, à la 28^{ème} Réunion



Plénière du GAFIMOAN tenue à Beyrouth- Liban en novembre 2018.

En prenant comme base de travail le projet de loi préparé par la commission restreinte composée de L'UTRF et de Bank Al Maghrib, la commission juridique susmentionnée a ainsi lancé ses travaux et a tenu une série de réunions de travail qui ont abouti à l'élaboration du projet de loi n°12-18. Après avoir été discuté au niveau du Secrétariat Général du Gouvernement (SGG), le projet a été adopté par le Conseil de Gouvernement lors de sa réunion du 28 novembre 2019 et introduit dans le circuit d'adoption législative.

1.1.2. PRINCIPAUX DÉVELOPPEMENTS DU PROJET DE LOI AU COURS DE L'ANNÉE 2019

Au cours de l'année 2019, le projet de loi n°12-18 a connu des développements significatifs permettant de franchir des étapes importantes dans la voie de son adoption officielle.

En effet, l'année 2019 a vu l'organisation d'une série de réunions à différents niveaux consacrées audit projet qui a fait l'objet d'amples et riches discussions auxquelles ont participé les représentants de tous les Départements ministériels et organismes concernés.

C'est ainsi que le Chef du Gouvernement a présidé en 2019 une série de réunions consacrées, entièrement ou partiellement, aux amendements législatifs requis en matière de LBC/FT, en vue de mettre le dispositif national en conformité avec les normes internationales et réussir l'opération d'évaluation et de suivi concernant notre pays.

Une première réunion a eu lieu le 1^{er} février 2019 dans le sillage de l'examen du bilan du processus d'évaluation mutuelle et des mesures à prendre pour pallier les insuffisances relevées.

Lors de cette réunion, intervenue après la première discussion du rapport du Maroc par la 28^{ème} Réunion Plénière du GAFIMOAN, tenue au Liban en novembre 2018, ont été présentés un bilan d'étape ainsi qu'un plan d'action à mettre en œuvre pour remédier aux différentes lacunes soulevées dans le rapport d'évaluation mutuelle. Un des principaux axes de ce plan d'action réside dans l'accélération du processus d'adoption du projet de loi n°12-18 et de ses textes d'application.

A ce titre, il a été décidé de constituer une commission juridique auprès du Ministère Chargé de la Justice composée de représentants du SGG, de Bank Al-Maghrib et de l'UTRF, pour s'assurer que le projet de loi comporte toutes les modifications requises sur le plan préventif et répressif. Tous les secteurs concernés ont été invités à prendre part aux travaux de cette commission et à soumettre leurs propositions de modifications législatives à cet effet.

Une autre réunion présidée par le Chef du Gouvernement a eu lieu le 19 novembre 2019 en présence des Ministres et des Dirigeants des Organismes concernés, à l'effet de faire le point sur l'état d'avancement des travaux d'élaboration du projet de loi et de statuer sur les questions en suspens.



La commission juridique a lancé ses travaux et tenu une série de réunions au siège du Ministère Chargé de la Justice pour discuter des dispositions dudit projet de loi, avec la participation des représentants des Départements ministériels et Organismes concernés. Ainsi, la commission dont les travaux ont connu une participation active de l'UTRF, a tenu des réunions les 13, 17, 23 juin et 04 juillet 2019.

Par ailleurs, plusieurs réunions ont été tenues au siège du SGG, en présence des Départements ministériels et Organismes concernés pour discuter du projet de loi n°12-18 et y apporter les améliorations et les ajustements nécessaires. D'autres réunions restreintes en présence, des représentants du SGG, du Ministère Chargé de la Justice, de Bank Al Maghrib et de l'UTRF ont été tenues pour finaliser le projet avant de l'introduire dans le circuit d'adoption législative.

Parallèlement, plusieurs réunions entre l'UTRF et Bank Al-Maghrib ont été organisées afin d'étudier les amendements à caractère préventif et répressif qui devraient être introduits dans le projet de loi.

Tous ces travaux et ces réunions de concertation et de coordination ont abouti à l'adoption par le Conseil de Gouvernement, lors de sa réunion du 28 novembre 2019, du projet de loi n° 12-18 modifiant et complétant la loi n° 43-05 ainsi que certaines dispositions du Code pénal.

1.1.3 LECTURE PRÉLIMINAIRE DANS CERTAINES DISPOSITIONS DU PROJET DE LOI

Les principaux amendements apportés par le projet de loi n°12-18 précité, s'articulent autour des points suivants:

- Elargissement des infractions sous-jacentes à certaines infractions liées au marché financier ainsi qu'à la vente pyramidale;
- Aménagement des seuils maximal et minimal des sanctions applicables aux actes de blanchiment de capitaux en vue de les adapter aux normes internationales requérant le caractère proportionnel et dissuasif de la sanction;
- Introduction de certaines définitions conformément aux exigences des normes internationales;
- Adaptation des dispositions relatives aux mesures de vigilance et de veille interne aux nouvelles exigences des Recommandations du GAFI;
- Désignation de nouvelles autorités de contrôle et de supervision pour les professions non financières désignées;
- Introduction des sanctions complémentaires applicables en cas de non-respect des obligations légales et réglementaires en la matière, conformément à la Recommandation du rapport d'évaluation mutuelle;
- Changement du statut de «L'Unité de Traitement du Renseignement Financier» pour devenir «l'Instance Nationale du Renseignement Financier», en vue de



- consacrer son rôle central au sein du dispositif national;
- Création d'un registre public pour l'identification des bénéficiaires effectifs des personnes morales conformément aux exigences des standards internationaux;
 - Création d'une Commission nationale chargée de définir les modalités et procédures d'exécution des Résolutions du Conseil de Sécurité des Nations Unies relatives à la lutte contre le terrorisme, son financement et à la prolifération d'armes de destruction massive.

1.2. RENFORCEMENT DU CADRE RÉGLEMENTAIRE

Plusieurs textes réglementaires ont été élaborés par l'UTRF en plus des circulaires, directives et guides didactiques établis par les différentes autorités de supervision et de contrôle concernées, pour tenir compte, d'une part, des Recommandations des évaluateurs visant à améliorer le degré de conformité technique aux normes internationales et d'autre part, pour rendre plus aisées la compréhension et l'application des dispositions légales de la part des personnes assujetties.

Pour sa part, l'UTRF a élaboré, au titre de l'année 2019, un certain nombre de textes réglementaires dont trois décisions, une directive et trois guides.

A- Décisions

- **Décision n°D7/2019** qui a pour objet de fixer les modalités de retour d'informations aux personnes assujetties, suite aux déclarations de soupçons et aux échanges d'informations entre l'UTRF et lesdites personnes ou encore avec les autorités de supervision et de contrôle.

Cette Décision définit les procédés de retour d'informations auxquels peut recourir l'UTRF et qui se manifestent par:

- l'accusé de réception de la déclaration de soupçons;
 - la formalisation de l'opposition à l'exécution d'une opération suspecte;
 - le retour d'information via des réunions périodiques ou des rapports semestriels destinés aux autorités de supervision et de contrôle, ou encore, des rapports semestriels destinés aux personnes assujetties elles-mêmes.
- **Décision n°D8/2019** relative à la déclaration de soupçons et à la communication d'informations à l'UTRF, ayant abrogé et remplacé la Décision n°D4/2014 portant sur le même objet. L'adaptation de la décision précitée s'est avérée nécessaire afin de tenir compte de l'observation formulée par les évaluateurs pour mettre en exergue le caractère immédiat que doit revêtir la déclaration de soupçons.



La Décision a apporté d'autres spécifications relatives au mode opérationnel de communication des informations à l'UTRF.

- **Décision n°D9/2019** relative aux attributions de l'UTRF qui est venue clarifier les prérogatives reconnues à cette Instance Nationale en sa qualité de Cellule de renseignement financier, d'Autorité de supervision et de contrôle et de Coordonnateur national en matière de LBC/FT.

Ladite Décision met en relief, entre autres, ses compétences en matière de lutte contre le financement du terrorisme et de coordination avec les autorités nationales compétentes.

B- Directive sur l'approche basée sur les risques

En plus des décisions précitées, l'UTRF a élaboré, au titre de l'année 2019, la Directive n° DR.2/2019 qui établit les règles minimales d'application de l'approche basée sur les risques par les personnes assujetties à la loi n°43-05.

En plus de la définition de la notion de risque, de la gestion des risques et de l'approche basée sur les risques, la Directive précise les cinq phases des mesures d'application de l'approche basée sur les risques, à savoir:

- Phase 1 - Identifier et évaluer les risques inhérents à la personne assujettie;
- Phase 2 - Etablir la tolérance au risque;
- Phase 3 - Créer des mesures de gestion des risques;
- Phase 4 - Mettre en œuvre l'approche basée sur les risques;
- Phase 5 - Surveiller les risques.

Cette Directive devrait permettre aux personnes assujetties de mieux comprendre leurs obligations en la matière et de mettre en œuvre des mesures efficaces de gestion et de surveillance des risques liés au blanchiment de capitaux et au financement du terrorisme auxquels elles sont exposées ou pourraient être exposées.

Fixant les orientations générales en matière d'application de l'approche basée sur les risques, la Directive laisse cependant, à chaque autorité de supervision et de contrôle la prérogative de définir les modalités d'application de cette approche, et ce en fonction de sa connaissance approfondie du secteur ou de la profession, de la taille et de la nature du domaine d'activité des personnes assujetties relevant de son domaine de compétence et également en fonction des risques identifiés au sein du secteur ou de la profession.



C- Guides

Pour se conformer aux exigences du GAFI, l'UTRF a établi les trois guides ci-après:

- un Guide sur le «bénéficiaire effectif»;
- un Guide sur l'identification, l'analyse et la gestion des risques liés aux «personnes politiquement exposées»(PPE);
- un Guide sur «la traite des êtres humains et le trafic illicite des migrants, indices de soupçons».

Ces Guides s'inspirant des bonnes pratiques à l'échelle internationale, ont pour objet de mettre à la disposition des personnes assujetties des instruments didactiques leur permettant de mieux appréhender les indices de soupçons, de gérer adéquatement les risques attachés aux catégories visées, et ce en vue d'une application aisée et efficiente des dispositions légales en vigueur.

2- EVALUATION NATIONALE DES RISQUES

Avant son adoption officielle en 2019, le rapport d'évaluation nationale des risques (ENR) de BC/FT a été élaboré sur plusieurs étapes durant lesquelles il a subi d'importantes améliorations, compte tenu des Recommandations des évaluateurs du GAFIMOAN et des orientations des experts de la Banque Mondiale; le but étant de prendre en considération l'ensemble des menaces et vulnérabilités auxquelles notre pays est confronté en matière de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme.

L'élaboration du premier rapport d'évaluation nationale des risques de BC/FT a permis à notre pays d'établir une cartographie de ces risques et d'élaborer un plan d'action visant à gérer et maîtriser les risques identifiés. Cela permettrait également d'optimiser les moyens d'action pour la prévention et la lutte contre le BC/FT et de mettre en place une stratégie nationale de LBC/FT.

2.1. DÉROULEMENT DU PROJET ENR

Les nouvelles Recommandations adoptées par le GAFI en Février 2012, notamment la Recommandation n°1 et le Résultat Immédiat n°1, invitent les pays à mener leurs évaluations nationales des risques permettant d'identifier, d'évaluer et de comprendre les vulnérabilités et les menaces relatives au BC/FT auxquelles ils sont exposés.

Ces évaluations devraient permettre à ces pays de concevoir des stratégies nationales de prévention, d'atténuation et de gestion des risques identifiés, et de mettre en œuvre l'approche basée sur les risques en vue d'allouer les ressources nécessaires de manière optimale, tenant compte des degrés des menaces affrontées et des vulnérabilités relevées.



C'est ainsi que les autorités marocaines ont lancé, en mai 2016, le chantier de l'évaluation nationale des risques de BC/FT. A cet effet, le Chef du Gouvernement a institué une Commission nationale constituée de l'ensemble des Départements et Organismes concernés en vue de réaliser cette évaluation. Il a, également, désigné le Président de l'UTRF en tant que coordonnateur du projet et invité l'ensemble des administrations et organismes nationaux concernés à s'impliquer efficacement dans la réalisation de ce projet d'envergure nationale.

C'est ainsi que quatre groupes de travail ont été constitués, à savoir:

- le groupe de travail présidé par le Ministère de la Justice chargé d'identifier et d'évaluer les menaces et vulnérabilités nationales liées au blanchiment de capitaux;
- le groupe de travail présidé par le Ministère de l'Intérieur chargé d'identifier et d'évaluer les menaces et vulnérabilités nationales liées au financement du terrorisme;
- le groupe de travail présidé par Bank Al Maghrib chargé d'identifier et d'évaluer les vulnérabilités du secteur financier et les risques liés à l'inclusion financière;
- le groupe de travail présidé par l'UTRF chargé d'identifier et d'évaluer les vulnérabilités du secteur non financier.

Pour la réalisation de ce projet à la fois nouveau et stratégique conformément aux meilleurs standards internationaux en la matière, le Maroc a sollicité l'assistance technique de la Banque Mondiale afin de l'accompagner dans l'élaboration de son premier rapport d'évaluation nationale des risques de BC/FT, et de bénéficier de l'outil développé par cette Institution Internationale à cet effet.

Le lancement des travaux de ce projet a eu lieu lors d'un atelier de travail, encadré par les experts de la Banque Mondiale, qui s'est tenu à Rabat, du 3 au 5 mai 2016, et auquel ont pris part des représentants de l'ensemble des Départements ministériels et organismes concernés.

Lors de cet atelier, les experts de la Banque Mondiale ont présenté les modules de la méthodologie, les outils utilisés et les étapes de réalisation du projet.

Cet atelier de travail organisé par l'UTRF, a été une occasion propice pour sensibiliser les participants quant à l'importance et l'intérêt du projet et donner le coup d'envoi des travaux des groupes de travail.

Les différents groupes de travail ont tenu, parallèlement, une série de réunions pour mener les travaux de collecte des informations, d'analyse, d'identification des menaces et des vulnérabilités au niveau national et sectoriel, en associant les professionnels du secteur privé. Un Comité de pilotage, présidé par le Président de l'UTRF et composé des responsables des quatre groupes de travail, assurait la coordination entre ces groupes de travail. Chaque groupe de travail a élaboré un rapport relatant l'analyse et les résultats de ses



travaux. Une commission pilotée par l'UTRF a procédé à la consolidation de ces rapports, assuré la cohérence globale et procédé à l'évaluation finale des risques.

Ces travaux ont abouti à l'élaboration d'une mouture très avancée du rapport d'évaluation nationale des risques qui a subi des aménagements pour prendre en considération les orientations des experts de la Banque Mondiale quant au respect de la méthodologie de cette Institution et l'exhaustivité des éléments à prendre en compte, ainsi que les observations des évaluateurs du GAFIMOAN relatives à la prise en considération de l'ensemble des menaces et vulnérabilités auxquelles notre pays est confronté en matière de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme. C'est ainsi qu'ont été intégrés les risques liés à la cybercriminalité, à la traite des êtres humains et aux zones franches. D'autres risques ont été étayés tels que ceux liés aux organisations à but non lucratif et au secteur immobilier.

La finalisation du rapport a eu lieu lors d'un atelier de travail tenu à Rabat, du 11 au 13 février 2019, encadré par les experts de la Banque Mondiale, en présence des représentants des différents Départements et organismes concernés.

Cet atelier a été l'occasion de présenter les résultats des travaux des différents groupes de travail et de diffuser les principales conclusions de l'évaluation nationale des risques.

Encadré N°2: Outil de la Banque Mondiale

L'outil élaboré par la Banque Mondiale pour la réalisation de l'évaluation nationale des risques de BC/FT se compose des 9 modules suivants :

- Module 1 : menace de blanchiment de capitaux au niveau national;
- Module 2 : vulnérabilité au blanchiment de capitaux au niveau national;
- Module 3 : vulnérabilité nationale du secteur bancaire;
- Module 4 : vulnérabilité du secteur des titres;
- Module 5 : vulnérabilité du secteur des assurances;
- Module 6 : vulnérabilité des autres institutions financières;
- Module 7 : vulnérabilité des Entreprises et Professions Non Financières Désignées (EPNFD);
- Module 8 : évaluation du risque de financement du terrorisme (menaces et vulnérabilités);
- Module 9 : évaluation des risques liés aux produits d'inclusion financière.

Le rôle de la Banque Mondiale durant les différentes phases de réalisation du projet, consiste à faire profiter notre pays de son expérience et de celle des autres pays en la matière, et d'aider les experts nationaux à mieux utiliser l'outil proposé et à assurer une évaluation de qualité des risques.



Selon la démarche adoptée, la réalisation de l'évaluation nationale des risques se déroule en trois phases comme suit:

Phase 1 : Lancement et initiation de l'évaluation

- Constitution d'une commission nationale inter-administrations réunissant toutes les administrations et autorités concernées;
- Organisation d'un atelier de 3 jours, animé par les experts de la Banque mondiale, au profit des membres des groupes de travail pour expliquer l'outil d'assistance technique, répartir les tâches et donner le coup d'envoi du projet;
- Tenue d'une réunion de cadrage et de coordination au niveau national;
- Constitution de groupes de travail traitant de thèmes spécifiques.

Phase 2 : Collecte et analyse des données

- Collecte des données et informations exigées par l'outil de travail;
- Analyse des menaces et des vulnérabilités par chaque groupe de travail;
- Elaboration de rapports préliminaires d'évaluation des menaces et des vulnérabilités sur la base des informations collectées et analysées;
- Révision et ajustement des évaluations et des rapports;
- Finalisation du rapport consolidé de l'ENR et du plan d'action associé.

Phase 3 : Finalisation du projet

- Discussion des résultats obtenus par la commission nationale;
- Organisation d'un atelier de travail au profit des membres des groupes de travail, des hauts responsables des administrations concernées et des décideurs en vue de :
 - revoir et affiner les résultats de l'ENR;
 - dresser les plans d'action pour corriger les défaillances constatées;
 - discuter et partager les résultats de l'ENR avec les décideurs.



2.2. ADOPTION DU PREMIER RAPPORT ENR

La version finale du rapport a été officiellement adoptée en juin 2019 pour doter le Maroc de son premier rapport d'ENR.

Cette adoption officielle aura pour effet de doter les pouvoirs publics, les autorités de supervision et de contrôle, l'UTRF et les professionnels du secteur privé, d'un outil qui leur permet d'adapter leurs politiques en fonction des résultats de cette évaluation et d'appliquer une approche basée sur les risques identifiés, de prioriser leurs actions et d'optimiser leurs ressources.

2.3. DIFFUSION DES RÉSULTATS DE L'ENR

A l'issue de l'achèvement de ce projet de dimension nationale et en coordination avec les autorités de supervision et de contrôle, les autorités d'application de la loi ainsi que les autres partenaires concernés, l'UTRF a déployé tous les moyens nécessaires pour coordonner et mobiliser l'action des pouvoirs publics et des acteurs nationaux concernés en vue de diffuser les résultats de l'ENR et de sensibiliser les différentes parties concernées, quant à l'importance de cette évaluation et la nécessité de prendre en compte ses résultats dans le cadre de la mise en œuvre des politiques préventives et répressives.

Ces campagnes ont été également l'occasion de mettre en exergue l'importance des mesures de vigilance et de l'application de l'approche basée sur les risques, et d'exhorter les personnes assujetties, les autorités de supervision et de contrôle et les autres acteurs concernés à mettre à jour leur évaluation des risques de manière périodique.

Il importe de rappeler que les personnes assujetties, les autorités de supervision et de contrôle, ainsi que les administrations concernées ont procédé à l'analyse des risques propres à leur domaine d'activité, tout en contribuant à l'évaluation des risques de BC/FT au niveau national. Cette approche participative a permis à l'ensemble des partenaires nationaux d'être suffisamment imprégnés des résultats de cette évaluation, au fur et à mesure du déroulement des travaux.

De même, plusieurs mécanismes ont été mis en place par l'UTRF et les différents partenaires nationaux pour assurer la diffusion des résultats de l'ENR.

Ainsi, les principales actions menées par l'UTRF, dans ce cadre, sont les suivantes:

- Organisation du dernier atelier du projet ENR, du 11 au 13 février 2019, pour présenter ses résultats avec la participation des différents secteurs concernés et avec l'assistance technique de la Banque Mondiale;
- Organisation, le 12 juin 2019, de la Conférence nationale sur le thème «Impact



de l'évaluation nationale des risques sur le dispositif national de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, 2009-2019». Le but était de présenter l'expérience marocaine dans le domaine de l'évaluation nationale des risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, de poursuivre la diffusion des résultats à toutes les personnes de droit public et de droit privé concernées et d'échanger les expériences dans ce domaine avec certaines CRF étrangères partenaires de l'UTRF;

- Encadrement, le 15 octobre 2019, d'une session de formation au profit des Officiers de la Brigade Nationale de la Police Judiciaire (BNPJ) concernant la diffusion des résultats de l'évaluation nationale des risques et certains aspects procéduraux;
- Animation, le 15 octobre 2019, d'un atelier de travail au profit de l'Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale, sur la diffusion des résultats de l'évaluation nationale des risques et certains aspects procéduraux et l'examen de l'expérience française et tunisienne dans ce domaine;
- Animation, le 29 octobre 2019, d'une session de formation à l'intention des Officiers de la Brigade Nationale de la Police judiciaire (Brigades spécialisées dans la lutte contre le trafic des stupéfiants, la cybercriminalité, les crimes financiers et le trafic d'êtres humains). Le choix du profil des participants à cette formation s'est basé sur les résultats de l'ENR qui ont fait ressortir ces quatre infractions parmi les plus répandues;
- Organisation, le 24 décembre 2019, d'un séminaire sur «L'enquête et le suivi à la lumière des résultats de l'évaluation nationale des risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme» qui a été une occasion propice pour présenter les résultats de l'ENR.

A côté des rencontres à caractère multilatéral, l'UTRF a tenu des rencontres bilatérales avec les Départements ministériels et autres Organismes concernés, afin de présenter les résultats de l'ENR et de discuter des mesures à adopter pour la mise en œuvre des plans d'action sectoriels découlant de l'évaluation nationale des risques et le déploiement de l'approche basée sur les risques.

D'autres mesures ont été envisagées par l'UTRF dans ce cadre permettant de diffuser les résultats de l'ENR au niveau, notamment, des entreprises et professions non financières désignées. Ces mesures consistent à organiser des campagnes de sensibilisation au profit des professions et des secteurs concernés, et à mettre à leur disposition des modules de formation et tous autres supports reflétant les résultats obtenus et les obligations qui en découlent.

Cette large diffusion des résultats du rapport ENR devrait permettre d'avoir une compréhension unifiée des risques de BC/FT par tous les partenaires nationaux concernés. Elle devrait également permettre de favoriser l'adoption des plans d'action sectoriels



adaptés à chaque secteur et profession, d'alimenter la stratégie nationale de lutte contre les risques de BC/FT, et de mettre en œuvre l'approche basée sur les risques en vue d'allouer les ressources adéquates.

A cet égard, la Présidence du Ministère Public, le Ministère Chargé de l'Intérieur, la Direction Générale de la Sûreté Nationale et l'Etat-Major de la Gendarmerie Royale ont participé fortement et avec une haute représentativité aux travaux de la Conférence nationale organisée par l'UTRF, sous la présidence du Chef du Gouvernement, pour annoncer les résultats de l'évaluation nationale des risques.

De même, la DGSN a organisé plusieurs rencontres avec les Officiers de la Police Judiciaire autour des résultats de l'ENR pour les tenir informés et les inciter à les prendre en compte dans la conduite des efforts de lutte contre les infractions de blanchiment de capitaux, de financement du terrorisme et les infractions sous-jacentes. Parallèlement, une Directive a été diffusée à tous les services de la Police Judiciaire pour les inciter à prendre en considération les résultats de l'ENR dans la détermination des priorités d'action dans les enquêtes financières parallèles susceptibles de permettre la détection des soupçons de blanchiment de capitaux à l'occasion de l'enquête dans les infractions à haut risque, selon l'ordre adopté à l'issue de l'opération d'évaluation.

En outre, les résultats de l'ENR ont été parmi les données retenues pour l'élaboration de la stratégie d'action du Ministère de l'Intérieur et des services sécuritaires (Direction de la Police Judiciaire relevant de la DGSN), pour la période allant de 2018 à 2022.

En ce qui concerne les autorités de supervision et de contrôle, préalablement à l'adoption officielle du rapport ENR, les autorités du secteur financier ont procédé à la diffusion des résultats concernant l'évaluation de leurs secteurs respectifs à travers la tenue de séminaires et de rencontres.

La diffusion des résultats de l'ENR au niveau du secteur financier s'est poursuivie dans le cadre des ateliers de travail tenus lors des différentes étapes de réalisation du projet avec la participation de la Banque Mondiale.

Par ailleurs et suite à l'adoption officielle du rapport ENR, les autorités de supervision et de contrôle du secteur financier ont procédé à la coordination de leurs actions, notamment en matière de diffusion des résultats de l'ENR et d'application de l'approche basée sur les risques.

La démarche adoptée, à cet effet, consiste à établir des feuilles de route par toutes les autorités concernées, afin de prendre en charge les spécificités de leurs domaines de compétence respectifs, et de prévoir les différentes actions à engager, en prenant en considération les zones de risques spécifiques identifiées lors de leurs évaluations.



Les principales rencontres tenues ont connu la participation active de l'UTRF qui a présenté des exposés sur les résultats de l'ENR et partagé son expérience à cet égard avec le secteur privé.

Les autorités de supervision et de contrôle ont également adopté dans ce cadre, des circulaires, des directives et des guides reprenant les résultats de l'évaluation du secteur financier et les obligations qui en découlent. Il s'agit de Bank-Al Maghrib, de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux, de l'Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale et de l'Office des Changes.

2.4. ELABORATION DES PLANS D'ACTION SECTORIELS

L'élaboration du rapport d'évaluation nationale des risques de BC/FT a permis d'identifier les menaces auxquelles notre pays est confronté et de mesurer sa capacité à affronter ces menaces.

Les niveaux des risques identifiés ont conduit à l'élaboration des plans d'action au niveau national et sectoriel, dans le but de faire face aux menaces de BC/FT existantes et potentielles, combler les lacunes et vulnérabilités identifiées et améliorer les capacités nationales en vue de gérer et contrôler les risques de blanchiment de capitaux, tout en allouant de manière optimale les ressources nécessaires.

Les principaux axes de ces plans d'action concernent notamment:

- la révision du dispositif législatif et réglementaire national de LBC/FT dans ses volets préventif et répressif, et ce pour se conformer aux normes internationales en la matière;
- la révision des circulaires des autorités de supervision et de contrôle en matière de LBC/FT et des procédures mises en place;
- le renforcement des capacités et des ressources humaines et matérielles des autorités nationales concernées;
- l'adoption de l'approche basée sur les risques;
- l'application des sanctions et des mesures correctives;
- le développement de la coordination au niveau national, notamment, en matière de lutte contre les infractions sous-jacentes identifiées, de renforcement de l'efficacité des enquêtes judiciaires, de confiscation des produits des crimes et d'échange d'informations;
- le développement de la coopération internationale en matière de LBC/FT.

Durant 2019, l'UTRF a procédé à la consolidation des différents plans sectoriels pour élaborer un plan d'action national.



Chaque partie concernée est tenue de mettre en œuvre les actions du plan correspondant à son secteur d'activité. La mise à jour périodique du rapport est confiée à la Commission nationale chargée initialement de l'élaboration du rapport d'ENR dont la mission a été prorogée et aux groupes de travail issus de cette Commission. L'UTRF est mandatée pour continuer à assurer la coordination de cette Commission.

2.5 ADOPTION DE L'APPROCHE BASÉE SUR LES RISQUES

La cartographie des risques de BC/FT au niveau national étant établie, les niveaux des risques déterminés, les résultats de l'ENR diffusés, il incombait aux autorités concernées et aux personnes assujetties de mener leurs actions et d'adapter leurs politiques et procédures, en appliquant une approche basée sur les risques compte tenu des résultats de l'évaluation nationale et sectorielle des risques; le but étant d'assurer une utilisation efficiente de leurs ressources tout en garantissant une application efficace des exigences de LBC/FT. Ceci permettrait d'atténuer l'impact de ces risques sur leurs secteurs respectifs et de se prémunir contre toute utilisation de ces secteurs à des fins illicites ou abusives.

Compte tenu des résultats de l'ENR, l'UTRF applique l'approche basée sur les risques en matière opérationnelle, dans le cadre du traitement des déclarations de soupçons, de l'analyse stratégique et du développement des typologies.

3. RENFORCEMENT DE LA COORDINATION NATIONALE

L'UTRF s'est fixée comme l'une de ses priorités stratégiques, de renforcer la coordination nationale en matière de LBC/FT, qui constitue une exigence essentielle des standards internationaux et un prérequis pour le renforcement de l'efficacité du dispositif national.

A travers cet objectif, l'UTRF vise à créer une synergie entre les différents acteurs nationaux concernés par la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, et à jouer pleinement son rôle de fédérateur et coordonnateur au niveau national. Elle tend aussi à faire adhérer tous ces acteurs, chacun dans son domaine, à ce projet d'envergure nationale en vue de réussir les échéances importantes auxquelles notre pays devrait faire face et d'assurer, de manière coordonnée, la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Au-delà des réunions de coordination de haut niveau présidées par le Chef du Gouvernement consacrées aux questions de LBC/FT, qui dénotent de la volonté politique ferme, et en plus des réunions de coordination multilatérales relatives aux projets de portée nationale (évaluation mutuelle, ENR et Projet de loi), l'UTRF a entrepris les actions nécessaires avec les autorités d'application de la loi et les autorités de supervision et de contrôle en vue de renforcer la coopération opérationnelle et fluidifier l'échange d'informations.



La coopération concerne également le secteur privé. Elle est menée en collaboration avec les associations professionnelles de certaines professions et en coordination avec les autorités de supervision et de contrôle.

Ainsi, l'année 2019 a été marquée par un développement remarquable des échanges d'informations entre l'UTRF et les autorités d'application de la loi et la multiplication des actions de coordination entre l'UTRF et les autorités de supervision et de contrôle et le secteur privé.

3.1. UNE COORDINATION RENFORCÉE AVEC LES AUTORITÉS D'APPLICATION DE LA LOI

Sur le plan opérationnel, l'année 2019 a connu une nouvelle dynamique de coordination entre l'UTRF et les différentes autorités d'application de la loi due aux multiples actions visant à accroître et à fluidifier les échanges d'informations et à coordonner les moyens d'action durant toutes les étapes de traitement des dossiers.

D'autre part et pour s'inscrire dans la continuité des rencontres annuelles avec les autorités d'application de la loi, l'UTRF a organisé, le 24 décembre 2019, à Rabat, un colloque sur les «enquêtes et poursuites judiciaires suite aux résultats de l'évaluation nationale des risques de BC/FT».

Cette rencontre qui intervient suite au succès de la première Conférence organisée par l'UTRF en décembre 2018, a connu la participation des représentants des autorités d'application de la loi et des administrations et organismes concernés, notamment, le Ministère Chargé de l'Intérieur, le Ministère Chargé de la Justice, le Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire, la Présidence du Ministère Public, la DGSN, la Gendarmerie Royale, l'Administration des Douanes et Impôts Indirects et Bank Al Maghrib.

Elle a été l'occasion de présenter les résultats de l'ENR et de relater les efforts déployés par les différentes parties concernées, à la lumière des remarques soulevées dans le cadre du rapport d'évaluation mutuelle du dispositif national de LBC/FT.

La Conférence s'est, également, distinguée par les exposés présentés par des magistrats et des experts spécialisés, qui ont abordé le sujet sous divers aspects, suivis de discussions approfondies qui ont reflété l'importance attachée à ce sujet par les différentes parties prenantes.

Les travaux de la Conférence ont abouti à des Recommandations visant, notamment, à poursuivre la concertation et la coordination, à multiplier les actions de formation et de sensibilisation, à améliorer l'efficacité du dispositif, à appliquer les meilleures pratiques et à procéder à une exploitation optimale des instruments internationaux de coopération judiciaire.



Encadré N°3: Recommandations du colloque organisé par l'UTRF sur le thème:**«L'enquête et les poursuites à la suite des résultats de l'évaluation nationale des risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme»
24 décembre 2019**

1. Mettre en œuvre l'approche basée sur les risques dans le domaine de l'enquête et de l'investigation, en orientant davantage les efforts et les ressources vers les domaines classés à haut risque, conformément aux résultats de l'évaluation nationale des risques;
2. Accroître le traitement judiciaire des affaires liées aux crimes de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme afin d'atteindre l'efficacité requise, dans le plein respect de la présomption d'innocence et des principes d'un procès équitable;
3. Centraliser les statistiques relatives aux différents crimes sous-jacents, au blanchiment de capitaux et au financement du terrorisme, y compris le volume des avoirs et des biens confisqués;
4. Souligner l'importance de l'enquête financière parallèle en tant que mécanisme facilitant la saisie des produits du crime, qu'il s'agisse des crimes de blanchiment de capitaux, des crimes sous-jacents ou des crimes de financement du terrorisme;
5. Accélérer la mise en place de l'Agence nationale pour la gestion des biens saisis et confisqués;
6. Définir un cadre législatif pour encadrer les actifs virtuels et leur relation avec le domaine du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme;
7. Accroître les procédures de coopération judiciaire internationale par le biais des commissions rogatoires, des dénonciations officielles et des demandes d'extradition des criminels, tout en veillant à traiter les demandes de coopération judiciaire internationale reçues avec la célérité et l'efficacité nécessaires;
8. Nommer un interlocuteur officiel dans toutes les administrations concernées par l'évaluation nationale des risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme;
9. Élaborer les guides et directives nécessaires sur les techniques d'enquête, les méthodes et les modes opératoires de blanchiment de capitaux et la mise en œuvre de l'approche basée sur les risques;
10. Poursuivre la coordination et la coopération entre tous les acteurs du dispositif national, tout en intensifiant la tenue des réunions, séminaires, ateliers et programmes de formation;
11. Mettre en place une commission nationale pour suivre et mettre à jour l'évaluation nationale des risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme.

Rabat le 24 décembre 2019.

Par ailleurs, l'UTRF a tenu une série de séances de travail avec le Ministère Chargé de la Justice, la Présidence du Ministère Public et l'Administration des Douanes et Impôts Indirects, dans le but d'examiner les insuffisances relevées par les évaluateurs dans le rapport d'évaluation mutuelle et les mesures à adopter pour y remédier.

3.2. DES ACTIONS DE COORDINATION SOUTENUE AVEC LES AUTORITÉS DE SUPERVISION ET DE CONTRÔLE ET LE SECTEUR PRIVÉ

La coordination avec les autorités de supervision et de contrôle a continué, au cours de l'année 2019, à s'améliorer et se consolider, tant sur le plan opérationnel, que sur le plan de la mise en œuvre d'actions conjointes.

Cette coordination avec les autorités de supervision et de contrôle s'est renforcée dans un contexte marqué par le déroulement du deuxième cycle d'évaluation mutuelle du dispositif national de LBC/FT et les exigences de coopération que cela nécessite lors de toutes les étapes du processus.

Cette coordination a pris plusieurs formes (bilatérale, multilatérale et thématique).

C'est ainsi que, durant l'année 2019, l'UTRF a procédé à la signature de deux Conventions de partenariat avec l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux d'une part, et l'Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale, d'autre part.

La signature de ces deux Conventions de partenariat a eu lieu le 12 juin 2019, en marge de la Conférence nationale sur «L'impact de l'évaluation nationale des risques sur le dispositif national de LBC/FT, 2009-2019», organisée par l'UTRF en commémoration de la 10^{ème} année de sa création.

Ces accords de partenariat s'ajoutent à un certain nombre de mémorandums d'entente que l'UTRF a signés avec des partenaires nationaux et internationaux visant à renforcer la coopération nationale et internationale en matière de LBC/FT. Ces partenariats sont de nature à accroître le flux des échanges d'informations et à améliorer la coordination et la collaboration entre l'UTRF et ses différents partenaires, ce qui devrait impacter positivement le niveau d'efficacité du dispositif national et les notations attribuées à notre pays par les instances internationales habilitées.

La signature de ces accords s'inscrit dans le cadre de la consécration de la mission de l'UTRF en tant que coordonnateur national en matière de LBC/FT.

En outre, plusieurs réunions de coordination ont été tenues entre l'UTRF et les autorités de supervision et de contrôle et ont porté sur différentes thématiques.



Dans ce cadre, des actions de coordination et d'échanges ont eu lieu avec le Ministère Chargé de la Justice en sa qualité d'autorité de supervision et de contrôle des professions juridiques (notaires, avocats et Adouls).

Ainsi, une réunion a eu lieu, le 17 octobre 2019, entre les représentants du Ministère Chargé de la Justice et de l'UTRF en vue de discuter, entre autres, des mesures à prendre pour remédier aux lacunes liées à la supervision des professions juridiques et les actions de sensibilisation qui pourraient être menées pour les impliquer davantage.

Une réunion a été tenue, le 4 novembre 2019, entre le Président de l'UTRF et le Ministre Chargé de la Justice pour examiner les questions liées aux résultats de l'évaluation mutuelle du dispositif national de LBC/FT et les mesures devant être prises par le Ministère Chargé de la Justice (projet de loi, contrôle et suivi des professions juridiques...).

En plus de ces réunions, plusieurs autres rencontres ont eu lieu entre l'UTRF et les autorités de supervision et de contrôle dans le cadre du projet ENR ou de l'évaluation mutuelle, ou à l'occasion des réunions multilatérales que l'UTRF a organisées en présence des représentants de tous les Départements ministériels et organismes concernés.

S'agissant du secteur financier, l'UTRF et Bank Al Maghrib ont continué à tenir des réunions mensuelles avec les établissements de crédit et organismes assimilés en vue de discuter des différentes questions opérationnelles liant ces personnes assujetties à l'UTRF. Ces réunions ont été, également, l'occasion de présenter les typologies pertinentes et les modes opératoires émergents en liaison avec leur activité.

Dans un autre cadre, une réunion de coordination a été organisée, le 26 décembre 2019, avec Bank Al-Maghrib dans le cadre de la préparation d'un Workshop régional portant sur «La digitalisation des services financiers et les nouveaux défis en matière de la LBC/FT», devant être tenu les 28 et 29 janvier 2020.

De même, des actions de coopération ont été réalisées entre l'UTRF et l'ACAPS. A cet égard, l'UTRF a participé à l'animation d'un atelier de travail organisé par l'ACAPS, les 15 et 16 octobre 2019, au profit des professionnels des assurances et de la réassurance, consacré au partage des résultats de l'ENR et aux aspects opérationnels. En outre, elle a accompagné l'ACAPS dans l'amendement de sa circulaire relative au devoir de vigilance.

Des actions pareilles ont été menées entre l'UTRF et l'AMMC. En effet, l'UTRF a accompagné l'AMMC dans la mise à jour de ses textes d'application relatifs à la LBC/FT et du guide relatif à la LBC/FT que l'AMMC a publié pour assister les professionnels du marché des capitaux dans la mise en œuvre des obligations qui leur incombent en matière de LBC/FT.



Des actions de coordination similaires ont été entreprises avec l'Office des Changes, que ce soit à l'occasion de la préparation du projet de loi, ou de l'ENR ou lors des travaux de l'évaluation mutuelle. De surcroît, des échanges ont eu lieu dans le cadre de l'accompagnement de l'Office dans la mise à jour de sa circulaire relative au devoir de vigilance.

D'autre part, l'UTRF a engagé des contacts avec la Commission nationale de contrôle de la protection des données à caractère personnel en vue de l'examen des termes d'un projet de Convention de coopération entre les deux parties. Ce fût l'objet de la réunion tenue, le 5 novembre 2019, entre les Présidents de ces deux instances nationales.

4. PARTICIPATION AUX PROJETS NATIONAUX

En plus de ses activités susmentionnées, l'UTRF a poursuivi, au cours de l'année 2019, sa contribution active à tous les projets de dimension nationale en coordination avec les partenaires nationaux concernés.

Il importe de noter que la fréquence des actions avec les partenaires nationaux s'est accélérée durant l'année 2019, traduisant ainsi la volonté de l'UTRF de contribuer activement à la réussite des chantiers engagés par le Royaume du Maroc en liaison avec ses domaines d'intérêt.

4.1. LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Durant l'année 2019, l'UTRF a continué à participer aux chantiers engagés dans le cadre de la lutte contre la corruption et aux réunions organisées à cet effet par le Ministère Chargé de la Réforme de l'Administration et auxquelles ont pris part les représentants des différentes administrations concernées.

Ainsi, l'UTRF a pris part à la première réunion tenue le 18 janvier 2019 ayant pour objet l'échange rapide d'informations, conformément à l'article 56 de la Convention des Nations Unies de lutte contre la corruption.

La deuxième réunion, tenue le 25 janvier 2019, a eu pour objet la préparation de la participation à la 8^{ème} Conférence des Etats parties à la Convention susvisée. Elle a porté notamment sur l'examen des documents relatifs aux bonnes pratiques pour la détermination de l'identité des victimes de la corruption et les principes relatifs à l'échange rapide d'informations.

Par ailleurs, l'UTRF a pris part, le 15 février 2019, à la réunion de la commission nationale de lutte contre la corruption tenue pour examiner l'état d'avancement des travaux de mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre la corruption et les contraintes rencontrées.

En outre et dans le cadre du suivi de l'exécution par les Etats parties à la Convention de lutte



contre la corruption précitée, l'UTRF a également pris part, du 02 au 06 septembre 2019, au siège de l'ONU DC, à une réunion consacrée à «la reprise de la première partie du dixième cycle du groupe d'examen par les pairs pour l'exécution de la Convention des Nations Unies pour la lutte contre la corruption» et à la réunion intersessions du Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur la prévention de la corruption.

Par ailleurs, l'UTRF a contribué à la révision et la validation du rapport relatif à l'examen par les pairs de la mise en œuvre par le Maroc des obligations des Chapitres II et V de la Convention des Nations Unies de lutte contre la corruption. Les chapitres précités ont trait respectivement aux mesures préventives et au recouvrement des avoirs. Ce rapport a été préparé par les experts de la Finlande et du Sénégal dans le cadre du 2^{ème} cycle d'examen.

Dans ce cadre, l'UTRF a participé à la réunion tenue, le 29 novembre 2019, au siège du Ministère Chargé de la Réforme de l'Administration consacrée à la présentation, par les différentes administrations, de leurs observations concernant le rapport susmentionné.

4.2. CONTRIBUTION LIBÉRATOIRE

Dans le cadre de la mise en œuvre des Recommandations des assises de la fiscalité, organisées les 03 et 04 mai 2019, la loi de finances 2020 a prévu un dispositif de régularisation fiscale volontaire comportant 2 régimes dont l'objectif est de rétablir la confiance entre le contribuable et l'administration, créer un climat de quiétude propice pour dynamiser le tissu économique et inciter les opérateurs économiques à injecter leurs avoirs liquides thésaurisés, dans le circuit bancaire.

Il s'agit des deux régimes suivants:

1. la régularisation volontaire de la situation fiscale du contribuable (article 7) qui a institué une contribution libératoire pour les personnes physiques ayant leur domicile fiscal au Maroc au titre des profits ou des revenus se rapportant à l'exercice d'une activité professionnelle qui sont en situation irrégulière vis-à-vis de l'Administration fiscale. La durée du programme est fixée du 1^{er} janvier au 30 juin 2020. Ce délai peut être prorogé pour une durée de deux mois, renouvelable une seule fois (maximum 30 octobre 2020).
2. la régularisation spontanée au titre des avoirs et liquidités détenus à l'étranger (Art 8).

Il s'agit d'un régime similaire à celui adopté et mis en œuvre en 2014 au Maroc, instaurant une contribution libératoire relative à la régularisation spontanée au titre des avoirs et liquidités détenus à l'étranger, avant le 30 septembre 2019, et déclarés entre le 1^{er} janvier et le 31 octobre 2020.



Ce régime concerne les personnes physiques ou morales ayant une résidence, un siège social ou un domicile fiscal au Maroc et qui ont commis des infractions en matière de réglementation des changes ou en matière fiscale.

La durée du programme est fixée par la loi des finances au 31 octobre 2020, pour la souscription de la déclaration et le paiement de la contribution libératoire.

Conformément aux principes du GAFI (Voir encadré n°4) et à la procédure adoptée par le GAFIMOAN, l'UTRF a entrepris les démarches avec les différents Départements nationaux concernés en vue de mener une autoévaluation de ces régimes pour s'assurer de leur conformité aux principes du GAFI. Un rapport sera adressé par la suite au Secrétariat exécutif du GAFIMOAN, comportant les éléments suivants:

- un descriptif des principales caractéristiques du programme;
- les raisons de la mise en œuvre du programme;
- la date de début de mise en œuvre et la période du programme;
- une fiche démontrant le respect par notre pays des 4 principes du GAFI;
- une copie des textes législatifs et réglementaires pertinents.

Le Secrétariat du GAFIMOAN procède à l'étude des informations et documents fournis par le pays et invite les États membres du Groupe, le GAFI et les «GAFI régionaux» à fournir toutes les informations dont ils disposent sur le programme pour le pays en question, ainsi que toutes opérations ou activités qu'ils ont observées au cours de la mise en œuvre de ce programme. Le Secrétariat prépare, ensuite, un rapport sur le programme et le degré de sa conformité aux 4 principes ci-dessous.

Ledit rapport est soumis pour adoption à la Réunion Plénière suivante.

Encadré N°4: Principes fondamentaux du GAFI dans le cadre du suivi des programmes de régularisation fiscale volontaire

1. Application efficace des mesures préventives de LBC/FT;
2. Non exemption de l'application des exigences de LBC/LFT, et les autorités compétentes doivent s'en assurer lors de la mise en œuvre du programme;
3. Coordination et coopération nationales entre les autorités compétentes par l'échange d'informations si nécessaire; les dispositions du programme ne devant pas entraver cette coopération;
4. Coopération internationale en fournissant l'entraide judiciaire nécessaire et en échangeant les informations.

4.3. TRANSPARENCE FISCALE

Durant l'année 2019, l'UTRF a participé aux rencontres organisées par la Direction Générale des Impôts (DGI) dans le cadre de la mise en œuvre des standards internationaux en matière de transparence fiscale.

C'est ainsi que l'UTRF a pris part, le 07 février 2019, à la réunion concernant le 2^{ème} cycle d'examen par les pairs du Forum Mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales et la présentation du questionnaire qui sert d'outil pour l'examen et l'approche à adopter pour le renseigner.

L'UTRF a, également, pris part à la réunion du 02 juillet 2019, portant sur la définition du bénéficiaire effectif, lors de laquelle les experts du Forum Mondial pour la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales, ont fait des présentations à ce sujet.

En outre, l'UTRF a participé, le 04 juillet 2019, à la simulation de la visite sur place effectuée par les experts dudit Forum. L'exercice consiste essentiellement à passer en revue le questionnaire qui sert d'outil à l'examen du dispositif national en la matière et à répondre aux questions par les différentes administrations.

Par ailleurs, une réunion s'est tenue, le 18 octobre 2019, entre les représentants du Ministère Chargé de l'Économie et des Finances, l'Administration Générale des Impôts, Bank Al-Maghrib et l'UTRF pour discuter de la conformité de la définition du «bénéficiaire effectif» adoptée dans le projet de loi.

4.4. STRATÉGIE NATIONALE D'INCLUSION FINANCIÈRE

Dans le cadre de la stratégie nationale d'inclusion financière, l'UTRF a organisé une réunion, le 08 octobre 2019, avec les représentants du Bank Al Maghrib, en vue de discuter des liens entre les mesures relatives à l'inclusion financière et l'application des mesures de vigilance dans le cadre de la LBC/FT.

Cette stratégie lancée en janvier 2019, découle d'une initiative conjointe du Ministère Chargé de l'Économie et des Finances et de Bank Al-Maghrib. Elle vise à réduire les disparités en termes d'accès et de pénétration des services financiers auprès des citoyens, à travers les différentes régions du Royaume. Elle vise également l'intégration du plus grand nombre de citoyens et de TPE au système financier formel.

4.5. AUTRES PARTICIPATIONS

Le Président de l'UTRF a coprésidé avec la Présidente de l'AMMC, la rencontre organisée, le 04 novembre 2019, par l'AMMC, à l'occasion de la présentation de son guide relatif à la LBC/FT au profit des personnes assujetties à sa supervision et à son contrôle, dans le but



de fournir des orientations aux assujettis concernant leurs obligations en la matière. Une experte française a fait également une intervention lors de cette rencontre.

L'UTRFa, également, participé, le 07 novembre 2019, à la réunion organisée par la Présidence du Ministère Public sur les risques que présentent les monnaies virtuelles (notamment le Bitcoin). Toutes les administrations concernées représentées à cette réunion étaient unanimes quant aux risques que présentent ces monnaies virtuelles et la nécessité de mettre en place un cadre légal, d'évaluer les risques de BC/FT liés à ces types de moyens de paiement émergents, d'autant plus que l'usage de ces monnaies présente des risques importants en raison de la difficulté de traçabilité des opérations et de l'usage frauduleux qui pourrait en être fait.



EVALUATION MUTUELLE
DU DISPOSITIF
NATIONAL DE LBC/FT

III



CONTEXTE

Entamé en 2017, le processus d'évaluation mutuelle du dispositif national de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme a été achevé au cours de l'année 2019, après plusieurs étapes.

En effet, au cours de la première étape, il a été procédé à l'évaluation sur documents sur la base des échanges d'informations et de données entre les autorités marocaines et les évaluateurs par l'intermédiaire du Secrétariat Exécutif du GAFIMOAN.

L'étape suivante a consisté en la visite sur place qui a lieu en mars 2018.

Cette étape a eu pour objet de permettre aux experts-évaluateurs de vérifier la mise en œuvre effective des exigences des standards internationaux en la matière.

Ensuite et à la demande des autorités marocaines, a eu lieu la rencontre «face to face» avec les experts-évaluateurs à Manama au Bahreïn, en septembre 2018.

Le rapport d'évaluation mutuelle (REM) du Maroc a été présenté et discuté lors de la 28^{ème} Réunion Plénière du GAFIMOAN tenue à Beyrouth en novembre 2018. Ladite Réunion a décidé de reporter l'adoption du rapport à la Réunion Plénière suivante, en raison des incohérences manifestes au niveau de l'analyse des évaluateurs, des conclusions et du degré de conformité ou d'efficacité attribué, et ce à la suite des arguments jugés pertinents présentés par les autorités marocaines, les Etats membres et les observateurs contredisant certaines conclusions contenues dans le rapport.

La Réunion Plénière a appelé l'équipe des évaluateurs à réviser le projet de rapport à la lumière des discussions qui ont eu lieu et d'y apporter les ajustements appropriés, en vue de le soumettre, pour discussion et adoption, à la 29^{ème} Réunion Plénière du GAFIMOAN en avril 2019.

Effectivement, le rapport a été réexaminé et adopté par la 29^{ème} Réunion Plénière du Groupe tenue à Amman, du 20 au 25 avril 2019.

Depuis et sur la base des résultats du REM, le Maroc est engagé dans le processus de suivi renforcé du GAFIMOAN et il est appelé, à ce titre, à présenter des rapports chaque année. C'est ainsi que l'année 2019 a été marquée par la présentation du premier rapport de suivi comportant une demande de réévaluation de treize Recommandations.

Ce rapport devrait être soumis pour discussion lors de la 31^{ème} Réunion Plénière du Groupe, prévue à Manama-Bahreïn, en avril 2020.



Par ailleurs, lors de sa dernière réunion tenue en juin 2019 à Orlando aux Etats Unis d'Amérique, le GAFI a considéré que le Maroc répond aux critères d'entrée au processus de suivi de l'ICRG (Groupe de révision de la coopération internationale issu du GAFI) avec une période d'observation qui s'achève en juin 2020.

Encadré N°5: Rappel de la procédure de suivi de l'ICRG-GAFI

- A l'issue de l'adoption du REM par le GAFI régional, le pays concerné reçoit une lettre du Président du GAFI, dont l'objet est de rappeler les étapes à venir du processus de suivi et d'inviter le pays à prendre les mesures nécessaires pour combler les lacunes liées aux Résultats Immédiats portant sur l'efficacité et aux Recommandations de base;
- La juridiction concernée entre dans la phase de l'observation qui s'étend sur une année. Au cours de cette période, le pays concerné sera amené à présenter au GAFI régional son premier rapport de suivi renforcé;
- A la fin de la phase d'observation, le groupe conjoint relevant de l'ICRG évaluera les efforts déployés par le pays pour remédier aux défaillances et l'invite à fournir toutes les mesures prises pour remédier aux lacunes identifiées dans le rapport d'évaluation mutuelle;
- L'Etat devra soumettre un rapport au groupe conjoint pour relater les efforts déployés;
- Un mois avant la réunion du groupe ICRG : discussion en réunion «face to face» avec le groupe du rapport relatant les différentes mesures prises. A la lumière des discussions lors de cette rencontre, le groupe conjoint prépare le plan d'action à mettre en œuvre par le pays et le soumet aux autorités du pays;
- Le groupe conjoint présente ses conclusions lors de la réunion du groupe ICRG en marge de la plénière du GAFI. Le dossier est alors discuté lors de la Plénière du GAFI. Si le GAFI décide l'entrée du pays dans le processus de suivi renforcé, il adopte le plan d'action que le pays doit mettre complètement en œuvre dans un délai d'un an. Au cours de cette période, le pays devra soumettre 3 rapports par an à l'ICRG relatant les efforts fournis pour mettre en œuvre le plan d'action convenu;
- À l'issue de la même plénière, le GAFI publie une déclaration confirmant que le pays fait partie des pays sous observation qui se sont engagés à remédier aux carences de son dispositif national de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme;
- Dans le cas où le plan d'action ne serait pas pleinement mis en œuvre, le GAFI décide de classer le pays dans les listes grises et lui donne un délai pour combler les lacunes restantes sous peine de sa classification dans la liste noire.



1. PRÉPARATION DE LA 29^{ÈME} RÉUNION PLÉNIÈRE DU GAFIMOAN

L'UTRF a mené des actions de coordination avec les différents partenaires nationaux en vue de préparer la discussion du rapport d'évaluation mutuelle du dispositif national de LBC/FT, lors de la Réunion Plénière tenue en avril 2019.

À cet égard, le Chef du Gouvernement a présidé des réunions de la Commission de haut niveau constituée au lendemain de la discussion du rapport du Maroc et qui s'est chargée d'assurer le suivi du processus d'évaluation du dispositif national de LBC/FT et de prendre les mesures nécessaires en vue d'en améliorer l'efficacité et la conformité aux standards internationaux.

A ce titre et en préparation de la discussion du rapport du Maroc lors de la Réunion Plénière du GAFIMOAN qui s'est tenue en avril 2019 à Amman, le Chef du Gouvernement a présidé une réunion de coordination de ladite Commission le 1^{er} février 2019.

L'objet était d'informer les membres de la Commission des étapes du processus d'évaluation mutuelle du dispositif national de LBC/FT, et de présenter les contraintes et les défis que soulève ce processus.

Lors de cette réunion, le Président de l'UTRF a présenté les résultats préliminaires du processus d'évaluation mutuelle du dispositif national de LBC/FT autour des cinq axes suivants:

1. Un rappel du processus du premier cycle d'évaluation mutuelle.
2. Le processus d'évaluation mutuelle dans son deuxième cycle: ses étapes, ses résultats et son aboutissement.
3. Certaines répercussions d'un éventuel classement dans les listes négatives du GAFI.
4. Le plan d'action proposé par l'UTRF.
5. Des propositions pour la mise en œuvre dudit plan d'action.

Par ailleurs, plusieurs réunions de commissions et de groupes de travail spécialisés ont eu lieu en collaboration entre l'UTRF et les différents partenaires nationaux. Ces travaux ont abouti à:

- la constitution de groupes de travail spécialisés: un groupe de travail du pôle financier et un groupe de travail des autorités d'application de la loi;
- l'élaboration d'un plan d'action déterminant les actions à mener par chaque secteur.

L'UTRF a assuré la coordination des travaux de ces groupes, participé à leurs travaux et procédé à la consolidation de leurs rapports.



Pour sa part, l'UTRF a tenu, le 27 mars 2019, à son siège, une réunion avec les représentants de la Présidence du Ministère Public pour examiner les questions essentielles concernant les autorités d'application de la loi.

Par ailleurs, à la veille de la tenue de la Réunion Plénière, l'UTRF a pris part à la réunion de coordination organisée au siège de la Présidence du Ministère Public, le 11 avril 2019, en préparation de la discussion du rapport d'évaluation du Maroc. Cette réunion a été consacrée à l'examen des points qui intéressent les autorités d'application de la loi.

2. DISCUSSION DU RAPPORT DU MAROC

Le rapport d'évaluation mutuelle du dispositif national de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme a été discuté lors de la 28^{ème} Réunion Plénière du GAFIMOAN tenue à Beyrouth en novembre 2018. Toutefois, les résultats préliminaires de cette évaluation ne reflétaient pas les efforts déployés par le Maroc en matière de LBC/FT. Ainsi, sur les 11 Résultats Immédiats prévus par la méthodologie du GAFI pour évaluer l'efficacité d'un dispositif, 8 ont été jugés faibles et 3 moyens.

De même, sur les 40 Recommandations du GAFI, 28 Recommandations ont été jugées non conformes ou partiellement conformes, contre 12 Recommandations conformes ou largement conformes. Les données et les arguments présentés par la délégation marocaine lors de la discussion de ce rapport ont mis en évidence certaines contradictions et incohérences dans ce rapport qui ne reflétait nullement les efforts du Maroc et ne respectait pas la méthodologie d'évaluation conçue par le GAFI. Ceci a conduit la Réunion Plénière à demander à l'équipe d'évaluateurs de revoir le rapport à la lumière des discussions, en tenant compte des données présentées par la délégation marocaine ainsi que des remarques des pays membres et des observateurs.

C'est ainsi que le rapport d'évaluation mutuelle du Maroc a été soumis à un deuxième examen lors de la 29^{ème} Réunion Plénière du GAFIMOAN tenue à Amman, du 20 au 25 avril 2019.

Le Maroc a été représenté à cette Réunion par une délégation de haut niveau qui a compris, outre les responsables de l'UTRF, des représentants des différents Départements ministériels concernés: (l'Intérieur, la Justice, la Défense Nationale, l'Economie et les Finances et les Affaires Etrangères), la Direction Générale de la Sûreté Nationale, l'Etat-Major de la Gendarmerie royale, l'Administration des Douanes et Impôts Indirects, le Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire et la Présidence du Ministère Public, en plus des représentants des différentes Autorités de supervision et de contrôle du secteur financier: (Bank Al-Maghrib, l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux, l'Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale et l'Office des Changes).



Les questions fondamentales relatives au rapport d'évaluation mutuelle du Royaume du Maroc, présentées à la Plénière sur la base des discussions de la réunion avec l'équipe d'évaluateurs concernent la conformité à 7 Résultats Immédiats et à 2 Recommandations.

Le dossier du Royaume du Maroc a connu une discussion technique approfondie portant sur les questions fondamentales identifiées conformément aux procédures en vigueur au sein du Groupe. Lors de ces réunions, la délégation marocaine a présenté tous les arguments, documents, données statistiques et informations nécessaires pour prouver l'efficacité du dispositif national de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et réfuter certaines conclusions négatives de l'équipe d'évaluateurs, ainsi que des arguments de certains observateurs visant à maintenir bas le niveau de conformité de certains Résultats Immédiats.

Sur la base des données, statistiques et arguments fournis à la Plénière, la délégation marocaine a pu maintenir le degré de conformité d'un ensemble de Résultats Immédiats. Mieux encore, elle est parvenue à augmenter le degré de conformité du neuvième Résultat Immédiat, qui revêt une grande importance, dans la mesure où il concerne les enquêtes et les poursuites des affaires de financement du terrorisme et l'application de sanctions en la matière. À cet égard, la délégation marocaine a relaté les efforts déployés par le Royaume pour la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre le terrorisme et accroître son efficacité.

3. ADOPTION DU RAPPORT D'ÉVALUATION MUTUELLE ET DÉCISIONS PRISES

A l'issue de la discussion du rapport du Maroc, la Plénière a adopté le rapport et demandé, sur requête officielle de la délégation marocaine, aux experts-évaluateurs de reformuler certaines conclusions à la lumière des discussions et des clarifications présentées par la partie marocaine, afin d'assurer l'harmonie et la cohérence globale du rapport. Ainsi, plusieurs échanges ont eu lieu par la suite entre les autorités marocaines et l'équipe des évaluateurs par l'intermédiaire du Secrétariat du GAFIMOAN en vue d'introduire les modifications requises.

La discussion du rapport en avril 2019, en Jordanie, a permis:

- la révision à la hausse des notations obtenues, ainsi trois Résultats Immédiats¹ ont été notés «modérés» au lieu de «faibles» dans la version précédente du rapport. De même un Résultat Immédiat a été noté «substantiel» au lieu de «modéré» dans l'ancienne version du rapport;

1 - Les résultats immédiats sont des standards internationaux mis en place par le GAFI contenant des critères pour l'évaluation de l'efficacité des dispositifs de LBC/FT des pays.



- une nouvelle reconnaissance des efforts du Royaume en matière de lutte contre le terrorisme et son financement. En effet, la notation du Résultat Immédiat 9 traitant des questions de financement du terrorisme et l'efficacité des mesures prises en la matière, a été jugée «Substantiel».

4. PLAN D'ACTION POUR AMÉLIORER LA CONFORMITÉ TECHNIQUE ET L'EFFICACITÉ

A la lumière des résultats obtenus et selon les procédures adoptées par le GAFIMOAN, le Maroc doit présenter le premier rapport de suivi renforcé lors de la Réunion Plénière prévue pour avril 2020; étant précisé que ce rapport doit être envoyé au Secrétariat du groupe six mois avant la date mentionnée.

Ce rapport devrait refléter les efforts déployés par le Royaume pour remédier aux lacunes soulevées par le rapport d'évaluation mutuelle et mettre en œuvre les Recommandations formulées dans ce dernier.

Au lendemain de l'adoption du rapport d'évaluation mutuelle, un certain nombre d'actions et de rencontres ont eu lieu² afin d'examiner les résultats de l'évaluation et de déterminer le plan d'action et les mesures à mettre en œuvre pour remédier aux insuffisances soulevées pour sortir du suivi renforcé.

Encadré N°6: Rappel du processus et du calendrier de suivi renforcé du GAFIMOAN

- Avril 2019: Adoption du rapport d'évaluation mutuelle lors de la Réunion Plénière du GAFIMOAN en Jordanie.
- Entrée du Maroc dans le processus de suivi renforcé du GAFIMOAN au regard des résultats de l'évaluation (plus de 8 Recommandations non conformes ou partiellement conformes), qui doit soumettre chaque année un rapport de suivi au GAFIMOAN.
- Octobre 2019 (6 mois avant la Réunion Plénière): Soumettre le premier rapport dans le cadre du suivi renforcé du GAFIMOAN avec une demande de réévaluation de 13 Recommandations.
- Avril 2020: Discussion du premier rapport de suivi renforcé pour le Maroc au niveau du groupe d'évaluation mutuelle, puis au niveau de la Plénière du GAFIMOAN.

² Voir détails au niveau du titre 5 «actions post adoption du REM»



C'est ainsi qu'en préparation du premier rapport de suivi, le Royaume du Maroc a mis en place un plan d'action dont les principaux axes sont les suivants:

1. préparer et mettre en œuvre des actions urgentes s'étalant sur un an, soutenues par des programmes de travail incluant toutes les mesures à prendre au niveau de chaque secteur;
2. adopter le projet de loi qui introduit les modifications législatives requises à certaines dispositions du Code pénal et de la loi n°43-05 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux;
3. mettre en place un mécanisme de mise en œuvre des résolutions du Conseil de Sécurité relatives au financement du terrorisme (notamment 1267 et 1373), conformément aux exigences de ces décisions et aux Recommandations du Groupe d'action financière;
4. mettre à niveau les textes réglementaires émanant des autorités de supervision et de contrôle et des autres acteurs concernés, chacun dans son domaine de compétence, à la lumière des modifications qui seront apportées à la loi;
5. renforcer l'indépendance et les moyens d'action de l'UTRF en tant qu'organe chargé de coordonner et de représenter les différents acteurs nationaux;
6. approuver le rapport d'évaluation nationale des risques et adopter un mécanisme permettant sa mise à jour et l'élaboration d'une stratégie nationale de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme sur la base des résultats de cette évaluation;
7. renforcer les moyens de lutte contre les systèmes financiers parallèles et atténuer les risques liés à l'économie informelle.

Ces mesures nécessitent la poursuite de la mobilisation et de la coordination des actions de tous les acteurs nationaux concernés, afin d'accroître l'efficacité du dispositif national de LBC/FT et d'assurer son adéquation aux normes internationales.

5. ACTIONS POST ADOPTION DU RAPPORT D'ÉVALUATION MUTUELLE

Suite à l'adoption du rapport d'évaluation mutuelle en avril 2019, la mobilisation nationale s'est renforcée pour adopter les mesures nécessaires permettant de remédier aux lacunes identifiées. C'est ainsi que la Commission ministérielle constituée au lendemain de la discussion du rapport du Maroc en novembre 2018, a tenu des réunions sous la présidence du Chef du Gouvernement en vue de prendre les décisions adéquates à cet égard.

De même, d'autres réunions bilatérales et multilatérales ont été organisées dont un récapitulatif est présenté dans l'encadré ci-après.



Encadré N°7: Réunions tenues au lendemain de l'adoption du rapport d'évaluation mutuelle en avril 2019

- Le 29 mai 2019, le Chef du Gouvernement a présidé la réunion de la Commission de haut niveau , à laquelle ont pris part des Ministres et des Dirigeants des institutions nationales concernées, afin d'examiner les résultats de l'évaluation à la suite de l'adoption du rapport et de déterminer le plan d'action et les mesures à mettre en œuvre pour remédier aux différentes lacunes soulevées dans le rapport dans les meilleurs délais.
- Une réunion élargie organisée par l'UTRF, le 21 mai 2019, et à laquelle ont pris part les membres de l'UTRF et les représentants des administrations et organismes concernés. Les travaux de cette réunion ont porté sur l'étude des résultats de l'évaluation mutuelle du dispositif national de LBC/FT, et l'élaboration des plans d'action pour pallier les insuffisances soulevées.
- L'UTRF a tenu des réunions de coordination avec l'Administration des Douanes et Impôts Indirects, la Présidence du Ministère Public et le Ministère Chargé de la Justice respectivement les 03, 04 et 17 octobre 2019, pour examiner les mesures à prendre, notamment sur le plan opérationnel, pour améliorer l'efficacité du dispositif.
- Le 8 octobre 2019, une réunion s'est tenue entre l'UTRF et Bank Al Maghrib pour examiner les exigences à observer dans les rapports entre la stratégie de développement de l'inclusion financière et l'application des mesures de vigilance dans le cadre de la LBC/FT.
- Une réunion s'est tenue le 4 novembre 2019 entre le Président de l'UTRF et le Ministre Chargé de la Justice pour discuter des questions liées aux résultats de l'évaluation mutuelle du dispositif national de lutte contre le blanchiment de capitaux et des mesures devant être prises par ce Département (projet de loi, contrôle et suivi des professions juridiques ...).
- La première réunion de la commission en charge de la coordination et de la collecte des réponses des secteurs concernés s'est tenue, le 18 octobre 2019, pour préparer le premier rapport de suivi du Royaume du Maroc.
- La deuxième réunion de la même commission s'est tenue le 22 octobre 2019.
- Fin octobre 2019 (6 mois avant la date de la tenue de la Réunion Plénière du GAFIMOAN) le premier rapport du Royaume du Maroc a été présenté dans le cadre du suivi renforcé du GAFIMOAN, accompagné d'une demande de réévaluation de 13 Recommandations.



6. PRÉSENTATION DU PREMIER RAPPORT DE SUIVI AVEC DEMANDE DE RÉÉVALUATION DE 13 RECOMMANDATIONS

Comme indiqué plus haut, et conformément à la procédure du GAFIMOAN, le premier rapport de suivi du Maroc sera discuté lors de la prochaine Réunion Plénière du Groupe prévue en avril 2020.

C'est ainsi que le rapport a mis l'accent, suivant une démarche progressive, sur 13 Recommandations pour lesquelles les autorités marocaines souhaitent demander la révision à la hausse des notations.

Le choix des Recommandations tient compte des actions significatives prises par l'UTRF, les autorités de supervision et de contrôle du secteur financier et le secteur des organismes à but non lucratif, pour remédier aux insuffisances relevées dans le rapport d'évaluation mutuelle.

Lors de la préparation de ce rapport, l'UTRF a coordonné les actions des autorités marocaines en adoptant une approche participative basée sur l'implication des secteurs concernés. A ce titre, elle a préparé des matrices relatives aux Recommandations en question et les a transmises à tous les Départements et organismes concernés afin de recueillir les éléments de réponse et intégrer dans le rapport toutes les actions et mesures prises pour améliorer la conformité et l'efficacité du dispositif national.



COOPERATION
INTERNATIONALE



IV



Durant l'année 2019, l'UTRF s'est fixée comme objectif stratégique le développement de la coopération internationale et le renforcement de la position du Maroc au sein des instances régionales et internationales compétentes en matière de LBC/FT.

1. GAFIMOAN

Le Maroc est l'un des pays fondateurs du GAFIMOAN. Il est considéré comme l'un des membres les plus actifs grâce à sa contribution régulière à la réussite des différentes activités de ce Groupe régional de type GAFI.

Ainsi, en 2020, le Maroc occupera la fonction de Vice-Président du Groupe, avant d'en assurer la présidence en 2021 pour une année, conformément aux procédures en vigueur.

En effet, en plus de sa participation régulière aux Réunions Plénières organisées deux fois par an et aux différents groupes de travail dont les réunions se tiennent respectivement les mois d'avril et de novembre en marge des Réunions Plénières, le Maroc abrite un certain nombre de manifestations organisées par le Groupe ou conjointement avec ses partenaires.

L'UTRF qui préside la délégation marocaine aux Réunions Plénières et coordonne ses travaux, participe aux réunions des groupes de travail et des différentes instances délibératives et consultatives du Groupe.

Au titre de l'année 2019, le Maroc a participé à la 29^{ème} Réunion Plénière tenue du 20 au 25 avril à Amman-Jordanie avec une importante délégation de haut niveau pour défendre le dossier de notre pays à l'occasion de la discussion du rapport d'évaluation mutuelle du dispositif national de LBC/FT.

De même, le Maroc a participé à la 30^{ème} Réunion Plénière tenue, du 22 au 28 novembre 2019, au Caire-Egypte et aux différents groupes de travail issus de cette Assemblée.

Au cours de la 29^{ème} Réunion Plénière, un des responsables de l'UTRF a été élu Co-Président du Groupe de travail chargé de l'assistance technique et des typologies.

En outre, l'UTRF, en sa qualité de Vice-Président du Groupe, est représentée à la Commission consultative dont la mission est de discuter de sujets stratégiques qui sont soumis à la Réunion Plénière. A ce titre, elle a participé, aux réunions de la Commission consultative du GAFIMOAN tenues en 2019.

D'autre part, l'UTRF s'attache à participer activement aux différentes actions de formation et autres événements organisés par le GAFIMOAN. C'est ainsi qu'un responsable de l'UTRF a contribué à l'encadrement et l'animation d'un atelier sur l'alliance des secteurs public et privé dans la lutte contre la corruption au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Cet atelier de travail a eu lieu du 7 au 10 janvier 2019 au Centre de formation du FMI - Kuwait, organisé



conjointement par le GAFIMOAN et l'OCDE et auquel ont pris part des représentants des différents Etats membres du GAFIMOAN.

De plus, un cadre de l'UTRF a participé, du 7 au 9 décembre 2019, à un atelier de travail organisé par le GAFIMOAN à Tunis sur les monnaies virtuelles.

Par ailleurs, le Royaume participe activement au processus d'évaluation des dispositifs de LBC/FT des pays membres du Groupe. C'est le cas de la représentation du Maroc au sein de l'équipe d'experts évaluateurs du dispositif LBC/FT de la Jordanie en 2019, ainsi que celle de la Palestine, en cours.

2. GAFI

L'année 2019 a connu la tenue de deux sessions de la 30^{ème} Réunion Plénière (février et juin) et une session de la 31^{ème} Réunion Plénière.

A. 2^{ÈME} SESSION DE LA 30^{ÈME} RÉUNION PLÉNIÈRE (FÉVRIER 2019, PARIS)

La 2^{ème} session de la 30^{ème} Réunion Plénière a été tenue à Paris sous la présidence des Etats-Unis d'Amérique. Outre les discussions des rapports d'évaluation mutuelle des pays, des rapports de suivi et de conformité technique, les principales questions traitées lors de cette Réunion Plénière ont concerné notamment:

- la nomination du Directeur Général Adjoint du Département des marchés financiers du Ministère Fédéral Allemand des Finances, en tant que nouveau Vice-Président du GAFI pour un mandat de deux ans, à compter du 1^{er} juillet 2019 et jusqu'au 30 juin 2021;
- dans le cadre de ses travaux sur la lutte contre le financement du terrorisme et l'évaluation des risques de financement du terrorisme, les délégués ont publié une déclaration publique sur les actions actuelles du GAFI après une mise à jour sur les méthodes de financement employées par l'EIL, Al-Qaïda et ses affiliés;
- le texte de la nouvelle note interprétative de la Recommandation 15, visant à clarifier les modalités d'application des normes du GAFI aux activités ou opérations impliquant des actifs virtuels, a été finalisé et officiellement adopté dans le cadre des normes du GAFI en juin 2019;
- l'examen et l'adoption du rapport présenté aux Ministres des Finances et aux Gouverneurs des Banques Centrales du G20, qui présente les progrès réalisés par le GAFI en matière de LBC/FT, depuis la dernière mise à jour dudit rapport par les dirigeants du G20 en décembre 2018.



B. 3^{ÈME} SESSION DE LA 30^{ÈME} RÉUNION PLÉNIÈRE (JUIN 2019, ORLANDO)

La 3^{ème} session de la 30^{ème} Réunion Plénière a été présidée à Orlando par les Etats-Unis d'Amérique. Outre les discussions des rapports d'évaluation mutuelle des pays, des rapports de suivi et de conformité technique, les principales questions traitées lors de cette réunion ont concerné notamment:

- la finalisation de la note interprétative de la Recommandation 15 qui décrit en détail l'application des normes du GAFI et des mesures contraignantes pour la réglementation et la surveillance des activités des actifs virtuels et des prestataires de services;
- l'adoption des orientations mises à jour qui clarifient l'application de l'approche basée sur les risques dans le cadre de la mise en œuvre des Recommandations du GAFI dans le contexte des actifs virtuels;
- la publication d'une déclaration publique sur les actions des membres du GAFI pour identifier et perturber les méthodes de financement employées par l'EIL, Al-Qaïda et ses affiliés.;
- l'adoption d'un rapport du GAFI qui met en évidence les travaux récents sur la réglementation des actifs virtuels. Il présente, également, d'autres développements récents, notamment le renforcement de la base institutionnelle du GAFI, la gouvernance du GAFI, la lutte contre le financement du terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive, l'amélioration de la transparence, la réduction des risques et les travaux sur les FinTech / RegTech par rapport à l'ID numérique;
- la mise à jour de trois documents d'orientation sur l'approche basée sur les risques qui visent à soutenir la mise en œuvre de ladite approche, en tenant compte des évaluations nationales des risques de BC / FT et des cadres législatif et réglementaire de LBC / FT, notamment en rapport avec les avocats, les comptables et les fournisseurs de services aux sociétés et aux fiducies;
- l'admission du Royaume d'Arabie Saoudite en tant que membre du GAFI.

La Réunion Plénière a examiné et approuvé les priorités d'action du GAFI sous la présidence de la République Populaire de Chine, qui sera assurée par ce pays à partir du 1^{er} juillet 2019.

C. 1^{ÈRE} SESSION DE LA 31^{ÈME} RÉUNION PLÉNIÈRE (OCTOBRE 2019, PARIS)

La première réunion sous la présidence chinoise du GAFI a été tenue à Paris en octobre. Outre les discussions des rapports d'évaluation mutuelle des pays, des rapports de suivi et d'autres sujets, les principales questions traitées lors de cette réunion se résument comme suit:

- suite aux nouvelles exigences relatives à la lutte contre les risques de BC/FT liés aux actifs virtuels, les évaluateurs sont appelés à examiner, d'une manière spécifique, dans quelle mesure les pays ont-ils pris les mesures nécessaires pour se conformer



aux nouvelles exigences. Les pays qui ont déjà fait l'objet d'une évaluation mutuelle doivent rendre compte au cours de leur processus de suivi des mesures adoptées dans ce domaine;

- la publication d'un projet d'orientation sur l'utilisation de l'identité numérique à des fins de consultation publique. Ce projet d'orientation analyse l'utilisation, la fiabilité et l'indépendance des systèmes d'identification numérique. Il examine comment les systèmes d'identification numérique pourraient répondre aux exigences du GAFI concernant le devoir de vigilance. Il vise à aider les gouvernements, les institutions financières et autres entités concernées à appliquer une approche basée sur les risques pour l'utilisation des systèmes d'identification numérique;
- conformément à la déclaration publique de juin 2019, le GAFI a décidé d'appeler ses membres et d'exhorter toutes les juridictions à introduire des mécanismes de déclaration pertinents et améliorés ou une déclaration systématique des transactions financières, et instaurer des exigences accrues en matière d'audit externe pour les groupes financiers en ce qui concerne leurs succursales et filiales situées en Iran;
- l'examen et l'approbation du programme de sensibilisation des superviseurs nationaux, qui vise à explorer les moyens de rendre la supervision plus efficace. Il s'agit d'encourager les autorités nationales de surveillance et les entités réglementées à se concentrer davantage sur les résultats et les processus et à promouvoir une approche de surveillance basée sur les risques;
- l'approbation des meilleures pratiques sur le bénéficiaire effectif concernant les personnes morales ayant pour but de prévenir l'utilisation abusive d'entreprises, d'associations ou d'autres entités à des fins de blanchiment de capitaux ou de financement du terrorisme.

3. EGMONT

L'UTRF a participé en 2019 à un projet d'analyse stratégique du Groupe Egmont intitulé «Conclusions sur les schémas transfrontaliers de blanchiment de capitaux à grande échelle» envoyé aux CRF via la plateforme sécurisée ESW. Ledit projet avait pour objectif principal de modéliser ces schémas et d'identifier les mécanismes utilisés.

Il s'agit de regrouper les informations sur les analyses déjà effectuées par les CRF ou celles en cours de traitement dans le contexte des schémas transfrontaliers de blanchiment de capitaux à grande échelle comme l'analyse des flux financiers, l'analyse des réseaux ou les typologies.

Ces résultats qui sont toujours en cours de traitement par le Groupe Egmont, n'ont pas encore été publiés.



Dans le cadre de ce projet, la participation de l'UTRF a concerné les thématiques suivantes:

- transactions impliquant des paradis fiscaux et des pays à risque élevé;
- falsification des instruments financiers et autres documents (opérations exécutées / tentatives);
- escroquerie présumée liée à une région définie;
- cybercriminalité.

Les méthodologies de travail, dans le cadre de ces études stratégiques, se sont principalement basées sur l'analyse des flux financiers (notamment les sources/destinations des fonds par pays ou par région) et l'analyse des modes opératoires.

La première étude, à savoir les «transactions impliquant des paradis fiscaux et des pays à risque élevé», a porté sur la période allant de 2014 à 2019, alors que les 3 autres ont concerné la période allant de 2017 à 2019.

Outre ce qui précède, l'UTRF a reçu un certificat de reconnaissance pour avoir mis à la disposition du Groupe Egmont un formateur pour animer le cours pilote d'analyse stratégique avancée, qui a eu lieu en mai 2019 à Trinité et Tobago.

L'UTRF a également co-sponsorisé, aux côtés de son homologue de la Jordanie, l'adhésion de la CRF palestinienne au Groupe Egmont. Ces efforts ont été couronnés par l'adhésion de cette CRF au Groupe Egmont en juillet 2019.

4. ONUDC

L'UTRF a participé à plusieurs manifestations organisées par l'ONUDC:

- Séminaire tenu, du 13 au 19 avril 2019, à Vienne en Autriche sur le renforcement du rôle des femmes leaders dans la LBC/FT;
- Atelier de travail organisé par le Ministère Chargé de la Justice en partenariat avec l'ONUDC, les 16 et 17 avril 2019 à Rabat, sur la gestion des biens saisis et la confiscation;
- Réunion à Vienne, du 27 au 31 mai 2019, de la 10^{ème} session du groupe chargé de l'exécution de la Convention des Nations Unies pour la lutte contre la Corruption, et la Réunion intersessions du Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur la restitution des avoirs et sur la coordination internationale;
- Participation à la formation organisée par l'ONUDC, du 20 au 23 juillet, au Caire en Egypte, sur les enquêtes financières dans les crimes relatifs à la traite des êtres humains et au trafic des migrants;



- Participation aux réunions du groupe d'examen et du groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur la prévention de la corruption, tenues par l'ONUSDC du 30 juillet au 06 août 2019 à Vienne;
- Session de formation, organisée à Tanger, du 18 au 20 décembre 2019, sur les «Investigations financières dans les cas de traite des personnes et de trafic de migrants» visant le renforcement des capacités des membres des CRF, des autorités chargées de l'application de la loi et du Ministère Public dans le domaine des investigations et analyses financières en cas de trafic de migrants, de traite des personnes et de lutte contre le blanchiment de capitaux résultant de ces infractions;
- Réunion tenue, le 12 décembre 2019, dans le cadre du projet piloté, par l'UTRF avec l'assistance technique de l'ONUSDC, sous le thème «Renforcer la résilience du Maroc face aux nouvelles menaces de financement du terrorisme» (phase pilote 2018-2019) dont l'objet est de renforcer le régime juridique contre le terrorisme et de renforcer la capacité opérationnelle des responsables de la justice pénale marocaine en matière de lutte contre le financement du terrorisme.

Il s'agit d'une action lancée en 2018 et coordonnée par l'UTRF, visant à renforcer la capacité opérationnelle des acteurs marocains dans la LBC/FT, à prévenir, enquêter, poursuivre et juger les cas de financement du terrorisme y compris ses nouvelles formes. Ce projet s'est concrétisé à travers la mise en œuvre d'une série d'actions et le développement d'outils analytiques dont un manuel d'analyse du renseignement et d'investigation judiciaire dans les affaires de financement du terrorisme, conformément aux termes de référence et au planning, établis en 2018.

L'année 2019 a été marquée par la tenue de la deuxième réunion du Comité de pilotage de ce projet, dont les travaux ont été axés sur une mise au point et une planification des prochaines étapes. Ainsi, un manuel a été mis en place, composé des différents modules des formations ayant eu lieu depuis le début du projet. La finalisation et la publication du manuel sont prévues pour l'année 2020.

Par ailleurs, plusieurs formations ont eu lieu dans le cadre de ce projet, notamment une formation en ligne via une plateforme dédiée sur les sanctions financières.

- Participation de l'UTRF au sein d'une importante délégation marocaine à la huitième Conférence des Etats parties à la Convention des Nations-Unies sur la lutte contre la corruption, tenue à Abou Dhabi aux Emirats Arabes Unis, du 16 au 20 décembre 2019;

Cette Conférence qui a été organisée par l'ONUSDC, a vu la participation des représentants des Etats ayant adhéré à la Convention précitée et de plusieurs organisations internationales et régionales spécialisées. Ont pris part à cette manifestation près de 3000 participants représentant 185 pays.



La délégation marocaine présidée par le Président de l'Instance nationale de la probité, de la prévention et de la lutte contre la corruption, était composée des représentants:

- du Chef du Gouvernement;
- du Département ministériel chargé de la réforme de l'administration;
- du Département ministériel chargé de la justice;
- du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire;
- de la Présidence du ministère public;
- de l'Instance nationale de la probité, de la prévention et de la lutte contre la corruption;
- de la Cour des comptes;
- de l'Agence judiciaire du Royaume;
- du Bureau du Programme des Nations-Unies à Rabat;
- de l'Association Transparency Maroc;
- du Réseau marocain de protection des deniers publics;
- de l'Ambassade du Royaume et de la représentation permanente du Royaume auprès des organisations internationales à Vienne;
- de l'Ambassade du Royaume à Abou Dhabi et
- de l'UTRF.

Le représentant de l'UTRF a pris part aux réunions plénières et à plusieurs ateliers de travail, en particulier ceux consacrés à la relation entre la lutte contre la corruption et les droits de l'homme, la relation entre la lutte contre la corruption et la lutte contre le blanchiment de capitaux et au recouvrement des avoirs.

La Conférence a été marquée par l'adoption de plusieurs résolutions dont la plus importante celle rédigée par le Maroc et présentée et soutenue par l'Egypte au nom du Groupe des 77 et la Chine sous l'intitulé suivant: «Suivi de la Déclaration de Marrakech de 2011 concernant la prévention de la corruption».

Il convient de rappeler que la Déclaration de Marrakech a comporté les Hautes Orientations contenues dans le Discours Royal prononcé à l'occasion de la 5^{ème} Conférence annuelle sur la prévention et la lutte contre la corruption tenue à Marrakech en octobre 2011.



5. BANQUE MONDIALE

La Banque Mondiale a accompagné le Maroc lors de toutes les étapes de conception et d'élaboration de son premier rapport d'Evaluation Nationale des Risques de BC/FT, adopté officiellement en Juin 2019.

Durant cette année, plusieurs échanges ont eu lieu entre les autorités marocaines et la Banque Mondiale en vue de finaliser le rapport et d'apporter les ajustements nécessaires, conformément à la méthodologie de cette Institution.

L'année 2019 a été particulièrement marquée par la tenue du 2^{ème} atelier, encadré par les experts de la Banque Mondiale, en vue de présenter et de partager les résultats de l'évaluation.

6. FMI

Dans le cadre de la coopération entre le Maroc et le FMI, cette Institution a fourni son assistance technique en vue de mettre en place un cadre légal et réglementaire pour l'application des sanctions financières ciblées conformément aux résolutions du Conseil de Sécurité de l'ONU.

Des échanges entre le FMI et l'UTRF ont eu lieu en 2019 en vue de concevoir un tel cadre qui sera finalisé avec l'adoption de la loi n°12-18 modifiant et complétant certaines dispositions du Code pénal et de la loi n°43-05.

7. VISITE DE LA DIRECTION EXÉCUTIVE DU COMITÉ CONTRE LE TERRORISME

La Direction Exécutive du Comité contre le Terrorisme (DECT), relevant du Conseil de Sécurité des Nations Unies, a effectué une visite au Maroc du 26 au 28 juin 2019, dans le but d'examiner l'état de la menace terroriste au Maroc, d'évaluer et promouvoir les mesures adoptées par le Royaume pour lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent et de faire le suivi des Recommandations antérieures, notamment celles formulées à la suite de la visite effectuée en 2013.

Le programme de la visite de la DECT a comporté une série de réunions sur place entre la délégation onusienne et les acteurs nationaux concernés par la lutte contre le terrorisme et son financement qui étaient répartis en plusieurs équipes. Il convient de noter que l'UTRF a assuré le rôle de coordonnateur du pôle financier.



Dans le cadre de la même visite, les principaux éléments discutés sont:

- l'évaluation de la menace terroriste (menaces internationales, menaces régionales et menaces locales);
- l'évolution des standards nationaux (Nations Unies et GAFI);
- l'évolution du dispositif national:
 - évolution sur le plan national (principaux textes législatifs et réglementaires, création d'instances et de brigades spécialisées, etc.);
 - évaluation des risques de FT (menaces et vulnérabilités);
 - évaluation mutuelle du dispositif de LBC/FT;
 - coordination nationale (principaux acteurs nationaux, Comité Restreint de l'UTRF, axes de coordination nationale);
 - coopération internationale (participation active, échange de renseignements, renforcement des capacités, partage d'expériences, initiatives, etc.).

Le renforcement de la législation marocaine antiterroriste et son application effective ont été mis en avant par la DECT, ainsi que le niveau élevé de coordination nationale entre les différents services sécuritaires, d'application de la loi, l'UTRF et le Parquet.

8. AUTRES ACTIONS DE COOPÉRATION

L'UTRF a poursuivi, en 2019, sa participation aux différents événements tels que les conférences, les réunions plénières et de groupes de travail organisés par les instances internationales concernées par la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et les autres menaces sur l'intégrité du système financier international.

Ainsi, l'UTRF a participé au Forum-GCTF (Forum mondial pour la lutte contre le terrorisme) et à d'autres manifestations relatives à divers sujets. L'UTRF a été représentée par son Président lors de la 16^{ème} réunion de coordination et la 10^{ème} réunion ministérielle ainsi qu'au "Side Event" de haut niveau sur le financement du terrorisme qui se sont déroulés à New York du le 23 au 26 septembre 2019.

Dans le même contexte, l'UTRF a pris part à plusieurs projets en partenariat avec l'Ambassade des Etats Unis d'Amérique au Maroc, notamment en participant à l'atelier sur l'utilisation du matériel collecté exploitable comme preuve devant les tribunaux. Cet atelier qui a été le premier de son genre, a connu la participation de plusieurs pays européens qui ont présenté leurs expériences respectives en matière d'utilisation du matériel exploitable des terrains de guerre dans les enquêtes et comme preuve devant les tribunaux.



ANNEXES



V



ANNEXE 1. TYPOLOGIES

A. TRAFIC ILLICITE DE STUPÉFIANTS ET DE SUBSTANCES PSYCHOTROPES

Soupçons	<ul style="list-style-type: none"> ■ Implication de plusieurs individus dans le trafic des stupéfiants.
Intervenants	<ul style="list-style-type: none"> ■ Personnes physiques.
Pays concernés	<ul style="list-style-type: none"> ■ Maroc.
Circuits utilisés	<ul style="list-style-type: none"> ■ Etablissements de paiement. ■ Banques.
Instruments utilisés	<ul style="list-style-type: none"> ■ Transferts d'argent. ■ Versements et retraits en espèces.
Indices de soupçons	<ul style="list-style-type: none"> ■ L'incohérence des transactions effectuées avec le profil économique des personnes impliquées. ■ Les personnes destinataires des fonds résident dans des régions qui seraient connues pour la culture de cannabis au Maroc. ■ Les fonds sont envoyés depuis des villes connues par une forte activité touristique. ■ Les versements et les transferts de fonds sont effectués par des billets de banque de petite coupure qui émettent une forte odeur de cannabis.
Faits	<ul style="list-style-type: none"> ■ Le déclarant a soupçonné les personnes impliquées d'appartenir à un réseau de trafic de drogue (cannabis) sur la base des indices de soupçons susmentionnés.
Résultats de l'analyse	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les personnes impliquées ont des antécédents liés au trafic illicite de drogue. ■ Les personnes ont reçu des transferts d'argent de volume et fréquence importants, sans justification économique ou relations commerciales, de la part de plusieurs personnes physiques qui pourraient faire partie d'un large réseau de trafic de drogue au Maroc.

B. FALSIFICATION DES MONNAIES OU EFFETS DE CRÉDIT PUBLIC OU D'AUTRES MOYENS DE PAIEMENT

Soupçons	<ul style="list-style-type: none"> ■ Escroquerie moyennant l'utilisation d'instruments monétaires et falsification de chèques.
Intervenants	<ul style="list-style-type: none"> ■ Personnes physiques. ■ Personnes morales.
Pays concernés	<ul style="list-style-type: none"> ■ Maroc.



Circuits utilisés	<ul style="list-style-type: none"> ■ Banques.
Instruments utilisés	<ul style="list-style-type: none"> ■ Chèques bancaires.
Indices de soupçons	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les informations inscrites sur les chèques sont différentes de celles disponibles sur la base de données de la banque (Nom du titulaire du compte). ■ Les chèques sont tirés sur des comptes domiciliés dans des agences bancaires fermées.
Faits	<ul style="list-style-type: none"> ■ La banque a détecté des chèques falsifiés et présentés par compensation sur des agences bancaires fermées. ■ Certains chèques ont été payés, tandis que d'autres ont été détectés avant le paiement.
Résultats de l'analyse	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les personnes impliquées ont remis, pour paiement par compensation, des chèques qui seraient falsifiés, vu l'incohérence des informations inscrites sur ces chèques et celles disponibles sur la base de données de la banque. ■ Ces chèques sont tirés sur des comptes domiciliés dans des agences bancaires déjà fermées.

C. INFRACTION DE TERRORISME

Soupçons	<ul style="list-style-type: none"> ■ Infraction de terrorisme
Intervenants	<ul style="list-style-type: none"> ■ Personnes physiques
Pays concernés	<ul style="list-style-type: none"> ■ Maroc - Pays C1
Circuits utilisés	<ul style="list-style-type: none"> ■ Banques
Instruments utilisés	<ul style="list-style-type: none"> ■ Comptes bancaires
Indices de soupçons	<ul style="list-style-type: none"> ■ Mesures de gel imposées par les autorités du pays C1 à l'encontre de la personne P1
Faits	<ul style="list-style-type: none"> ■ Lors de l'application du processus de vigilance, le déclarant a relevé l'existence d'un compte ouvert au nom du P1 faisant l'objet de mesures de gel de ses avoirs par les autorités du pays C1.
Résultats de l'analyse	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les comptes bancaires de P1 n'enregistraient pas de mouvements suscitant des soupçons.





ANNEXE 2: FAITS MARQUANTS 2019

26 janvier - 1 ^{er} février	●	Participation de l'UTRF à la réunion du Groupe Egmont à Jakarta, en Indonésie.
1 ^{er} février	●	Tenue d'une réunion de coordination et de sensibilisation à haut niveau présidée par le Chef du Gouvernement, consacrée aux étapes du processus d'évaluation mutuelle du dispositif national de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, et aux contraintes liées à ce processus.
1 ^{er} février	●	Certification ISO 27001 relative à la sécurité de l'information.
11 - 13 février	●	Organisation par l'UTRF du 2 ^{ème} atelier de travail sur l'Evaluation Nationale des Risques de BC/FT avec l'assistance technique de la Banque Mondiale à Rabat.
15 février	●	Participation à la réunion de la Commission nationale de lutte contre la corruption.
19 - 22 février	●	Participation à Paris en France à la 2 ^{ème} Réunion Plénière du GAFI.
15 mars	●	Participation de l'UTRF à la réunion consacrée à l'implication des professions non financières dans le dispositif national de lutte contre les infractions de BC/FT à Rabat.
4 - 6 avril	●	Participation au forum des Cellules de Renseignement Financier organisé à Athènes en Grèce.
20 - 26 avril	●	Participation de l'UTRF à la Réunion Plénière du GAFIMOAN à Amman en Jordanie, au cours de laquelle l'un des responsables de l'UTRF a été élu co-Président du Groupe de travail sur l'assistance technique et les typologies.
20 - 26 avril	●	Adoption, par la Réunion Plénière du GAFIMOAN tenue en avril 2019 à Amman, du rapport d'évaluation mutuelle du dispositif national de LBC/FT dans le cadre du deuxième cycle d'évaluation mutuelle.
Avril	●	Reconnaissance internationale par les membres et les observateurs du GAFIMOAN de l'efficacité de la stratégie de lutte contre le terrorisme et son financement, adoptée par le Royaume du Maroc.
15 - 19 mai	●	Participation à la conférence de haut niveau sur la coopération internationale et régionale en matière de lutte contre le terrorisme et son financement à travers le trafic illicite de drogue et le crime, organisée à Douchanbe-Tadjikistan, par l'Organisation des Nations Unies, conjointement avec l'Union européenne et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.
21 mai	●	Organisation par l'UTRF d'une réunion élargie pour l'examen des résultats de l'évaluation mutuelle et le plan d'action à mettre en œuvre pour remédier aux lacunes soulevées et sortir du suivi renforcé. Cette réunion a vu la participation des administrations et organismes nationaux concernés.



27 - 31 mai	Participation à la réunion de la 10 ^{ème} session du groupe chargé de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies pour la lutte contre la corruption et la Réunion intersessions du Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur la restitution des avoirs et sur la coordination internationale, organisées par l'ONUDC à Vienne en Autriche.
27 mai	Tenue d'une réunion à haut niveau présidée par le Chef du Gouvernement pour l'examen des résultats de l'évaluation mutuelle et du plan d'action à mettre en œuvre pour remédier aux lacunes soulevées et pour sortir du suivi renforcé.
12 juin	Organisation par l'UTRF, à Rabat, en commémoration de la 10 ^{ème} année de sa création, de la Conférence nationale sur le thème «Impact de l'évaluation nationale des risques sur le dispositif national de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, 2009-2019».
12 juin	Signature de deux Conventions de partenariat entre l'UTRF et l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux d'une part, et l'Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale, d'autre part.
28 Juin	Adoption officielle du premier rapport d'évaluation nationale des risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme.
30 juin - 5 juillet	Participation de l'UTRF à la 26 ^{ème} Réunion Plénière du Groupe Egmont à la Haye, aux Pays-Bas.
2 juillet	Participation à la réunion organisée par la Direction Générale des Impôts sur le bénéficiaire effectif avec la participation des experts du Forum Mondial pour la transparence et l'échange de renseignement à des fins fiscales, et à la simulation d'examen effectuée dans ce cadre.
21 juillet	Participation de l'UTRF à la réunion de restitution organisée par le Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération Africaine et des Marocains Résidant à l'Etranger, et ce suite à la réunion tenue à Washington en relation avec le dialogue stratégique.
26 août	Participation de l'UTRF à la réunion de coordination organisée par l'Ambassade des Etats Unis d'Amérique, en guise de préparation de la réunion du GCTF.
4 - 6 Septembre	Participation à la conférence sur les lois et réglementations bancaires internationales, organisée à Paris en France.
29 - 30 septembre	Participation à la réunion de la commission consultative du GAFIMOAN à Manama au Bahreïn, en préparation de la 30 ^{ème} Réunion Plénière.

- 
- 8 octobre Réunion UTRF- Bank Al-Maghrib consacrée aux liens entre les mesures d'inclusion financière et l'application des mesures de vigilance dans le cadre de la LBC/FT.
 - 13 octobre Réunion organisée au siège de la Direction Générale des Impôts pour la discussion de l'impact de la contribution libératoire instituée par le projet de loi des finances de 2020 sur les mesures de vigilance de LBC/FT et les mesures d'accompagnement à prendre.
 - 17 octobre Organisation de la réunion des membres de l'UTRF consacrée à l'examen des mesures prises pour la préparation du premier rapport de suivi relatif au dispositif national de LBC/FT.
 - 31 octobre Envoi au Secrétariat du GAFIMOAN du premier rapport de suivi du Maroc comportant une demande de révision des notations de 13 Recommandations.
 - 5 novembre Réunion de coordination avec la Commission Nationale de Contrôle de la Protection des Données à Caractère Personnel (CNDP), à la suite de la réunion tenue par les Présidents des deux entités pour examiner la mise en place d'un cadre de coopération et de coordination.
 - 7 novembre Participation à la réunion organisée par la Présidence du Ministère Public au sujet des risques liés aux monnaies virtuelles (notamment le Bitcoin).
 - 8 novembre Organisation d'une réunion présidée par la Présidente de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux et le Président de l'UTRF, à l'occasion de la présentation du guide relatif à la LBC/FT adopté par l'AMMC.
 - 15 novembre Présentation du rapport annuel de l'UTRF au titre de l'année 2018, au Chef du Gouvernement, par le Président de l'UTRF.
 - 21 novembre Participation de l'UTRF à la 2^{ème} édition de l'Africa Blockchain Summit organisé par Bank Al-Maghrib et Paris Europlace à Rabat.
 - 22 - 28 novembre Participation à la 30^{ème} Réunion Plénière du GAFIMOAN organisée au Caire en Egypte.
 - 28 Novembre Adoption par le Conseil du Gouvernement du projet de loi n°12-18 modifiant et complétant des dispositions du Code pénal et de la loi n°43-05 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux.
 - 12 décembre Réunion avec l'ONUDC sur le thème: «Renforcer la résilience du Maroc face aux nouvelles menaces de financement du terrorisme» Phase Pilote 2018-2019.
 - 24 décembre Organisation d'une Conférence nationale sur les «enquêtes et poursuites judiciaires suite aux résultats de l'ENR de BC/FT».
 - 30 décembre Signature d'un accord de coopération entre l'UTRF et la Cellule de Renseignement Financier de l'Indonésie.
- 

ANNEXE 3: ACTIONS DE FORMATION AU NIVEAU NATIONAL ET INTERNATIONAL

• ACTIONS DE FORMATION AU NIVEAU NATIONAL

Organisateur	Nature	Objet
IHM	Formation	Formation NSE4
IHM	Formation	Formation ISO 27001 Lead Auditor
IHM	Formation	Formation ISO 27002 Foundation
IHM	Formation	Formation Palo Alto
ONU DC	Formation	Régime des sanctions du Conseil de Sécurité des Nations Unies
ONU DC	Formation	Enquêtes financières sur les infractions de financement du terrorisme à partir des revenus de la criminalité organisée
Ambassade des Etats Unis d'Amérique	Atelier	Enquêtes et poursuites en matière de financement du terrorisme et de blanchiment d'argent
Ministère de l'Industrie, de l'Investissement, du Commerce et de l'Economie numérique (Secrétariat d'Etat chargé du Commerce Extérieur) avec la participation de l'UE et de l'EXBS (Ambassade des USA)	Atelier	Atelier juridique sur le cadre réglementaire de contrôle marocain
Ambassade des Etats Unis d'Amérique	Atelier	Biens à double usage au Maroc
MJ/ONU DC	Atelier	Atelier sur la gestion des biens saisis
DYN IT	Atelier	Microsoft Tech Day
NUEVACOM	Formation	Formation sur administration du site web
NUEVACOM	Formation	Formation sur administration du site web
ONU DC	Atelier	Détection et interception de transferts de fonds aux aéroports
UTRF	Conférence	Conférence nationale ayant pour thème «Impact de l'évaluation nationale des risques sur le dispositif national de LBC/FT - 2009-2019»
Ambassade des Etats Unis d'Amérique	Conférence	Enquêtes et poursuites en matière de lutte contre le financement du terrorisme
ONU DC	Atelier	Enquêtes financières dans les crimes relatifs à la traite des personnes et au trafic des migrants



BANK AL MAGHRIB	Atelier	Blanchiment de capitaux et financement du terrorisme
ONU DC	Atelier	Enquêtes financières dans les crimes relatifs à la traite des personnes et au trafic des migrants
ONU DC	Formation	Enquêtes sur des affaires de traite de personnes et leurs relations avec les sources ouvertes
ONU DC et Royaume des Pays-Bas	Atelier	Enquêtes financières liées aux crimes de traite des êtres humains et de trafic illicite des migrants
ONU DC	Atelier	Atelier sur les enquêtes sur les affaires de traite des personnes et de trafic illicite des migrants avec les sources ouvertes
DGSN	Atelier	Présentation au profit des Officiers de la BN PJ et les BRPJ
ACAPS	Atelier	Atelier de travail au profit des Sociétés d'assurance
ONU DC	Atelier	Atelier sur les enquêtes financières dans les crimes relatifs à la traite des personnes et au trafic des migrants.
DGSN	Atelier	Formation au profit des Officiers de la PJ
Ambassade des Etats Unis d'Amérique	Atelier	Atelier sur la cyber-enquête et la preuve électronique
DGSN	Formation	Formation au profit des Officiers de police en cours de formation
ONU DC	Formation	Enquêtes financières dans les cas de traite des êtres humains et de trafic de migrants
UTRF	Séminaire	Organisation d'un colloque sur «enquête et le suivi à la lumière des résultats de l'évaluation nationale des risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme»

• ACTIONS DE FORMATION AU NIVEAU INTERNATIONAL

Organisateur	Nature	Evènement	Pays
ECOFEL	Atelier	Renforcement du réseau: les CRF et les médias consultent sur les approches pour renforcer leurs relations	Doha, Qatar
GAFIMOAN-OCDE	Atelier	Participation d'un fonctionnaire de l'UTRF à l'animation d'un atelier sur les alliances des secteurs public et privé dans la lutte contre la corruption au Moyen-Orient et en Afrique du Nord	Kuwait
GAFI	Formation	Normes du GAFI en matière de LBC/FT	Busan, Corée du Sud

GAFI ET GAFIMOAN	Formation	Blanchiment de capitaux et financement du terrorisme	Muscat Oman
Egmont et Conseil de l'Europe	Formation	Formation en analyse stratégique	Monténégro
ECOFEL	Formation	Entités juridiques et les produits financiers	Riyad, Arabie Saoudite
Egmont	Formation	Cours pilote d'analyse stratégique avancée sur invitation du groupe Egmont	Trinidad et Tobago
GAFI	Formation	Normes du GAFI	Busan, Corée du Sud
ONUDC	Atelier	Enquêtes financières dans les crimes relatifs à la traite des personnes et au trafic des migrants	Le Caire, Egypte
Conseil de l'Europe/ Département de la Justice des Etats-Unis d'Amérique	Atelier	Atelier régional africain	Lagos, Nigeria
Ambassade des Etats-Unis d'Amérique	Atelier	Atelier sur l'utilisation du Matériel Collecté Exploitable	Madrid, Espagne
ONUDC	Atelier	Atelier relatives aux Enquêtes sur les affaires de traite des personnes et de trafic illicite des migrants et relations avec les sources ouvertes	Tunis, Tunisie
ONUDC-GAFI	Atelier	Atelier régional sur les Crypto monnaies et les Actifs Virtuels	Tunis, Tunisie



ANNEXE 4: MÉMORANDUMS D'ENTENTE SIGNÉS ENTRE L'UTRF ET SES HOMOLOGUES ÉTRANGERS

○ Mémorandums d'entente avec les CRF homologues

Mai 2010	MOU avec la CRF des Emirats Arabes Unis.
Août 2010	MOU avec la CRF de Belgique
Septembre 2010	MOU avec la CRF de France.
Novembre 2011	MOU avec la CRF d'Algérie.
Décembre 2011	MOU avec la CRF de Tunisie.
Juillet 2012	MOU avec la CRF du Burkina Faso.
Septembre 2012	MOU avec la CRF de Côte d'Ivoire.
Octobre 2012	MOU avec la CRF du Togo.
Novembre 2012	MOU avec la CRF de Jordanie.
Novembre 2012	MOU avec la CRF d'Égypte.
Décembre 2012	MOU avec la CRF du Bénin.
Décembre 2012	MOU avec la CRF du Gabon.
Décembre 2012	MOU avec la CRF du Niger.
Novembre 2013	MOU avec la CRF de la Libye.
Juillet 2013	MOU avec la CRF de Turquie.
Juillet 2013	MOU avec la CRF de la République Démocratique du Congo.
Septembre 2014	MOU avec la CRF du Bangladesh.
Novembre 2015	MOU avec la CRF de Palestine.
Février 2016	MOU avec la CRF de Monaco.
Mars 2018	MOU avec la CRF du Qatar.
Juin 2018	MOU avec la CRF du Japon.
Décembre 2019	MOU avec la CRF d'Indonésie.



ANNEXE 5. LISTE DES GRAPHIQUES, ENCADRÉS & TABLEAUX

GRAPHIQUE N°1:	EVOLUTION ANNUELLE DU NOMBRE DES DS REÇUES ENTRE 2009 ET 2019	22
GRAPHIQUE N°2:	EVOLUTION, PAR NATURE DES DÉCLARATIONS DE SOUPÇONS REÇUES PAR L'UTRF ENTRE 2009 ET 2019	23
GRAPHIQUE N°3:	EVOLUTION ANNUELLE DU NOMBRE DE CS NATIONALES REÇUES ENTRE 2016 ET 2019	25
GRAPHIQUE N°4:	VENTILATION PAR PARTENAIRE ÉMETTEUR DES CS NATIONALES REÇUES ENTRE 2016 ET 2019	26
GRAPHIQUE N°5:	RÉPARTITION DE DI ENVOYÉES AUX PARTENAIRES, EN VERTU DE L'ARTICLE 22, DURANT L'ANNÉE 2019	27
GRAPHIQUE N°6:	DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS REÇUES DES AUTORITÉS NATIONALES D'APPLICATION DE LA LOI	28
GRAPHIQUE N°7:	EVOLUTION DU NOMBRE DES TRANSMISSIONS LIÉES AU BC/FT ENTRE 2015 ET 2019	31
GRAPHIQUE N°8:	RÉPARTITION DES CS REÇUES PAR L'UTRF EN 2019, PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE	33
GRAPHIQUE N°9:	RÉPARTITION DES DR ÉMISES PAR L'UTRF EN 2019, PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE	34
GRAPHIQUE N°10:	EVOLUTION DE L'EFFECTIF DU PERSONNEL DE L'UTRF ENTRE 2009 ET 2019	36
GRAPHIQUE N°11:	RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR CATÉGORIE EN 2019	37
GRAPHIQUE N°12:	RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR ACTIVITÉ EN 2019	38
GRAPHIQUE N°13:	RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR GENRE EN 2019	39
GRAPHIQUE N°14:	PRÉVISIONS DE RECRUTEMENT SUR LA PÉRIODE TRIENNALE 2019-2021	40
ENCADRÉ N°1:	GROUPE EGMONT	32
ENCADRÉ N°2:	Outil de la Banque Mondiale	77
ENCADRÉ N°3:	Recommandations du colloque organisé par l'UTRF sur le thème	85
ENCADRÉ N°4:	Principes fondamentaux du GAFI dans le cadre du suivi des programmes de régularisation fiscale volontaire	90
ENCADRÉ N°5:	Rappel de la procédure de suivi de l'ICRG-GAFI	95
ENCADRÉ N°6:	Rappel du processus et du calendrier de suivi renforcé du GAFIMOAN	99
ENCADRÉ N°7:	Réunions tenues au lendemain de l'adoption du rapport d'évaluation mutuelle en avril 2019	101
TABLEAU N°1		29
TABLEAU N°2		29



UNITÉ DE TRAITEMENT DU RENSEIGNEMENT FINANCIER
Edition 2020

Dépôt Légal : 2017PE0001
ISSN: 2550-3839





